

3

57.17.1.17  
*Library of the Theological Seminary,*  
PRINCETON, N. J.

Purchased by the  
Mrs. Robert Lenox Kennedy Church History Fund.


EX 9454 .D44 1874  
Delaborde, Jules, 1806-1889.  
Les protestants a la cour de  
Saint-Germain

*Number* .....









Digitized by the Internet Archive  
in 2010 with funding from  
University of Ottawa

LES

**PROTESTANTS**

A LA COUR DE SAINT-GERMAIN

LORS DU COLLOQUE DE POISSY

## OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

---

- Madame l'amirale de Coligny après la Saint-Barthélemy.** Notice lue, le 7 mai 1867, à l'assemblée générale de la Société de l'histoire du protestantisme français. Broch. in-8°. 1867. 1 fr. 50
- Liberté religieuse.** Mémoires et plaidoyers. 1 vol. in-8°. 1851. 3 fr.
- Liberté religieuse.** Procès Baesner. Plaidoyer de M. Jules Delaborde devant la cour de cassation. In-8°. 1860. 1 fr.
- Liberté religieuse.** Procès Jusnel. Plaidoyer de M. Jules Delaborde devant la cour de cassation. In-8°. 1860. 1 fr.
- Question des reprises.** Plaidoyer de M. Delaborde devant les chambres réunies de la cour de cassation. Audience solennelle du 12 janvier 1858. In-8°. 1 fr.



LES  
**PROTESTANTS**

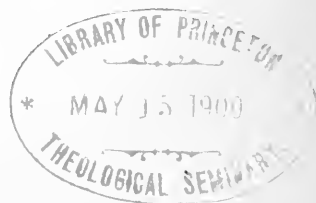
A LA

**COUR DE SAINT-GERMAIN**

LORS DU COLLOQUE DE POISSY

PAR

LE C<sup>TE</sup> J. DELABORDE



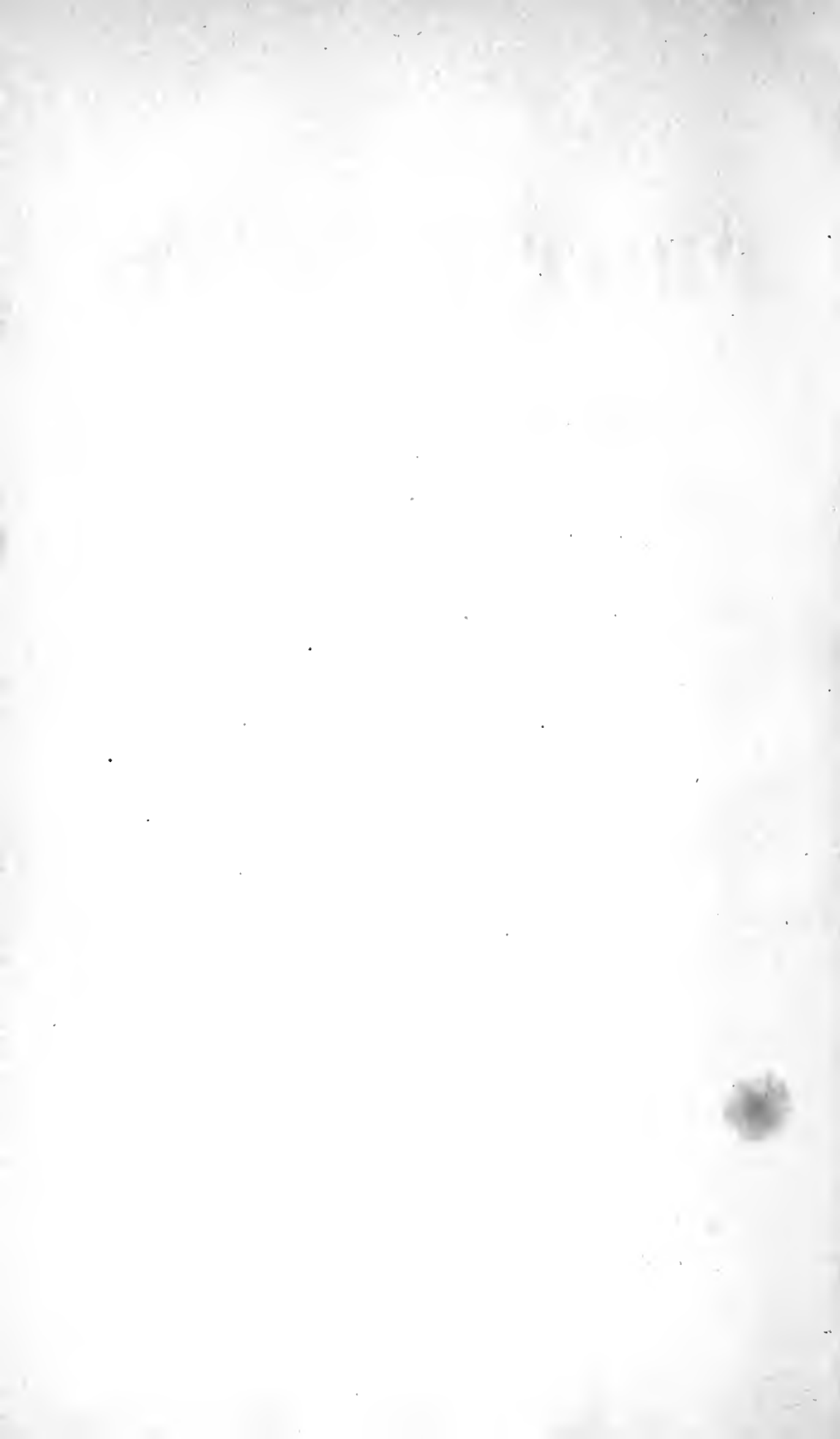
PARIS

SANDOZ ET FISCHBACHER, ÉDITEURS

33, RUE DE SEINE, ET RUE DES SAINTS-PÈRES, 33

1874

Tous droits réservés.



# LES PROTESTANTS

A LA COUR DE SAINT-GERMAIN

LORS DU COLLOQUE DE POISSY

---

Après avoir, sous les règnes de François I<sup>er</sup>, de Henri II, et durant la première partie de celui de François II, traversé la phase du martyre, les protestants français, dont le nombre se trouvait singulièrement accru en 1560, entrèrent, vers cette époque, dans une seconde phase, celle de la revendication pacifique mais ferme du principe de la liberté de conscience et de culte, consacré par les enseignements de Jésus-Christ. Ils avaient jusque-là plié sous le poids d'une législation et d'une juridiction également meurtrières, avec une abnégation qui, tout en honorant la ferveur de leur zèle, n'en laissait pas moins voilés à leurs regards les droits imprescriptibles de la conscience chrétienne. Uniquement préoccupés du soin d'affirmer leur foi et d'en démontrer la sainteté dans les cachots, au milieu des bûchers et des tortures, ils avaient héroïquement affronté la mort, mais sans qu'une seule fois l'idée leur fût venue de transporter sur le terrain du droit un débat trop circonscrit dans la sphère de la théologie. En un mot, quarante années environ d'indicibles souffrances avaient pesé sur ces pieuses victimes de l'intolérance, sans qu'aucune d'elles eût pensé à invoquer un principe supérieur aux lois, aux juges et aux bourreaux qui les frappaient impitoyablement!

Vint enfin le jour où se posa en Europe, pour les sectateurs de la réforme, cette grave question : En vertu de quel droit l'État, le sacerdoce et la magistrature, incriminant leur croyance et en prohibant la profession, les vouaient-ils au dernier supplice? La solution ne se fit point attendre : un généreux écrivain démontra avec force, d'une part, l'inanité de ce prétendu droit, et, de l'autre, la réalité de celui que possède tout homme, de professer librement la religion de son choix. C'était déjà beaucoup sans doute que, dans un livre destiné à faire autorité, en dépit de l'ardente polémique à laquelle il donna lieu, et du scandale passager qu'il souleva, Castalion eût théoriquement fixé les bases de la liberté religieuse (1); mais il y eut plus encore, alors qu'au sein des agitations et des désordres de la cour de France, s'éleva la voix calme et pure d'un chrétien demandant à la fois que la plus précieuse des libertés publiques fût admise en principe, et qu'elle cessât de trouver dans les faits quotidiens un douloureux démenti. Ce chrétien était Gaspard de Coligny, l'homme des grandes initiatives au xvi<sup>e</sup> siècle. Obéissant à une noble inspiration, il eut, le premier, même avant l'Hospital, l'honneur de tenter, au nom de l'Évangile, d'inaugurer dans sa patrie le régime de la liberté de conscience et de culte. De là, au milieu des scènes de carnage dont Amboise fut le théâtre en 1560, et qui révoltèrent son grand cœur, les conseils qu'il donna à Catherine de Médicis, et qu'il réitéra, au terme de la mission que peu après il accomplit en Normandie; de là aussi, quelques mois plus tard, l'énergie avec laquelle il se constitua l'interprète des protestants dans la mémorable assemblée de Fontainebleau; de là encore ses nouveaux efforts en leur faveur dans le cours de la session des états généraux à Orléans; de là, enfin, en 1561, la fermeté de son attitude, dans la pratique ostensible du culte

(1) *De hæreticis, an sint persequendi*, etc., etc. 1 vol. in-12. Magdeburgi, 1554.  
— Voir le beau travail sur Sébastien Castalion que M. Jules Bonnet a inséré dans ses *Nouveaux Récits du xvi<sup>e</sup> siècle*, p. 53 à 169.

réformé, à la cour et à Châtillon, de même que sa courageuse opposition à toute mesure persécutrice, et sa persévérance à réclamer pour ses coreligionnaires le droit de se réunir publiquement pour rendre à Dieu le culte qui lui est dû. Encouragés par la puissante initiative de Coligny (1), le chancelier de l'Hospital, la noblesse et le tiers état se prononcèrent, à leur tour, dans le même sens que lui. La solennité d'un tel concours de réclamations eut pour effet immédiat, dès le début de 1561, de contraindre la royauté, non point, il est vrai, à entrer franchement dans la voie de la liberté religieuse, mais du moins à faire quelques pas vers un but qui ne fut atteint que plus tard, à savoir la reconnaissance officielle de la religion réformée.

Le colloque de Poissy fut l'une des dernières étapes du chemin parcouru pour arriver à la promulgation de l'édit de janvier 1562.

Nous nous proposons aujourd'hui, non de tracer le tableau du colloque lui-même, mais uniquement de grouper entre eux divers faits extérieurs, qui, par leur simple rapprochement, serviront à faire apprécier l'accueil que reçurent les protestants à la cour de Saint-Germain, sous l'influence des préoccupations qui durent se mêler à la tenue de la célèbre assemblée dans laquelle les cultes catholique et réformé se trouvèrent pour la première fois en présence.

(1) L'un des plus nobles hommages qui aient été rendus à l'initiative de l'amiral est consigné dans les lettres que Calvin lui adressa, le 16 janvier 1561 (*Lettres françaises*, t. II; p. 371, 372), et en mai de la même année (*ibid.*, p. 397, 398). — De son côté, l'électeur palatin, Frédéric III, écrivait à Coligny, le 23 mai 1561 (voir A. Kluckhohn, *Briefe Friedrich des Frommen, Kurfürsten von der Pfalz*, 1868, in-8°, t. I, p. 179) : « Gratulamur tibi quod præ cæteris. »  
» posthabitis omnibus iis rebus quas mundus amat, suspicit et admiratur, totus in  
» propagatione gloriæ Dei acquiescas; nec dubitamus quin Deus his tuis piis  
» conatibus felicem et exoptatum successum sit daturus, quos nos arduis ad  
» Christum precibus juvare non cessabimus. »

## I.

### AVANT LE COLLOQUE

Le mouvement des esprits était grand à Saint-Germain, alors qu'on touchait presque à l'époque fixée pour l'ouverture du colloque. En dépit de ses velléités de tolérance, la cour y montrait, au point de vue religieux, l'antagonisme des idées, des sentiments et des actions, dont la lutte solennelle autant que tragique allait bientôt s'engager sur un autre théâtre.

Les situations y étaient nettement tranchées, et s'y présentaient sous un triple aspect : ici, le catholicisme et ses traditions autoritaires ; là, le protestantisme et ses légitimes revendications ; ailleurs, une tendance intermédiaire, avec ses fluctuations politiques et religieuses ; d'un côté, le connétable de Montmorency (1), le duc de Guise, et les cardinaux de Tournon et de Lorraine, champions du parti catholique ; de l'autre, Coligny, haute personnification de la cause protestante, puis, à un rang secondaire, le prince de Condé et son frère, le roi de Navarre, simples soutiens de cette cause, le premier avec droiture, le second avec ambigüité ; enfin, à la tête du parti des *moyenneurs* ou *politiques*, un homme d'État qui puisait à la fois dans l'Évangile et la philosophie le respect de la liberté de conscience, le chancelier de l'Hospital, suivi d'un prélat ondoyant, habile, rompu aux affaires publiques, et secouant avec aisance le joug de Rome, sans briser

(1) Voir appendice n° 1.

avec elle comme le firent d'autres prélats, Montluc, évêque de Valence.

Aux deux premières de ces catégories se rattachaient, au sein de la cour, qu'elles avaient suivie à Saint-Germain, ou avec laquelle elles correspondaient, quelques femmes d'un rang éminent. Telles étaient, du côté des champions du catholicisme, Madeleine de Savoie, femme du connétable, et Antoinette de Bourbon, duchesse douairière de Guise; du côté des soutiens de la cause protestante, Jeanne d'Albret, reine de Navarre, Renée de France, duchesse de Ferrare, la noble compagne de Coligny, Charlotte de Laval, sa sœur, l'énergique Madeleine de Mailly, comtesse de Roye, naguère prisonnière dans ce même château de Saint-Germain où maintenant elle pouvait, tête levée, s'unir à ses coreligionnaires dans la profession d'une foi épurée. Citons enfin les deux filles de la comtesse, Éléonore de Roye, princesse de Condé, et Charlotte de Roye, comtesse de la Rochefoucauld, la marquise de Rothelin, madame de Crussol, et la comtesse de Seninghen.

Au milieu de ces divers personnages, et se tournant successivement vers les uns et les autres, selon les circonstances, apparaissait Catherine de Médicis, adonnée avant tout au culte du pouvoir, portant dans le maniement des questions religieuses moins de conviction que de calcul, et subordonnant aux seules vues d'une politique égoïste et versatile sa conduite vis-à-vis des catholiques, des protestants et des chefs du tiers parti.

Depuis plusieurs mois elle tolérait, elle protégeait même à sa cour la noblesse protestante, dont elle jugeait opportun d'opposer l'énergie morale; le crédit et le dévouement aux intrigues agressives et à l'ambition démesurée des Lorrains et du triumvirat. Aussi, comme le plus sûr moyen de se concilier l'appui des nobles protestants était de témoigner une sorte de respect pour la profession extérieure de leur foi, les avait-elle autorisés à pratiquer leur culte jusque dans les résidences royales, alors qu'ils

l'y accompagnaient. Le spectacle insolite que l'on avait vu se produire au palais de Fontainebleau, au printemps de 1561 (1), se reproduisait avec plus de suite et d'éclat en août au château de Saint-Germain. Le culte réformé s'y célébrait, portes ouvertes, dans les appartements du roi de Navarre, du prince de Condé et de Coligny. Il se célébrait aussi dans les habitations que possédaient en ville diverses personnes de la cour. Là, comme au château, des prédicateurs distingués s'adressaient journellement à des auditeurs attirés, les uns par une conviction déjà affermie, les autres par le désir de s'éclairer sur de graves questions, d'autres enfin, soit par la curiosité, soit par cet unique motif qu'il était de mode alors, parmi les courtisans, de favoriser au moins extérieurement le protestantisme.

Le mouvement religieux auquel semblait céder la cour excitait chez les coryphées du parti catholique une indignation qui se traduisait naïvement dans la correspondance de leur allié secret, Perrenot de Chantonnay, ambassadeur d'Espagne en France. « La religion, écrivait-il à son gouvernement (2), va par deçà à son train accoustumé... il se faict toutzjours quelque presche, en la maison de quelque seigneur et dame de la court, quelque chose que j'en crye. Le payement est toutzjours que l'on n'en sçait riens, et l'on s'en fera informer; mais cela s'écarte toutzjours jusques à recommencer. Et présente-l'on continuellement requestes pour des temples, et ceulx de Sourbonne au contraire... Les choses sont de telle sorte que je n'en attends aucun bien; et s'est presché plus hardiment ces jours passez

(1) *Mém. de Condé*, t. II, p. 5, 11, 13. — Lettres des 4 et 17 avril 1561, de Michel Surian, ambass. vénit. (*Archiv. gén. de Venise*. Francia, 1560-1562. — Senato III, secreta) : « Alla corte si predica publicamente in casa di mons. Armiraglio queste opinionnove et con un gran concorso di gentilhomini et signori, et non se li fa niuna prohibitione ne impedimento, etc., etc. »

(2) Lettres des 9 juillet et 31 août 1561. (*Mém. de Condé*, t. II, p. 13, 16.)



dedans le château de Saint-Germain qu'il ne fut onques devant l'édicet (1), de manière que les prédicans y sont autant assurez que les prêcheurs catholiques. »

De son côté, de l'Aubespine écrivait de Saint-Germain, le 29 août 1561, à son frère, ambassadeur de France en Espagne (2), au sujet des doléances et des menaces de Chantonnay : « Ceux-là (les intolérants), à toutes heures font comparoistre ce » beau *Chantonnée* qui vient se plaindre de ce que l'on faict en » France au faict de la religion et dépesche ce qu'il entend que » l'on faict... Et encore envoya hier ledit *Chantonnée* son petit » secrétaire dire à la dite dame (Catherine de Médicis) que son » maistre ne se pouvoit plus tenir d'escripre à son roy ce qu'il » en voyoit et oyoit, et qu'il avoit couvert les choses tant qu'il » avoit peu, mais à ceste heure n'en vouloit-il plus rien dissi- » muler. Elle le rembarra fort et ferme et luy manda qu'il écri- » vist ce qu'il voudroit, assurant que son maistre la croiroit » mieulx que luy. »

En dépit des obsessions du triumvirat et de ses adhérents français ou étrangers, la cour était donc devenue, en août 1561, une sorte de milieu neutre dans lequel l'élément protestant contre-balançait l'élément catholique, et aspirait à une reconnaissance officielle, dont on s'accordait à envisager comme signe précurseur le prochain colloque de Poissy.

Ce fut alors qu'arrivèrent à Saint-Germain, à peu de jours d'intervalle les uns des autres, des hommes d'élite que les Églises réformées envoyaient au colloque, à titre de ministres ou

(1) L'édit de juillet 1561, dont il s'agit ici, « défendait, sur peine de confiscation de corps et de biens, tous conventicules et assemblées publiques, où se feroient presches et administrations de sacremens en autre forme que selon l'usage receu et observé en l'Église catholique. » Cet édit reposait sur une base tellement fragile, que, dès le moment même de sa promulgation, le gouvernement se garda bien de songer à l'appliquer strictement. — Voir appendice n° 2.

(2) Bibl. nat., mss. f. fr., vol. VI, 6618, f<sup>s</sup> 4 à 10. — Tommaseo, *Relat. des ambass. vénit.*, t. II, p. 88. — Voir appendice n° 3.

de députés. Ils étaient partis sur la foi de saufs-conduits (1) qui n'avaient pas laissé leurs amis sans appréhensions sur les difficultés d'un trajet à accomplir, çà et là, au milieu de populations hostiles. Tous cependant réussirent à franchir sans incident fâcheux la distance plus ou moins longue qui les séparait de la résidence royale.

Les premiers ministres qui parvinrent à Saint-Germain furent Augustin Marlorat, de Rouen; François de Saint-Paul, de Dieppe; Jean Malot, de Paris; François de Morel, dit de Collonges, de Montargis; Claude de Laboissière, de Saintes; Jean Boquin, du Château en Saintonge; Nicolas Thobie, d'Orléans; Nicolas des Gallards, seigneur de Saules, ancien ministre de l'Église de Paris.

Bientôt se joignirent à eux Nicolas Folion, dit Lavallée, Jean Viret, Jean de l'Espine, et Jean-Raimond Merlin.

A quelques jours de là, Théodore de Bèze arriva de Genève.

Jean de Latour et Pierre Martyr, partis, l'un de Béarn, l'autre de Zurich, ne purent se réunir à leurs collègues qu'un peu plus tard.

Certaines circonstances particulières dans lesquelles s'étaient trouvés récemment placés plusieurs de ces ministres attiraient fortement sur eux l'attention de la cour et du public.

Marlorat venait de faire paraître en faveur des protestants

(1) Voici le texte de l'un de ces saufs-conduits, applicable à Pierre Martyr, et daté de Saint-Germain en Laye, 30 juillet 1561 : — « Charles... avons permis et permettons au sr *Pietro Martyr*, demourant à *Swrich*, qu'il puisse et luy loyse venir en cestuy nostre royaume avec ses gens et serviteurs en tel nombre qu'il advisera et en iceluy séjourner, résider et demeurer pour le temps et espace de quatre moys, et après iceulx se retirer hors iceluy où et ainsi que bon luy semblera, le tout seurement, librement et sauvement. Et à ceste fin luy avons pour lediet temps donné et baillé, donnons et baillons bon et loyal seureté et sauf conduiet par ces présentes... Vous mandons et ordonnons... lui faire au demourant bailler et administrer par les lieux où il passera vivres, logis, chevaux et tout ce qui luy sera nécessaire, en payant raisonnablement. » (Baum, *Th. Beza*, append., p. 36.)

français un écrit remarquable qu'il avait adressé à la reine mère (1).

Jean Malot, peu de jours auparavant, avait assisté à son lit de mort la première dame d'honneur, la *privée amie* de cette princesse, Jacqueline de Longwic, duchesse de Montpensier, qui n'avait trouvé, à l'heure suprême, de consolations que dans l'Évangile.

François de Morel occupait, près de Renée de France, duchesse de Ferrare, le poste d'aumônier.

Jean-Raimond Merlin, surnommé monsieur de Monroy, était, depuis quelques mois, attaché en la même qualité à la maison de Coligny. « Il avoit esté envoyé à monsieur l'admiral, en cour, qui avoit escrit pour avoir un homme en tel lieu (2). » L'amiral et le ministre se tenaient l'un et l'autre à la hauteur des devoirs que leur imposaient leurs situations respectives. La preuve en est dans ce passage d'une lettre de Calvin à Bullinger, du 24 mai 1561 (3) : « Unius admiraldi fides nobis est certa. Strenue quoque in eo » animando laborat collega noster quem ad eum misi... palam » maxima frequentia non procul a regis palatio concionatur. » Clamitant omnes adversarii non ferendam esse audaciam. Re- » gina blande ut desistat precatur, sed nullo profectu. Statuit quid- » vis experiri, quam retroflectere. »

Nicolas des Gallars avait momentanément quitté, sur l'invitation formelle de l'amiral (4), l'église française qu'il desservait à Londres.

(1) Remonstrance à la royne mère du roy par ceux qui sont persécutez pour la parole de Dieu, en laquelle ilz rendent raison des principaux articles de la religion, et qui sont aujourd'huy en dispute. S. L. 1561, in-8.

(2) *Reg. de la Cie de Genève*, ann. 1561.

(3) *Bibl. de Genève*, t. CVII, A.

(4) *Cal. of State papers. foreign.*, ann. 1561, p. 209. Throckmorton to the queen, 28 july, Paris : — « The admiral is informed that there is a french minister in the french church at London, of whom he has a very good opinion. » He has sent to bring him hither, and has required Throckmorton to accom-

Théodore de Bèze se présentait investi de la confiance toute spéciale de Calvin, qui n'avait consenti qu'à regret à se séparer de lui (1).

Jean de Latour était en haute estime près de son auguste protectrice Jeanne d'Albret.

La petite phalange des ministres ne tarda point à se fortifier du concours que lui prêtèrent divers laïques envoyés par les Églises réformées. Au nombre de ces députés figuraient Barbançon, Battier, Bléreau, de Chamon, de Falme, Dubois, Dumas, Gabert, Gervault, Laroche, Lebarbier, Moineville, de Pienne, Précréan, Raguier, Ramont. Ministres et députés, tous ces fermes témoins de la vérité évangélique, parvenus sans bruit dans la royale cité qui s'étonnait sans doute de leur présence, furent accueillis par leurs coreligionnaires avec un sympathique empressement.

Les ministres furent, dans l'intérêt de leur propre sûreté, logés ensemble, à Saint-Germain, près du château, d'abord dans une maison appartenant au cardinal de Châtillon, puis dans l'hôtel même de la duchesse de Ferrare (2). Les députés des Églises trouvèrent, comme les ministres et en divers logis, une hospita-

» pany his messenger with his letters to the queen to give the said minister a  
» passeport; which he ha sdone. The minister's name is M<sup>r</sup> de Sau or Sault. »  
— *Ibid.* Throckmorton to Cecil, 28 July 1561.

(1) Calvin au roi de Navarre (*Lettres fr.*, t. II, p. 424, 425. Août 1561) : « Quant  
» à spectacle Théodore de Bèze, nostre bon pasteur et ministre, nous sommes  
» contraincts de vous confesser, sire, que ça bien esté à nostre grand regret  
» qu'il entreprint ce voïage..... Nous sçavons quel dommage portera tant l'église  
» que l'eschole pour son absence..... Nous vous prions, sire, qu'il vous plaise  
» prendre en garde une partie de nos thrésors en la personne de celui qu'il  
» n'est besoing de vous recommander. »

(2) Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 490. — Langueti *Epist.*, II, p. 140. Ap. Baum, *Th. Beza*, t. II, p. 194 : « Ipse cardinalis Castillioneus palam suscepit eos hospitio in aula et omnia necessaria eis subministrat. » — P. Martyr (*ibid.*) écrivait : « Hospitem habuimus cardinalem Castillionei, nostrum eramus tredecim in eadem domo. In aula item aderant legati missi ab ecclesiis, quos deputatos vocabant. Atque tum illi tum nos minime sumptu regis, sed ab ecclesiis deputato, hic vivimus. »

lité fraternelle. Quant à l'accueil que les uns et les autres reçurent de la cour proprement dite, le curé chroniqueur, Claude Hatton, croyait, dans sa stupéfaction, ne pouvoir mieux le caractériser qu'en disant (1) : « Qu'estant arrivez à la court ils y furent mieux accueillis que n'eüst esté le Pape de Rome s'il y füst venu. »

Ceux des ministres qui les premiers s'étaient rendus à Saint-Germain, se concertèrent de suite pour assurer par une démarche officielle la dignité et la liberté de leur situation au colloque. En effet, dès le 17 août, Marlorat et François de Saint-Paul, au nom de leurs collègues, présentèrent au roi un écrit énonçant « les conditions équitables qu'ils requéraient estre observées en la conférence ou dispute touchant le faict de la religion (2). » A cet écrit était annexée la confession de foi adoptée par les Églises réformées du royaume. Le roi promit de communiquer la requête à son conseil et de faire connaître aux réclamants, par son chancelier, la décision qu'il aurait cru devoir prendre.

Ce préliminaire accompli, les ministres ne restèrent point inactifs : ils profitèrent de leurs rapports journaliers avec une foule de personnes de la cour, de la bourgeoisie ou du peuple, pour propager parmi elles la connaissance dès vérités évangéliques, soit dans le cours d'intimes entretiens, soit par la voie de la prédication, chaque fois qu'elle leur était accessible, soit enfin au moyen d'une incessante dissémination d'écrits religieux.

Sur ce dernier point, laissons parler Claude Hatton, qui, du

(1) *Mémoires*, t. I, p. 155.

(2) Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 490. — Voici ces conditions : « 1° Que les évêques, abbés et autres ecclésiastiques ne soient point nos juges, attendu qu'ils sont nos parties. — 2° Qu'il vous plaise, sire, présider au colloque, assisté de la royne votre mère, du roy de Navarre et autres princes du sang, et personnes notables, de bonne vie et de sainte doctrine, non ayans interests à la cause, afin que bon ordre y soit gardé, et toute contention et confusion empeschée. — 3° Que tous différends y soient jugés et décidés par la seule parole de Dieu contenue au Vieil et Nouveau Testament, pour ce que nostre foy ne peut estre fondée que sur icelle, etc., etc. »

fond de sa retraite de Provins, épiait, en curé vigilant, leurs moindres actes : « Ils avoient faict venir de Genevve, racontet-il (1), une grande quantité de livres, pensant qu'en leurs livres fust toute la science du monde. Fault noter qu'avec les livres de leur théologie de Genevve, ilz avoient faict venir, par permission des gouverneurs, soubz le nom du roy, grand aultre nombre de petitz livretz, comme les psalmes marotiques et béziens, qu'ilz appeloient les psalmes de David, traduitz en langue françoise par Clément Marot et ledit Théodore de Bèze, mis en chant de musique pour une partie seulement. Lesquelz psalmes ilz chantoient en leurs presches tous ensemble, tant hommes, femmes, que petits enfans. Oultre lesditz psalmes, feirent venir aultres livretz intitulez : le *Catéchisme de la vraye religion*, le *Boquetier de la foy*, le *Baston de la foy*, et aultres infinis livres pleins de la doctrine de leur prétendue religion, imprimés à Genevve et à Lyon en Daulphiné, tous bien reliez en peau de veau rouge et noire, les aucuns bien dorez, desquelz ils feirent présens aux princes et princesses de la court, jusques à la personne du roy, et le reste desditz livres furent exposez en vente à la court et en la ville de Paris, par permission du roy. Il passa par la ville de Provins quatre charrettées pleines desditz livres, que l'on menoit à la court, enfoncés dans de grandes tonnes de bois de sapin, etc., etc. »

Sur ces entrefaites, Théodore de Bèze, qui, en six jours, s'était rendu de Genève à Paris, en passant par Montargis, où il avait salué la duchesse de Ferrare (2), arriva le 23 août 1561 à Saint-Germain. Dans une longue et mémorable lettre adressée de cette dernière ville, le 25, à Calvin (3), il fait de sa réception à la cour

(1) *Mémoires*, t. I, p. 160, 161.

(2) Beza Calvino, 22 août 1561. Ap. Baum, append., p. 44.

(3) Ap. Baum, app. p., 45 à 54. — *Bibl. de Genève*, vol. CXVII. — Il importe de rapprocher de cette lettre ce qui est relaté dans l'*Hist. ecclés.* de Bèze, t. I, p. 492-498.

un récit animé, auquel nous empruntons les passages suivants :

« J'arrivay en ceste cour il y a deux jours, où je vous puis asseurer que j'ay esté reçu avec un fort grand accueil de tous les plus grands qui ne me baillèrent loisir de souper pour les aller trouver. A l'entrée, je trouve le chancelier que sçavez qui vouloit avoir l'honneur de m'avoir introduict. Force me fut de le suyvre, mais ce fut avec un tel visage qu'il cognut assez que je le cognoissois. Cela ne dura guères, car il n'y avoyt que trois pas au cabinet, à l'entrée duquel je trouve monsieur (l'amiral?), que je n'eus pas loisir de saluer, que voicy le roy de Navarre et monseigneur le prince qui se jettent sur moy avec une fort grande affection, ce me sembla. Delà je voy auprès de moy le cardinal de Bourbon et puis le cardinal de Chastillon qui me tendaient les mains... Quant au roy de Navarre, la somme du propos fut que j'avoys grand peur que bientost il ne fust pas si joyeux de ma venue s'il ne se déliberoit à faire aultrement. Il se print à rire, et je luy respondy que c'estoit à bon escient qu'il y faloit penser. Ce propos fut environ de demie-heure, qu'il fut nuict, et s'en allèrent chez la royne, et moy avec une troupe cent fois plus grande que je n'eusse désiré fus conduit chez madame la princesse et madame l'admiralle, que je trouvai merveilleusement bien disposées. — Le lendemain, qui fut hier, au matin, je fis une exhortation au logis de monsieur le prince, en laquelle grande et honorable compagnie se trouva, mais non pas le prince, car il estoit empesché après son apoinctement avec celuy que savez (le duc de Guise)... Après disner estant mandé par luy en son cabinet, il m'en faict tout le discours, etc., etc. — Ce mesme jour-là nostre requeste a esté accordée, que nous serons ouys, et que nos parties ne seront nos juges; mais il y a encore de l'enclouure... Après souper, le mesme jour d'hier, sur les neuf heures, estant mandé en la chambre du roy de Navarre, je fus bien esbahy que je trouvay la royne mère, le seigneur roy, monseigneur

le prince, monsieur d'Estampes, les cardinaux de Bourbon et de Lorraine, madame de Cursol et une autre dame encore; je fus comme surprins par faulte d'en estre adverty; mais grâce à Dieu, cela n'empescha qu'en peu de paroles je ne luy desclairasse la cause de ma venue. A quoy elle me respondit très-humainement. Adonc le cardinal prenant la parole et commençant par belles louanges, adjousta qu'ainsy que j'avois affligé la France, je la pourrois maintenant soulager. Je ne luy laissay passer ce mot d'affliction, de sorte qu'il ne mist guères à changer propos. On m'enquist de vostre âge, estat, et je respondy ce qui en est. On s'est plainct des livres diffamatoires : je ne fus desgarny de juste et véritable défense. — (Vient ensuite un entretien sur la cène et la transsubstantiation.) — ... Quelques menus propos furent sur cela poursuivis touchant l'accord et union, et me semble que la royne s'en alla fort satisfaicte, comme je seay que depuis elle ne l'a dissimulé. Et le cardinal, en s'en allant : Je vous adjure, dit-il, que vous ayez à conférer avec moy, et vous trouverez que je ne suys pas si noir qu'on me faict. — Sur ces entrefaites, la royne se despart avec la compagnie, après que je l'eus remerciée et supplyée de poursuivre en ceste bonne volonté. Voilà le jour d'hier jusques à onze heures du soir, que je fis une exhortation en la chambre, y assistant outre lediet seigneur roy et monseigneur le prince et madame, monsieur l'amiral et madame l'amirale, monsieur de Montbrun, le secrétaire Bourdin, et madame de Cursol, qui a esté prophète; car, tenant le cardinal par la main, elle lui dit tout hault : Bon homme pour ce soir, mays demain quoy ? Or est-il que tout ce matin il n'a cessé de se vanter qu'il m'avoit convaincu et réduict à son opinion; mais j'ay bons tesmoins et bons garants, Dieu mercy, de tout le contraire. — Ce jourd'luy j'ay presché chez monsieur l'amiral, qui m'a retenu à disner. Après disner est survenu monsieur le cardinal de Chastillon et monsieur de Montmorency, *quos video optime esse affectos*, comme de faict les choses sont esbranlées d'une merveilleuse force... Mon-



sieur Martyr est attendu avec fort grand désir, comme je l'ay cognu par les paroles de la royne mesme, etc., etc. »

Théodore de Bèze ne cessa pas de prêcher quotidiennement chez le prince de Condé, en présence de nombreux auditeurs (1). D'autres prédicateurs se firent également entendre au château de Saint-Germain, chez plusieurs des hôtes qui y étaient fixés (2).

Cependant on s'attendait à voir arriver, d'un moment à l'autre, Jeanne d'Albret. La reine de Navarre n'était plus la jeune femme qui, naguère encore, sans grand souci des nouveautés religieuses, « aimait bien autant, dit Brantôme, une danse qu'un sermon. » En effet, dans l'été de 1560, Théodore de Bèze, envoyé à Nérac, l'avait conquise par ses instructions à la foi réformée; quelques mois plus tard, alors que les jours d'Antoine et de Louis de Bourbon étaient en danger, son zèle grandit dans l'épreuve. Soutenue par le dévouement de deux fidèles ministres de l'Évangile, Boisnormant et Henry, elle « s'était sentie touchée au vif de l'amour de Dieu et y avait eu son recours avec toute humilité, pleurs et larmes, comme à son seul refuge, protestant d'observer ses commandements; de sorte qu'au temps de sa plus grande tribulation, elle avait fait profession de la pure doctrine (3). » Aussitôt Calvin, qui ne laissait jamais échapper l'occasion d'affermir grands et petits dans la foi nouvelle, lui avait adressé ce pieux message (4) : « Madame, je ne vous sçaurois as-

(1) Beza Calvino, 30 aug. 1561. Ap. Baum, app. p. 58 : « Ego quotidie concionem habui in principis aedibus, tanto hominum concursu, ut pene opprimemur. » — Dans son dépit, Cl. Hatton (t. I, p. 156) caractérisait ainsi la prédication de Th. de Bèze : « ..... Le dit monta en chaire, qui, d'une langue disert et bien affilée, par ung beau et propre vulgaire françoys, triompha de cacqueter, ayant la mine et les gestes attrayans les cœurs et vouloirs de ses auditeurs. Le roy de Navarre et la royne mère le voulurent ouyr prescher et furent à son presche, où ilz printrent grand goust, encores qu'à cause de leur charge ne se voulussent déclarer huguenotz hérétiques. »

(2) Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 497, 498.

(3) Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 326.

(4) *Lettres franç.*, t. II, p. 365, 366.

» sez exprimer combien j'ay esté resjouï..., voyant comment Dieu  
» avoit puissamment besogné en vous, en peu d'heures... Je vous  
» prie de priser la miséricorde de Dieu comme elle mérite, non-  
» seulement à ce qu'il vous a pour un coup retiré des ténèbres  
» de mort pour vous faire voir la clarté de vie en son fils,  
» lequel est le vray soleil de justice, mais aussi de ce qu'il vous a  
» imprimé la foy de son Évangile au fond du cœur, en y donnant  
» une racine visve, pour produire les fruits qu'elle doit. » Ces  
fruits, l'âme émue de la jeune reine aspirait à les produire au  
sein de la cour de France, vers laquelle elle s'avançait résolû-  
ment en chrétienne.

On venait d'apprendre, non sans une vive émotion, qu'en tra-  
versant Orléans elle s'était rendue à une assemblée tenue par  
les protestants de cette ville, et qu'elle y avait fait publiquement  
une profession solennelle de sa foi (1). Le 29 août, le roi de Na-  
varre, le prince de Condé et l'amiral se rendirent au-devant  
d'elle; peu après elle entra au château de Saint-Germain, ac-  
compagnée de ses enfants, suivie du ministre Jean de Latour, et  
se jetait dans les bras de sa sœur chérie, la princesse de Condé,  
de la comtesse de Roye, de madame l'amirale, et de la comtesse  
de la Rochefoucauld.

A peine était-elle arrivée, que l'ambassadeur d'Angleterre, sur  
la recommandation pressante d'Élisabeth, vint la complimenter  
au nom de cette dernière (2), et que le célèbre jurisconsulte  
Dumoulin lui adressa, le 7 septembre, du fond de sa modeste  
retraite, l'hommage suivant, trop peu connu jusque ici, que l'his-  
toire ne dédaignera pas d'enregistrer : — « Ma très-honorée dame,

(1) *State pap. foreign*, ann. 1561, p. 301. — Throckmorton to the queen, 11 september : ... « The queen of Navarre has arrived at court. At Orleans » she went to the assembly of the protestants, and there publicly and solemnely » presented the confession of her faith. She refused the popish churches, and has » used this manner in all her journey hitherwards. »

(2) *State pap. foreign*, ann. 1561, p. 286. — The queen to the queen of Navarre. — Enfield, 1 sept. 1561.

il y a une trop plus haute et préexcellente cause, qui attire et oblige à vous tous loyaux serviteurs et amateurs de Dieu et de Jésus-Christ son fils, seul sauveur, médiateur et rédempteur, roy des roys, seigneur des seigneurs : c'est le grand et très-chrétien zèle et amour que avez à sa très-sainte et vivifiante parole, et les grands dons que par son Saint-Esprit il a mis et fait reluire et fructifier en vous (1). »

La satisfaction qu'éprouvait Th. de Bèze de voir affermie désormais dans la foi la jeune reine qu'il avait, en Béarn, amenée à l'Évangile, ne lui faisait pas perdre de vue un devoir instant que lui imposait l'approche du colloque. Le 8 septembre, il se joignit à ses collègues pour obtenir enfin du monarque une réponse à la requête présentée le 17. Cette réponse fut favorable; elle portait notamment que les ecclésiastiques et les prélats catholiques ne seraient point les juges des ministres.

On touchait au moment suprême : quelques heures encore, et le colloque allait s'ouvrir.

Pénétrés de la dignité de leur mission, simples et graves dans leur attitude, les ministres et les députés des Églises, que soutenaient les prières et les encouragements fraternels de leurs nombreux coreligionnaires, étaient prêts à rendre témoignage à la vérité, en présence de l'assemblée convoquée à Poissy. La cour, les prélats, les hauts dignitaires de l'État, les ambassadeurs des puissances étrangères avaient les yeux fixés sur eux. Ce fut alors que des Gallars, qui était en relations suivies avec le repré-

(1) Voir *Caroli Molinai opera omnia*, 1681, in-f<sup>o</sup>, t. II, p. 1026, la dédicace du traité de l'origine, progrès et excellence du royaume et monarchie des Français, en date du 7 septembre 1561. Le passage ci-dessus cité de la dédicace est suivi de ces mots : « Pour manifester publiquement mon humble, ancienne et efficace affection, ce petit mien labour est inserit et dédié à vous et à Vostre royale Majesté, qui sçait bien de longtemps ma jurisprudence et anciennes études des Écritures saintes et des histoires et choses politiques avoir esté employées pour la défense de la vérité et parole de Dieu et pour la république et couronne de France, laquelle aussi vous aimez, honorez et obligez à vous grandement. »

sentant de l'Angleterre, lui adressa, en toute hâte, les lignes suivantes (1) : « ... Demain, s'il plaît à Dieu, nous irons avec le roy et les princes à Poissy, où sont les prélats, puis nous retournerons en ce lieu même (Saint-Germain), sur le soir, avec le roy. Ce jour mesme sont venus les docteurs de Sorbonne, tendant en sens contraire à ce que ne fussions ouys; mais ils n'ont pas obtenu ce qu'ils demandoient... Monsieur Martyr est à Bry-Comte-Robert, à demie-journée de Paris (2); celui qui l'estoit allé quérir est icy et nous l'amènera mercredi. Voylà où nous en sommes. »

(1) Des Gallars à Throckmorton, Saint-Germain en Laye, 8 septembre 1561. Rec. off. *State pap. France*, vol. XXI, ap. Laferr. r. d. missions scientif., p. 361. — Voir aussi *Calend. of State pap.*, ann. 1561, p. 294.

(2) Le 9 septembre, P. Martyr arriva à Paris, d'où il se rendit de suite à Poissy. — *State pap. foreign*, ann. 1561, p. 301. Throckmorton to the queen, 11 sept. 1561. — « On the 9<sup>th</sup> inst. Peter Martyr came to this town to attend the assembly » at Poissy. Although he had no acquaintance with Throckmorton, yet for the » zeal what he bears to the queen, he sent to visit him; adding that if he had » tarried any time in this town, he would have done the office himself. »

## PENDANT LE COLLOQUE

La dénomination de colloque affectée à l'assemblée qui devait se tenir à Poissy impliquait naturellement, aux yeux des gens sensés et impartiaux, l'idée d'une réunion dans laquelle les représentants du catholicisme et du protestantisme, appelés à conférer entre eux sur un pied d'égalité, exposeraient, de part et d'autre, leur foi et leurs principes en matière d'organisation ecclésiastique et de culte, ouvriraient sur ces graves sujets une libre discussion, et rechercheraient si les deux religions, mises en présence, pouvaient entrer dans des voies de conciliation aboutissant, si ce n'est à une unité réelle, du moins à un sérieux rapprochement.

Cette idée simple et juste que, pour leur propre compte, les protestants se faisaient du colloque, et sur laquelle s'étaient implicitement appuyés leurs ministres dans les requêtes qu'ils avaient présentées en août et septembre 1561 pour la sauvegarde de leurs droits, n'était partagée ni par le gouvernement, ni par les prélats catholiques. Le gouvernement, en imprimant au colloque le caractère d'une sorte de concile national, tendait à y ériger les prélats non-seulement en éducateurs, mais même en juges spirituels des ministres protestants; et quelque sympathie qu'il éprouvât en secret pour ceux-ci, il ne les reléguait pas moins au rang de chrétiens égarés, que les Pères du concile national, conviés par lui à la douceur et à la charité, avaient pour mis-

sion de ramener dans le droit chemin, et de censurer en cas de résistance. Quant aux prélats, qui, pleins de répugnance pour le colloque, ne se résignaient à y figurer que sur l'injonction formelle du souverain, ils envisageaient cette assemblée non comme une réunion de deux ordres de croyants entrant en relations, les uns avec les autres, dans un esprit de support mutuel, mais comme un tribunal de circonstance, duquel les ministres relevaient à titre d'hérétiques (1).

Le triple point de vue sous lequel était ainsi considéré le colloque se produisit, dès son ouverture, au grand jour de la publicité.

Nous l'avons déjà dit, nous n'entrerons nullement dans le détail des séances du colloque (2). Si donc nous croyons devoir relever quelques-uns des faits qui s'y accomplirent et certaines paroles qui y furent prononcées, c'est uniquement parce que ces faits et ces paroles se rattachent à l'appréciation générale de l'accueil que les protestants reçurent alors à la cour de Saint-Germain.

Le 9 septembre 1561, le roi, suivi de sa cour, se rendit à Poissy. Le grand réfectoire du couvent des *nonains* de cette ville venait d'être transformé en salle de séance royale; le monarque enfant y prit place sur un trône, ayant à ses côtés sa mère, son frère, sa sœur, le roi et la reine de Navarre, et derrière lui les princes du sang, les princesses, les membres du conseil, les grands dignitaires de la couronne, ainsi que plusieurs seigneurs

(1) « Neque enim obscurum esse, quid illi molirentur, nempe ut quasi rei ad dicendum causam citati mox ab eis damnaremur. Paratos quidem nos esse veritatem intrepide tueri, sed ea conditione ut illos pro adversariis non pro iudicibus haberemus. — Beza ad Calvinum, 12 sept. 1561, ap. Baum, append., p. 60.

(2) On consultera avec fruit, quant au détail de ces séances, indépendamment des publications anciennes, l'intéressante monographie de M. H. Klippel sur le colloque de Poissy, ou *Étude sur la crise religieuse et politique de 1561*. Paris, 1867. 1 vol. in-12.

et dames. Dans la longueur de la salle étaient assis, à droite et à gauche, les cardinaux, archevêques et évêques, près desquels se groupaient divers théologiens et « autres gens, mesurement de robbe longue ».

Tenus à l'écart du cortège royal, et partis de Saint-Germain à dix heures du matin, sous l'escorte d'une centaine de cavaliers, les ministres et députés des Églises arrivèrent à Poissy vers dix heures et demie. Le duc de Guise, chargé de surveiller l'accès de la salle du colloque, les accueillit avec une urbanité affectée, et, à midi, les fit introduire par les archers de la garde, que commandait un officier (1). Entourés de ces archers, ils durent demeurer debout, derrière une balustrade qui les séparait de l'enceinte réservée à l'assemblée. Au manque d'égards qu'attestait trop clairement la place qu'on leur avait assignée ils répondirent par une attitude pleine de fermeté. Ils avaient pour eux l'apanage d'une dignité morale dont l'assemblée tout entière subit alors l'ascendant.

Un profond silence s'étant établi, le roi dit aux prélats : « Messieurs, je vous ay fait assembler de divers lieux de mon royaume pour me donner conseil sur ce que vous proposera mon chancelier, vous priant de mettre toute passion bas, afin que nous en puissions recueillir quelque fruit qui tourne au repos de tous mes sujets, à l'honneur de Dieu, de l'aequit des consciences, et du repos public : ce que je désire tant, que j'ay délibéré que vous ne bougiés de ce lieu jusqu'à ce que vous y ayés donné bon ordre, que mes sujets puissent désormais vivre en paix et union les uns avec les autres, comme j'espère que vous ferés, et cè faisant me donnerés occasion de vous avoir en la mesme protection qu'ont eu les roys mes prédécesseurs (2). »

(1) Beza ad Calvinum, 12 septembre 1561, ap. Baum, app., p. 61.

(2) Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 500.

Le chancelier, s'adressant, comme le monarque, aux prélats, les entretint d'abord de la nécessité des réformes à apporter dans les affaires religieuses. « Et d'autant, ajouta-t-il, que la diversité » des opinions estoit le principal fondement des troubles et sé- » ditions, le roy avoit accordé un sauf-conduit aux ministres de » ladite secte, espérant qu'une conférence avecques eux amiable » et gracieuse pourroit grandement profiter. Et pour ceste cause, » il prioit toute la compagnie de les recevoir comme le père fait » ses enfans, et prendre la peine de les endoctriner et instruire. » Et s'il advenoit le contraire de ce qu'il avoit espéré, et qu'il » n'y eüst moyen de les réduire, ny de se réunir, pour le moins » ne pourroit-on dire cy-après, comme l'on a faict par le passé, » qu'ils ayent esté condamnés sans les ouyr. Et de ceste dispute » bien et fidèlement recueillie d'une part et d'autre, la faisant » publier par tout le royaume telle qu'elle auroit esté faicte, le » peuple pourroit comprendre qu'avec bonnes, justes et cer- » taines raisons, et non par force ny par autorité, ceste doctrine » auroit esté réprouvée et condamnée. Promettoit Sa Majesté » que, comme ses prédécesseurs rois l'avoient esté, aussy seroit- » il en tout et partout protecteur et défenseur de son Église. »

Voilà en substance, au dire des historiens (1), ce que portait la harangue de l'Hospital; mais le texte même de cette harangue nous apprend quelque chose de plus. Le chancelier y annonce aux prélats (2) « qu'ilz sont là assemblez afin de procéder à la réformation des mœurs et de la doctrine;... qu'il ne convient attendre le concile général et universel qui se pourra faire, mais non sitôt que les affaires (de France) le requièrent;... qu'ilz ne doivent doubter d'aussy bien faire, et possible mieulx *en ce concile national*, qu'au général;... qu'il n'est besoin aussy de plusieurs livres, ains de bien entendre la *parole de*

(1) Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 501, 502. — De Laplace, *Comment.*, liv. VI.

(2) *Œuvres compl.* de Michel de l'Hospital, t. I, p. 485 à 489.



*Dieu et se conformer à icelle le plus que l'on pourra.* Oultre plus, qu'ilz ne doivent estimer ennemys ceulx qu'on dict de la nouvelle religion, qui sont chrestiens comme eulx, et baptisez, et ne les condamner par préjudices, mais les appeler, chercher et rechercher, ne leur fermer la porte, ains les recevoir en toute douceur, et leurs enfans, sans user contre eulx d'aigreur et d'opiniastreté. » Le chancelier termine par l'admonestation suivante : « Que les prélatz poient bien de quelle importance est de *les laisser juges en leur cause*, et pourtant essayent de se monstrier sans répréhension. S'ilz jugent bien et sans affection, ce qu'ilz discernent sera gardé; mais s'il y a de l'avarice ou ambition, ou faulte de craïnete de Dieu, rien ne s'en tiendra. Finalement, ilz doivent bien remercier Dieu du loisir qu'il leur donne de se reconnoistre, et qu'en faisant aultrement, s'assurent qu'il y mettra la main, et eulx mesmes, les premiers, sentiront son jugement avecques infinis maulx et calamitez. »

On le voit, dans la pensée du gouvernement, le colloque avait bien le caractère de concile national; la situation des ministres était bien celle d'accusés devant leurs juges; étranges juges, au demeurant, que ceux auxquels il fallait, de prime abord, montrer d'une main ferme et presque menaçante le chemin du devoir !

Dès lors, que devenait la promesse verbalement faite, le 8 septembre, par la reine mère aux ministres (1), qu'il leur serait donné acte, *quand besoin serait*, de leur demande tendant à obtenir que les prélats ne fussent pas leurs juges, et que la parole de Dieu seule servit, en tous points indistinctement, à résoudre les questions qui seraient discutées dans la conférence ?

Théodore de Bèze, que ses collègues avaient chargé de prendre en leur nom la parole, était trop judicieux pour rappeler en public à la reine mère sa promesse, pour mettre en relief la contradiction que lui infligeait le gouvernement dont le chancelier

(1) Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 499.

s'était constitué l'interprète, et surtout pour récuser directement les prélats comme juges. Unissant au tact de l'homme politique et de l'orateur la fidélité du chrétien, il affirma de suite sous quels auspices lui et ses frères en la foi entendaient ouvrir la conférence, en adressant au roi ces simples paroles (1) : « Sire, puisque » l'issue de toutes entreprises et grandes et petites dépend de l'assistance et faveur de nostre Dieu, et principalement quand il est » question de ce qui appartient à son service, et qui surmonte » la capacité de nos entendemens, nous espérons que Votre Majesté ne trouvera mauvais ni estrange si nous commençons par » l'invocation du nom d'iceluy. » S'agenouillant aussitôt avec les autres ministres, Bèze prononça une admirable prière, qui étonna une partie de ses auditeurs et émut l'autre. Nous en détachons ce seul passage, destiné à prouver qu'il s'agissait pour lui et ses collègues, non d'une justification à présenter, mais d'une mission à accomplir dans le colloque : « Qu'il te plaise, ô Dieu, que nous » puissions et de cœur et de bouche *mettre en avant chose qui* » *puisse servir* à l'honneur et gloire de ton saint nom, à la prospérité et grandeur de notre roy et de tous ceux qui lui appartiennent, avec le repos et consolation de toute la chrétienté » et nommément de ce royaume. »

Se relevant après cette prière, qui à elle seule déjà était un éclatant témoignage rendu à la vérité chrétienne, Bèze parla au roi du respect et de l'attachement que lui avaient voués ses sujets protestants, réfuta les calomnies dirigées contre eux, insista sur la pureté de leurs sentiments et de leurs actes, sur leur amour de l'ordre et de la paix; puis, avec une rare noblesse de langage, il fit sentir aux prélats qu'il voyait en eux, non des juges, mais des émules dans une commune recherche de la vérité, et que le colloque devait être pour eux ce qu'il était pour lui et ses collègues, savoir une pure conférence sur les matières

(1) Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 502, 503.

religieuses. « Nous présumons, leur dit-il (1), selon la règle de  
» charité, que vous, messieurs, avec lesquels nous avons à *con-*  
» *férer*, vous efforcerez plustost avec nous, selon nostre petite  
» mesure, à esclaircir la vérité qu'à l'obscurcir davantage, à en-  
» seigner qu'à débattre, à peser les raisons qu'à les contredire,  
» bref à plustost empêcher que le mal ne passe plus outre, qu'à  
» le rendre du tout incurable et mortel. Telle est l'opinion que  
» nous avons conçue de vous, messieurs : vous priant, au nom  
» de ce grand Dieu qui nous a icy assemblés, et qui sera juge  
» de nos pensées et de nos paroles, que nonobstant toutes choses  
» dites, eserites ou faites par l'espace de quarante ans ou envi-  
» ron, vous vous despouilliés avec nous de toutes les passions  
» et préjudices qui pourroient empescher le fruit d'une si sainte  
» et louable entreprise, et espériés de nous, s'il vous plaist, ce  
» que moyenant la grâce de Dieu vous y trouverés, c'est à sa-  
» voir un esprit traitable et prest à recevoir tout ce qui sera *prouvé*  
» *par la pure parole de Dieu*. — Ne pensés que nous soyons  
» venus pour maintenir aucune erreur, mais pour découvrir et  
» amender tout ce qui se trouvera de défaut, ou de nostre costé  
» ou du vostre. N'estimez que nous soyons tant outrecuidés, que  
» nous prétendions de ruiner ce que nous savons estre éternel,  
» c'est à savoir l'Église de notre Dieu. Ne cuidés que nous cher-  
» chions les moyens de vous rendre pareils à nous en nostre pau-  
» vre et vile condition, en laquelle toutesfois, la grâce à Dieu,  
» nous trouvons un singulier contentement; nostre désir est  
» que les ruines de Jérusalem soient réparées; que ce temple  
» spirituel soit relevé; que ceste maison de Dieu, qui est bastie  
» de pierres vivfes, soit remise en son entier; que ces troupeaux  
» tant espars et dissipés par une juste vengeance de Dieu et non-  
» challance des hommes, soient ralliés et recueillis en la bergerie  
» de ce souverain et unique pasteur. — Voilà nostre dessein :

(1) Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 506, 507.

» voilà tout nostre desir et intention, messieurs; et si vous ne  
» Pavés crû jusqu'icy, nous espérons que vous le croirés quand  
» nous aurons en toute patience et mansuétude conféré ce que  
» Dieu nous aura donné. Et pleust à nostre Dieu que, sans pas-  
» ser plus outre, au lieu d'arguments contraires, nous puissions  
» tous d'une voix chanter un cantique au Seigneur, et tendre  
» les mains les uns aux autres, comme quelquesfois est advenu  
» entre les armées et batailles toutes rangées des mescreans  
» mesmes et infidèles! »

Ayant ainsi restitué au colloque son véritable caractère et déterminé la nature des rapports qu'il établissait entre les prélats et les ministres, Bèze présenta un large et lumineux exposé de la croyance des Églises réformées de France, en s'appuyant sur la confession de foi de 1559, dont il développa disertement les articles. Il remit ensuite au roi le texte de cette mémorable confession, en énonçant (1) que « sur elle se faisait *la présente conférence* ».

Voilà bien le terrain de la discussion nettement défini! Serrés ainsi de près, et instantanément dépouillés, par la force des choses, de l'exorbitante prérogative de juges, qu'ils pardonnaient à peine au chancelier de leur avoir concédée, alors qu'ils se l'étaient arrogée d'eux-mêmes, les prélats, qui ne pouvaient, sans se déconsidérer entièrement, fuir le débat, cherchèrent aussitôt à le déplacer, ou tout au moins à en restreindre la portée. Incapables de fournir une réfutation immédiate, ils eurent recours à une échappatoire en réclamant un ajournement, non sur le ton de la réserve, mais sur celui de l'invective. En effet, à peine Th. de Bèze avait-il fini de parler, que « le cardinal de Tournon, tout tremblant de courroux, print comme primat et président de l'assemblée, au nom d'icelle, la parolè, s'adressant au roy..., le suppliant leur vouloir donner jour pour (répondre);

(1) Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 520.

y adjoustant que, sans le respect qu'ils avoyent eu à Sa dicte Majesté, ils se fussent levés en oyant les blasphèmes et abominables parolles qui avoient esté proférées, et n'eussent souffert qu'on eust passé oultre. Et que ce qu'ils en avoyent faict avoit esté pour obéir au commandement de Sa dicte Majesté, la priant très-humblement de persévérer dans la foy de ses pères, invoquant la vierge Marie et les benoists saints et saintes de paradis qu'ainsi peust-il estre (1). »

A ce moment, Catherine de Médicis crut-elle, au moyen de quelques paroles qu'elle prononça, s'acquitter de la promesse qu'elle avait faite aux ministres, et maintenir implicitement à la réunion le caractère de conférence que Th. de Bèze venait de lui attribuer expressément? C'est ce qu'il est impossible de savoir. Toujours est-il que, blessée au vif par l'empportement et le langage atrabilaire du cardinal de Tournon, elle lui répondit de suite (2) « que l'on n'avoit rien faict en cela que par la délibération du conseil et advis de la cour de parlement de Paris, et que ce n'estoit point innover ou muer, ains pour appaiser les troubles procédans de la diversité d'opinions en la religion, et remettre les forvoyés au vray chemin ».

Ainsi se termina la première séance du colloque. Le discours de Bèze avait porté coup et arraché à l'arrogant cardinal de Lorraine cette exclamation qui était à elle seule un éloge (3) : « A la mienne volonté que celuy-là eût esté muet, ou que nous eussions esté sourds! » Sans perdre de temps, les prélats, prenant conseil de théologiens et de canonistes, convinrent qu'il ne serait répondu à Bèze que sur deux points, l'Église et la cène. Chargé par eux de parler, le cardinal de Lorraine se réserva de le faire de manière à se dégager, le plus possible, des liens d'une discussion, même circonscrite, en s'efforçant de mettre les ministres

(1) De Laplace, *Comment.*, liv. VI. — Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 521, 522.

(2) De Laplace, *Comment.*, liv. VI. — Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 522.

(3) De Laplace, *Comment.*, liv. VII. — Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 525.

aux prises avec d'autres antagonistes que les représentants du catholicisme. De leur côté, Bèze et ses collègues, dans une nouvelle requête présentée au roi, insistèrent une fois encore pour que les prélats ne s'érigent pas vis-à-vis d'eux en juges, et pour que le colloque demeurât à l'état de conférence. La seconde séance fut alors fixée au 16 septembre.

Plusieurs jours avant qu'elle eût lieu, le petit groupe des ministres se trouva sensiblement fortifié par l'arrivée de Pierre Martyr à Saint-Germain.

Les magistrats de Zurich ne s'étaient décidés qu'avec peine à laisser partir pour la France ce grand docteur, qu'ils vénéraient à raison de sa piété, de son immense savoir, et de sa longue expérience des hommes et des choses. Un diplomate sympathique au culte réformé, dont le fils suivait à Zurich même des cours de religion et de littérature, Coignet, chargé d'affaires de France en Suisse, résidant à Soleure, avait, de concert avec sa femme, veillé sur le départ de P. Martyr. Tous deux, pendant quinze jours que dura son voyage, l'entourèrent de délicates prévenances et de soins assidus. Le 9 septembre, il atteignit enfin Paris, où l'attendait une cordiale réception dans la splendide demeure d'un haut dignitaire de la cour, protestant zélé. Le lendemain, il se rendit à Saint-Germain, où il se savait impatientement attendu, et y vit de suite les ministres et les députés des Églises. Aux témoignages de déférence et d'affection qu'il reçut d'eux tous ne tardèrent pas à se joindre ceux d'estime et de bienveillance que s'empressèrent de lui accorder le roi de Navarre, le prince de Condé, l'amiral, Jeanne d'Albret, Éléonore de Roye et Charlotte de Laval. Ces trois femmes éminentes lui parurent aussi dévouées que leurs maris, si ce n'est plus encore, à la cause de l'Évangile. Telle fut pour lui l'impression du premier moment. Bientôt il put se convaincre que ses appréciations, complètement justes quant à Antoine et à Louis de Bourbon, cessaient de l'être en ce qui concernait l'amiral, dont la piété

éclairée et active ne le cédait en rien à celle de sa noble compagne.

Le 12, le célèbre Florentin alla saluer la reine mère. Satisfaite avant tout peut-être de rencontrer en lui un compatriote formulant les plus hautes pensées dans l'harmonieux idiome de l'Italie, qu'il maniait avec une supériorité remarquable, elle lui manifesta, dans le cours d'un entretien de plusieurs heures, une confiance à laquelle il répondit par la franche expression de son opinion sur la crise religieuse de l'époque, sur la difficulté d'opérer au sein du clergé une réformation sérieuse, et sur la voie à suivre pour assurer l'affermissement de la vraie religion en France. Le roi de Navarre et le chancelier vinrent se mêler à l'entretien. Ils y glissèrent, ainsi que Catherine, au sujet de la confession d'Augsbourg, quelques mots auxquels P. Martyr opposa cette double considération : que l'Écriture sainte suffisait à tout, et que la confession d'Augsbourg n'était point de mise parmi les prélats catholiques, qui l'avaient d'avance frappée de réprobation (1). Après maints propos échangés sur divers sujets, P. Martyr prit congé de Catherine, qui lui exprima le désir de s'entretenir plus d'une fois encore avec lui, mais en secret (2).

Le 16 septembre, peu d'instantants avant l'heure à laquelle devait avoir lieu le départ du cortège royal pour Poissy, Catherine apprit que le parti catholique voulait interdire à P. Martyr, à raison de sa qualité d'étranger, l'accès du colloque : elle ordonna aussitôt qu'il y fût reçu. Les ministres, de même que huit jours auparavant, partirent de Saint-Germain sous escorte ; P. Martyr les suivit sur une monture docile que Condé, par ménagement pour son grand âge, avait fait mettre à sa disposition. Le prince

(1) A quelques jours de là, Calvin (*Lettres franç.*, t. II, p. 427, 24 sept. 1561) écrivait à Coligny : « ... Surtout je vous prie, monseigneur, tenir la main que la confession d'Augsbourg ne vienne en jeu, laquelle ne seroit qu'un flambeau » pour allumer un feu de discordes. »

(2) Martyr senatui Turicensi, 13 sept. 1561, ap. Baum, app. p., 62.

avait voulu en outre que son propre secrétaire accompagnât le vénérable vieillard. A peine celui-ci eut-il mis pied à terre, que le duc de Guise, qui, cette fois encore, pour maintenir l'ordre, se tenait, avec la force armée, à la porte du colloque, le prit par la main et l'introduisit dans la salle. François de Lorraine pliait alors et se montrait obséquieux, en attendant qu'il jetât le masque à Vassy !

La séance fut, le 16 comme le 9, présidée par le roi. Le cardinal de Lorraine y prit la parole. Désertant le terrain d'une conférence sur le pied de l'égalité entre interlocuteurs, il se posa en prétendu éducateur des ministres, qui, à l'en croire, « avoient montré quelque désir d'apprendre et estre instruits, rentrans en ceste leur patrie, et en la maison de leurs pères. » Or, en quels termes prit-il à partie, dans cette singulière maison paternelle, *les égarés*, qui n'y étaient pas venus précisément comme autant d'enfants prodigues de la parabole ? Loin de passer en revue et de combattre chacun des articles de la confession de foi de 1559, sur laquelle Bèze avait, à juste titre, demandé que la discussion s'établît, il ne parla que de l'Église et de la cène, se retrancha dans la thèse de l'immutabilité absolue de la foi catholique, thèse à l'adoption de laquelle il convia pompeusement le roi, sa famille, sa cour (1), et termina son rôle d'éducateur, en jetant à la face des ministres *cette âpre apostrophe* (2) : « Si vous aimez vostre opinion ainsi seule, devenez par effect solitaires ; si de nostre foy et de nos actions vous voulez si peu approcher, soyez aussi de nous plus esloignés, et ne troublez plus les troupeaux desquels vous n'avez nulle charge, ny nulle légitime administration selon l'autorité que nous avons de Dieu. »

(1) Hub. Languetii *Epistolar.* lib. II, epist. LVI : — Epilogus autem orationis cardin. Lotharing. ostendit eum nugari tantum et ludere ; hortatus est enim regem, matrem ipsius, et principes regii sanguinis, ut in majorum suorum religione permanerent nec quicquam in ea mutari paterentur.

(2) De Laplace, *Comment.*, liv. VII. — Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 551.



Le vieux et intraitable cardinal de Tournon alla plus loin encore; il dit au roi (1) « que si ceux qui s'estoient séparés et divisés de l'Église se vouloient reconnoistre ou soubcrire à ce que le sieur cardinal de Lorraine avoit exposé, ils seroyent recueillis, et plus amplement ouys ès autres poincts où ils disoyent aussi vouloir estre instruits; autrement que toute audience leur devoit estre déniée, et que Sa Majesté les devoit renvoyer et en purger son royaume. De quoy il la supplioit très-humblement au nom de la dicte assemblée des prélats, afin qu'on ne veist n'y eust en ce royaume très-chrestien qu'une foy, une loy, et un roy. »

Th. de Bèze insista avec énergie pour obtenir l'autorisation de répondre sur-le-champ au cardinal de Lorraine; il se prévalait « du bruit qui se faisoit que les prélats avoyent délibéré de ne traicter plus, ce jour passé, avec lui et ses collègues, *que par condamnations et excommunications* (2). On lui refusa la parole, et l'on décida que le colloque, réduit désormais, quant au personnel de ses membres, à des proportions exigües, serait repris à une époque qui serait ultérieurement indiquée, « mais non plus en public, ains en lieu privé tant seulement ».

Le 24 septembre s'ouvrit à Poissy, dans une pièce du couvent des nonains, en présence de la reine mère, de la reine de Navarre, des princes du sang et des membres du conseil privé, une sorte de conférence à laquelle, du côté des protestants, les ministres seuls purent prendre part. Les délégués des Églises réformées en furent expressément exclus. Le roi n'y parut pas.

Nous dirons plus loin quelques mots de ce qui se passa dans cette réunion. Retraçons d'abord certains faits dont Saint-Germain fut le théâtre dans le cours du mois de septembre.

A l'issue de la séance du 16, dans laquelle les cardinaux de Lorraine et de Tournon s'étaient fait entendre; P. Martyr, inter-

(1) De Laplace, *Comment*, liv. VII.

(2) De Laplace, *Comment.*, liv VII

rogé par Coligny, Condé et diverses autres personnes sur ce qu'il pensait de cette séance, s'expliqua en toute liberté et y dévoila les manœuvres du parti catholique. Dans un entretien particulier qu'il eut, le 17, avec Catherine de Médicis, il usa d'une égale liberté de langage. Th. de Bèze, que cette princesse avait aussi appelé près d'elle, se prononça dans le même sens et avec la même fermeté que P. Martyr. Catherine parut à tous deux animée de bonnes intentions, et aspirant à l'établissement de la concorde entre catholiques et protestants; mais, habituée à vivre plus encore d'impressions que de discernement, elle ne savait pas toujours aviser, même au plus pressé, en fait de mesures à prendre, au jour le jour, dans les circonstances qui s'imposaient à elle. L'amiral, en conseiller fidèle mais parfois peu écouté, ne s'en apercevait que trop. Il éprouvait à ce sujet des regrets qu'il exprima à P. Martyr dans une visite qu'il lui fit.

P. Martyr habitait, à Saint-Germain, la maison du cardinal de Châtillon. Le 19 septembre, il était occupé, dans un cabinet de travail, à écrire aux magistrats de Zurich, lorsqu'on lui annonça l'homme d'élite que, ce même jour, il qualifia, dans sa correspondance, d'*Admirallius, vir inter ceteros heroas pietate illustris* (1). Coligny lui parla, entre autres choses, des instances réitérées qu'il avait faites près de la reine mère pour que la marche du colloque fût équitablement réglée et affranchie d'entraves. Ni lui ni P. Martyr ne présageaient rien de bon de l'arrivée en France du cardinal de Ferrare, légat du pape, qu'on s'attendait à voir paraître à la cour le jour même. La suite des événements prouva que leurs appréhensions étaient fondées. Le légat, en effet, escorté d'évêques et de jésuites que dirigeait le fougueux Lainez, général de leur ordre, ne s'acquitta que trop ponctuellement du mandat que lui avait conféré le saint-siège, de pro-

(1) *Petrus Martyr senatui Turicensi, Ex adibus cardinalis Castilionei, ad Sanctum Germanum, 19 septembre 1561.*

voquer la rupture des conférences de Poissy et de ne reculer devant aucun moyen pour nuire aux protestants.

Les appartements que l'amiral et sa femme, le prince et la princesse de Condé, le roi et la reine de Navarre occupaient au château de Saint-Germain étaient autant de centres d'activité religieuse vers lesquels convergeaient tour à tour la noblesse protestante, les ministres et délégués des Églises, et nombre d'autres personnes, de conditions diverses, auxquelles le seul titre de coreligionnaires assurait d'avance, de la part de leurs hôtes, un bienveillant accueil.

Coligny et Charlotte de Laval consacraient sans relâche leur temps et leurs forces à l'accomplissement des devoirs que leur imposaient la profession de l'Évangile. Non moins infatigable dans le cabinet que sur le champ de bataille, l'amiral entretenait en France et à l'étranger une vaste correspondance dont la meilleure partie était toujours, pour sa belle intelligence et pour son grand cœur, celle qui se rattachait à l'avancement du règne de Dieu sur la terre. De Saint-Germain il adressait aux amis de la cause évangélique d'intéressantes communications sur les événements du jour; et bien que dans ses exposés il s'effaçât avec une rare modestie devant tel ou tel de ses compagnons d'œuvre, il recevait parfois, d'hommes qui savaient apprécier ses principes et ses actes, une approbation éclatante et de puissants encouragements.

Écoutons, par exemple, Calvin lui dire, dans une lettre expédiée de Genève à Saint-Germain, le 24 septembre (1) : « Ce vous est une bonne instruction, monseigneur, quand il n'y a ne fond ne rive en ceux qui sont agitez de la vanité du monde, de ficher tant plus profond vostre ancre au ciel, comme nous en sommes exhortez par l'apostre... Je me tiens assuré que celui qui vous a si bien disposé à son service et a desployé une

(1) *Lettres franç.*, t. II, p. 427.

« telle vertu de son esprit en vous, ne laissera pas son œuvre imparfaite, qu'il ne vous tienne la main jusques en la fin. » Puis, comme Calvin ne séparait pas, dans ses pensées, la femme du mari, il ajoutait, en s'adressant à madame l'amirale (1) : « Je n'ay pas laissé de remercier Dieu de ce qu'il a tellement continué sa grâce en vous, qu'au milieu de beaucoup de tentations et grandes difficultés vous avez constamment persévéré en son service, voire pour estre un exemple et patron à ceux qui estoient trop foibles et timides. »

De même que l'amiral et sa femme, le prince et la princesse de Condé déployaient, au service de la religion réformée, une ardeur qu'un contemporain (2) qualifiait d'incroyable. Mais qu'était intrinsèquement l'ardeur de l'un comparée à celle de l'autre? Peu riche de son propre fonds, en fait de convictions religieuses; entraîné par un zèle sincère sans doute, mais superficiel et plus impétueux que soutenu, Condé étendait sur les protestants un protectorat dans l'exercice duquel un esprit éclairé et ferme lui venait en aide.

Les opinions qu'il émettait devant eux, les conseils qu'il leur donnait, l'appui qu'il leur accordait, se ressentaient, la plupart du temps, de la douce et pénétrante influence acquise sur lui par l'incomparable compagne que Dieu lui avait donnée, par cette Éléonore de Roye à laquelle protestants (3) et catholiques (4) ont, de son vivant et après sa mort, décerné les plus purs éloges.

(1) *Lettres franç.*, t. II, p. 431.

(2) John Guil. Stuckius ad conr. Hubertum, 18 sept. 1561, ap. Baum, append., p. 65.

(3) *Mém. de Condé*, t. II, p. 380. — Regnier de la Planche, *Hist. de l'Etat de France*, édit. de 1576, p. 55, 608, 697. — Epistre d'une damoiselle françoise à une sienne amie, dame estrangère, sur la mort d'excellente et vertueuse dame Léonor de Roye, princesse de Condé. In-12, 1564, p. 2.

(4) Le Laboureur, addit. à Castelnau, t. I, p. 382. — Maimbourg, *Hist. du calvinisme*. In-4<sup>o</sup>, 1682, p. 124. — Dormay, *Hist. de Soissons*, t. II, liv. VI, ch. xxxvii, p. 454. — De Thou, *Hist. univ.*, t. III, p. 390, 413. — Désormeaux, *Hist. de la maison de Bourbon*, t. III, p. 204.

Elle et lui, durant leur séjour à la cour, lors du colloque de Poissy, rendirent à leurs coreligionnaires de tous rangs d'importants services.

Autour de la princesse et du prince de Condé se groupaient alors, au château, dans le cercle de l'intimité, leur mère et belle-mère, Madeleine de Mailly, comtesse de Roye, leur sœur et belle-sœur, Charlotte de Roye, comtesse de la Rochefoucauld, leur beau-frère, le comte de la Rochefoucauld, leur neveu et leur nièce, le prince et la princesse de Porcien, qui tous s'associaient avec énergie aux efforts de Louis de Bourbon, et surtout d'Éléonore.

A ne parler que de la comtesse de Roye, comment ne pas évoquer ici le souvenir de sa piété et de ses privilèges de mère chrétienne, quand on y est naturellement convié par Calvin lui-même ? Le grand réformateur lui écrivait (1), le 24 septembre 1561 : « Madame, j'ay bien occasion de glorifier Dieu de la grande vertu qu'il a mise en vous pour avancer le règne de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, en faisant protestation franche et pure de suivre la vérité de l'Évangile en la vie et en la mort, comme c'est toute nostre félicité que d'estre disciples de ce grand maistre et subjects de ce souverain roy qui nous a esté envoyé du ciel pour nous retirer de perdition à l'espérance du salut éternel qu'il nous a acquis... Il y a encores un aultre bénéfice de surcroist, que tant madame la princesse, que madame sa sœur, vos filles, vous tiennent compagnie à tendre et aspirer au droit but de nostre vie, s'adonnant d'un commun accord et se desdiant à l'obéyssance de la pure vérité. « L'histoire autorise certains rapprochements : elle ne dédaignera pas de juxtaposer ici au langage élevé que Calvin tenait, en 1561, à la comtesse de Roye, les humbles vers dans lesquels, en cette même année, le médecin de cette femme éminente rendait hommage à sa haute culture intellectuelle et morale en lui dédiant la traduction de sermons

(1) *Lettres franc.*, t. II, p. 434, 435.

prononcés par l'un des plus célèbres compatriotes de P. Martyr (1).

Si, comme il le constate, la comtesse de Roye « ne cessait à lire maint ouvrage plein de bonne pasture », il en était de même de ses filles et d'une autre jeune femme que nous signalerons, dans un instant, comme tenant, elle aussi, dignement sa place au château de Saint-Germain, à titre de princesse chrétienne.

Telle était également la constante habitude de l'amiral. Sa prédilection pour les saines lectures, et particulièrement pour certains écrits de Calvin, se conciliait, à la cour comme ailleurs, avec ses devoirs d'homme d'État et de chef de famille. Les douces joies du foyer domestique, que la rigueur des circonstances lui permit trop rarement de goûter, surtout dans la dernière partie de son héroïque carrière, ne lui furent pas refusées lors du colloque de Poissy. S'il était, à cette époque, privé de la présence de son frère d'Andelot, de cet autre lui-même, qu'un deuil récent retenait en Bretagne (2), il jouissait du moins de la pré-

(1) « Sermons de B. Occhin (Ochino) en françois, nouvellement mis en lumière à l'honneur de Dieu, profit et utilité de tous fidèles chrétiens désirans vivre selon la loy du Seigneur et ses saints commandemens. » — 1 vol. in-12, 1561.

— Dédicace : « A très-illustre dame, madame Magdalene de Roye, son très-humble et très-obéissant serviteur M. G., son médecin, désire salut et félicité éternelle.

- » Je n'ay certes de quoy pour vous faire un présent,
- » Sinon tant seulement (ô illustre personne)
- » Que ce petit livret, que mon àme vous donne,...
- » Qui seulement contient ce que Dieu nous commande,
- » Pour obéir toujours en sa juste demande,
- » Lequel à vous de soy volontiers s'approprie,
- » Comme à bon droit aussi à vous je le dédie,
- » Qui certes ne cessez à lire maint ouvrage
- » Quand il vous est offert d'amiable courage,
- » Et mesmement s'il est plein de bonne pasture
- » Que vostre esprit divin prent pour sa nourriture.
- » Or doncques soit reçu d'un bon cœur et loïal,
- » Pour jamais enrichir vostre sens très-royal. »

(2) Il venait de perdre sa femme, en août 1561. — Un touchant récit de la

sence à ses côtés de madame l'amirale et de ses enfants, de celle du cardinal de Châtillon, de la comtesse de Roye, de ses filles, de Condé et de la Rochefoucauld. Profondément attaché à sa sœur, avec laquelle il vivait dans une étroite communauté de pensées et de sentiments, Coligny étendait à ses deux nièces l'affection qu'il avait vouée à leur mère. Charlotte de Laval suivait, à l'égard de toutes trois, son exemple. Aussi, d'incessantes communications avaient-elles lieu au château entre les divers membres, si fortement unis les uns aux autres, d'une famille dont l'amiral était le chef vénéré. Toutes les pensées échangées par ces belles âmes, au sein d'une confiance réciproque, avaient pour but le soulagement des maux qu'endurait la France, l'éloignement des périls qui la menaçaient et le pacifique triomphe de la liberté religieuse. Le meilleur moyen de soutenir celle-ci était d'assurer, autant que possible, le maintien et la fréquence des réunions pour l'exercice du culte. De là l'empressement avec lequel Coligny et Charlotte de Laval, Condé et Éléonore de Roye ouvraient, dans le château de Saint-Germain, l'accès de leurs demeures aux prédicateurs évangéliques, dont la parole attirait un nombreux concours d'auditeurs.

Cet empressement était si bien partagé par Jeanne d'Albret, de qui il nous reste à parler, que son entrée au château de Saint-Germain devint, en quelque sorte, le signal d'un redoublement de pieuse activité (1). L'envieux et ridicule Perrenot de Chantonnay, qui s'imaginait, à la plus grande gloire de l'Espagne, rabaisser la jeune reine de Navarre en ne lui concédant d'autre qualification que celle de *madame de Vendôme*, écrivait (2), le 6 septembre 1561 : « Elle est arrivée à la court, vivant à sa façon,

mort de celle-ci se lit dans l'*Histoire ecclésiastique de Bretagne*, par Philippe Le-noir, p. 67, 68.

(1) Hub. Langueti *Epist.* lib. II, 56 : « Causam religionis omnium maxime promovet regina Navarræ, quæ recens venit in aulam. Ab ejus adventu facta est magna inclinatio. »

(2) *Mém.* de Condé, t. II, p. 17.

de laquelle elle ne délibère changer aucune chose »; singulière façon de vivre, en effet, aux yeux de l'affidé de Philippe II, que celle d'une reine qui, transformant son habitation en une maison de prière, favorisait les prédications quotidiennes, auxquelles assistaient, avec elle, presque tous les jeunes princes et toutes les jeunes princesses, ainsi qu'une foule de nobles personnages; qui passait ses journées, en compagnie de plusieurs d'entre eux, à invoquer le nom de Dieu, à chanter des psaumes, et à combiner les moyens de servir efficacement les grands intérêts de la religion (1); qui, comme épouse, s'efforçait d'affermir par ses judicieux et virils conseils l'esprit chancelant et le cœur léger d'un prince incapable par lui-même de se tenir au niveau de la situation à laquelle, en fille de roi, elle l'avait légalement élevé; qui, comme mère, présidait avec une sollicitude éclairée à l'éducation de ses enfants; qui, comme amie, plaçait ses premières affections dans les familles de Coligny et de Condé; qui, comme souveraine, choisissait pour officiers de sa maison des hommes graves et sûrs, et pour filles d'honneur attachées à sa personne, non des coryphées d'*escadron volant*, comme une de Rouet ou une de Limeuil, mais des chrétiennes non moins distinguées d'esprit que de cœur, telles, par exemple, qu'une Georgette de Montenay, qui savait si bien, dans l'élan de son amour pour sa royale maîtresse, la venger par ses vers des attaques d'un Chantonnay ou de tous autres détracteurs (2); aux mesquines assertions de l'ambassadeur

(1) Hub. Langueti *Epist.* lib. 56. II. « Apud reginam Navarræ quotidie habentur conciones, ad quas accedunt omnes fere juniores principes, masculi et femella, et præterea innumeri ex nobilitate, qui per totum diem cum ipsa psalmos canunt, orant et tantum curant ea quæ ad religionem pertinent. »

(2) *Emblesmes chrétiens*, par damoiselle Georgette de Montenay. 1 vol. in-4.

SONNET A LA REINE DE NAVARRE.

L'excellent bruit, la renommée heureuse  
Que l'Éternel te donne en terre et cieux,  
Fait de despit crever tes envieux :  
Mesme Satan de rage impétueuse



d'Espagne à l'égard de Jeanne d'Albret opposons les constatations d'un appréciateur impartial, qui se réfèrent à la date de septembre 1561. « Les sermons, dit-il (1), continuaient au château de Saint-Germain, en plusieurs endroits sans aucun tumulte, où se trouvait très-grand nombre de gens de toutes qualités, et s'accroit d'abondant ceste liberté, par l'arrivée de la royne de Navarre dès lors très-affectionnée à la religion, jusques à confirmer tous les autres et principalement le roy de Navarre, son mary, tant par paroles que par exemple de toute vertu, comme à la vérité il se peut et doit dire, que si de nostre siècle il y a eu une dame douée de grande piété, c'estoit celle-ci, comme depuis elle l'a bien monstré jusqu'à la fin. »

Il était naturel que le mouvement religieux qui se manifestait dans les hautes régions de la cour, à Saint-Germain, s'étendît en une certaine mesure à la population enfantine qui vivait au château. Les enfants de Jeanne d'Albret, de madame l'amirale et de la princesse de Condé s'en ressentaient directement, en goûtant les bienfaits d'une éducation franchement chrétienne. Quant aux enfants de Catherine de Médicis, ils subissaient dans la leur le contre-coup des habitudes versatiles et de la politique tortueuse de leur mère, qui, sans plan d'éducation bien arrêté, tantôt stimulait personnellement dans tel ou tel sens la direction de leur intelligence et de leur cœur, tantôt les abandonnait aux mains inexpérimentées et routinières de leurs gouverneurs et

Qui voltiger fait la langue menteuse,  
Jettant sur toy ses traits pernicieux.  
Mais Dieu, ton Dieu, en bref devant tes yeux  
T'en vengera de façon merveilleuse.

Console-toy donc, ô reine, au Seigneur,  
Qui de Satan rejette la louange.  
Si le mauvais dit bien du bon, estrange  
Est bien tel loz, et tourne à deshonneur.  
Leur blasme aussi te rend, en plus d'honneur,  
Lumière en terre, au ciel en gloire d'ange.

(1) Bèze, *Hist. eccl.*, t. I., p. 498.

de leurs gouvernantes (1). Élevés dans le catholicisme, ils n'étaient pas moins en contact journalier avec le petit prince de Navarre et sa sœur, avec la jeune Louise de Coligny et ses frères, avec le petit marquis de Conti, et quelques autres enfants protestants dont les parents entouraient, au château, la reine mère. Tout en jouant ou se promenant avec ces enfants, ceux de Catherine les entendaient parler, çà et là, de ce qui se passait et se disait dans leurs familles, des personnes, ministres ou autres, qui y étaient accueillies, des livres qui y étaient lus, des prédications, des prières, du chant des psaumes; trois des enfants de Catherine, le jeune roi en tête, venaient même d'assister à l'ouverture du colloque, où s'étaient déroulées sous leurs yeux des scènes toutes nouvelles pour eux. Il était à peu près impossible que le concours de ces diverses circonstances ne jetât pas quelque trouble dans leurs idées et n'amenât pas parfois entre eux des divergences d'impressions, des témérités de langage, et même des altercations. On le vit bien lorsque la petite Marguerite de Valois eut à lutter contre les procédés de conversion, tout à la fois incisifs et grotesques, que son frère d'Anjou, néophyte éphémère, s'avisa d'employer vis-à-vis d'elle. Laissons parler sur ce point la victime enfantine, devenue femme.

(1) Peu de mois avant l'ouverture du colloque de Poissy, les états tenus à Paris avaient émis le vœu suivant : « Les états désirent que gouverneurs soient » donnez ausdits princes, tels que pour la sincérité et intégrité de leurs vies le » roy et messieurs ses frères puissent prendre une bonne et saine instruction : » donnant au roy pour gouverneur monsieur l'admiral et monsieur le président » Ferrier (nég. s. fr. 11. p. 833) » — La duchesse de Ferrare exprimant, vers la même époque, à l'ambassadeur d'Angleterre, son opinion sur le gouverneur qu'avait alors le roi, n'hésitait pas à lui appliquer une qualification sévère. » The duchess (of Ferrare) said that he (the king) had need of such a one (good » schoolmaster) as his present one was a very beast and ill affected to religion, » and that the cardinal of Châtillon had been in hand lately with the queen mother to remove him; but that now the matter is more backward than it was. » he had also provided a man for that charge well instructed in the knowledge of God's word. » (Bedford and Trockmorton to the privy council 26 febr. 1561. *State pap. foreign* 1561, p. 565.)

« Je feis résistance, dit-elle (1), pour conserver ma religion,  
» du temps du sinode de Poissi, où toute la cour estoit infectée  
» d'hérésie, aux persuasions impérieuses de plusieurs dames et  
» seigneurs de la cour, et mesme de mon frère d'Anjou, depuis  
» roy de France, de qui l'enfance n'avoit peu éviter l'impression  
» de la malheureuse huguenoterie, qui sans cesse me crioit de  
» changer de religion, jettant souvent mes heures dans le feu,  
» et au lieu me donnant des psalmes et prières huguenotes, me  
» contraignant les porter; lesquelles, soudain que je les avois,  
» je les baillois à madame de Curton, ma gouvernante, que Dieu  
» m'avoit fait la grâce de conserver catholique, laquelle me me-  
» noit souvent chez le bonhomme, monsieur le cardinal de Tour-  
» non, qui me conseilloit et fortifioit à souffrir toutes choses pour  
» maintenir ma religion, et me redonnoit des heures et des chap-  
» pelets, au lieu de ceux que l'on m'avoit bruslés. Mon frère  
» d'Anjou et ces autres particulières âmes qui avoient entrepris  
» de perdre la mienne, me les retrouvant, animez de courroux,  
» m'injurioient, disants que c'estoit enfance et sottise qui me le  
» faisoit faire; qu'il paroissoit bien que je n'avois point d'enten-  
» dement; que tous ceux qui avoient de l'esprit, de quelque  
» aage et sexe qu'ils fussent, oyants prescher la vérité s'estoient  
» retirez de l'abus de cette bigotterie; mais que je serois aussi  
» sotté que ma gouvernante. Et mon frère d'Anjou, y adjoustant  
» les menaces, disoit que la royne ma mère me feroit fouetter,  
» ce qu'il disoit de luy-mesme, car la royne ma mère ne sçavoit  
» point l'erreur où il estoit tombé; et soudain qu'elle le sçeut, tansa  
» fort luy et ses gouverneurs, et le faisant instruire le contraignist  
» de reprendre la vraye, saincte et ancienne religion de nos pères,  
» de laquelle elle ne s'estoit jamais départie. Je luy respondis à  
» telles menaces, fondante en larmes, comme l'aage de sept à  
» huit ans où j'estois lors y est assez tendre, qu'il me fist fouetter,

(1) *Mémoires de Marguerite de Valois*, édit. de 1812, in-8°, p. 6.

» et qu'il me fist tuer s'il vouloit; que je souffrirais tout ce que  
» l'on me scauroit faire, plustost que de me damner. »

Le jeune roi demeura, paraît-il, étranger aux querelles religieuses que d'Anjou suscitait à sa sœur; mais que pensait-il en secret, alors qu'ostensiblement il suivait les pratiques du catholicisme? nul ne l'a su. Toutefois, une confiance qu'il fit à Jeanne d'Albret, à une époque à peu près contemporaine de celle des démêlés de Marguerite avec d'Anjou, nous révèle (1) des idées assez arrêtées, de sa part, sur un point fondamental du culte catholique.

Dans le trajet qu'il avait à parcourir en allant entendre la messe, il était d'habitude accompagné par le petit prince de Navarre jusqu'au seuil de l'église. Là les deux enfants se séparaient; l'un entraînait, suivi du roi de Navarre, l'autre retournait immédiatement près de sa mère, sur la recommandation formelle de celle-ci (2). Il y avait là, pour le petit roi, matière à réflexion.

Visitant un jour Jeanne d'Albret et se trouvant seul avec elle, il se mit, tout en arpentant son salon et en parlant de mille futilités qui pouvaient occuper un enfant de son âge, à entamer tout à coup avec elle l'entretien suivant :

« Bonne tante, expliquez-moi, je vous prie, comment il se fait  
» que le roi mon oncle, votre mari, aille chaque jour à la messe,  
» tandis que vous n'y allez pas, et que mon cousin votre fils, le  
» prince de Navarre, n'y va pas non plus.

» — Sire, le roi mon mari va ainsi à la messe parce que vous  
» y allez, et que, dans un sentiment de juste déférence envers vous,  
» il croit en cela obéir à vos ordres.

(1) *Calend. of State pap. foreign*, ann. 1561, p. 415. Throckmorton to the queen, 26 novemb. 1561.

(2) Huberti Langueti *Epistolar.* lib. II, epist. 56, 20 sept. 1561 : « Regina Navarræ hoc est sua virtute consecuta, ut etiam summe eam venerentur pontificii, quamvis ad ipsorum sacra nec accedat, nec patiatur suos liberos, aut ullum ex sua familia accedere. Filius ejus regem deducere solet usque ad fores templi, et, eo ingresso templum, ad matrem redire. »

» — Non, ma tante, je ne lui ai point donné d'ordres à cet égard  
» et je ne désire nullement qu'il agisse de la sorte. Au contraire,  
» si la messe ne vaut rien, comme je l'entends dire, il peut fort  
» bien se dispenser d'y assister, sans que cela m'offense aucune-  
» ment; car si j'étais maître de mes actions, comme il l'est des  
» siennes, et que je pensasse de la messe ce qu'il en pense, je n'y  
» assisterais certainement pas.

» — Eh bien! qu'en pensez-vous donc?

» — La reine, ma mère, monsieur de Cipierre et mon précepteur  
» me disent qu'elle est chose excellente, que j'y vois Dieu journal-  
» lement; mais j'entends dire par d'autres que Dieu n'y est pas  
» présent et que la chose est loin d'être bonne. Et certainement,  
» tante, à ne vous rien cacher, si ce n'était pour faire plaisir à  
» la reine ma mère, moi-même je n'y assisterais pas. C'est pour-  
» quoi vous pouvez résolûment continuer comme vous avez com-  
» mencé, et le roi mon oncle, votre mari, peut également agir  
» en cette matière selon sa conscience, sans me causer le moindre  
» déplaisir. Assurément, tante, lorsque je serai mon maître, je  
» quitterai la messe. En attendant, gardez, je vous prie, tout ceci  
» pour vous et ayez soin que rien n'en parvienne aux oreilles de  
» ma mère. »

Après avoir raconté à Throckmorton et à Thomas Challoner, ambassadeur d'Angleterre en Espagne, qui étaient venus la voir à Saint-Germain, cet entretien que l'un d'eux a consigné dans sa correspondance avec Élisabeth, Jeanne d'Albret ajouta : « N'y  
» a-t-il pas, en ceci, pour nous tous un grand encouragement?  
» Mais, hélas! je ne puis me défendre de certaines appréhensions  
» à la vue de ce royal enfant. Il me semble qu'il a de trop bonnes  
» inclinations, trop de bon vouloir et de trop riches qualités pour  
» rester au milieu de nous (1). Je le rapproche par la pensée du

(1) Au dire de Bedford et de Throckmorton (*Cal. of State pap. foreign*, 26 febr. 1561), « the duchess of Ferrara comforted herself with the fact of the king being for his age, one of the towardest princes in the world, and having a very

» feu roi Édouard d'Angleterre, dont j'ai entendu vanter la supériorité d'esprit et de cœur, et qui a succombé si jeune.

» Je ne doute pas, monsieur l'ambassadeur, dit Jeanne d'Albret à Challoner en terminant, que les détails que je viens de vous communiquer n'intéressent à un haut degré votre souveraine : toutefois veuillez ne pas lui faire connaître de quelle source vous les tenez, et priez-la de ne point les divulguer. »

L'histoire, moins scrupuleuse en ceci que la pieuse reine de Navarre, n'a pas les mêmes motifs de tenir secrets des détails qui contiennent une piquante révélation. La suite de ce récit nous en réserve de nouvelles.

Nous n'avons pas encore épuisé la série des faits extérieurs, concernant les protestants qui se produisirent à la cour de Saint-Germain pendant le colloque. Il nous reste à retracer désormais plus particulièrement ceux qui s'accomplirent à dater du 24 septembre 1561.

Des protestants français ne devaient pas seuls être appelés par les circonstances à la cour de Saint-Germain, lors du colloque de Poissy. On a déjà vu que des protestants anglais, Throckmorton, Challoner, et un protestant florentin, P. Martyr, y figurèrent aussi. Il était en outre réservé à des luthériens allemands d'y faire une apparition, sous d'assez étranges auspices peu connus jusqu'à ce jour.

Longtemps avant que ne s'ouvrit la séance du 24 septembre, le cardinal de Lorraine, fidèle au plan qu'il avait conçu, non-seulement de restreindre autant que possible le champ de la discussion, mais même de le transformer, « s'estoit avisé (1), à toutes » aventures, d'un subtil moyen, qui estoit de faire venir en dili-

good wit, and being like to do great things, if well instructed ». — Th. de Bèze, dans ses lettres des 3 et 5 octobre 1561, adressées à l'électeur palatin et à Calvin (ap. Baum, app., p. 90, 95), qualifiait le jeune roi de *prince d'une singulière espérance*. — Hubert Languet (*Epist. lib.* II, 60) disait de lui, le 17 octobre 1561 : « Faxit Deus ut diu rex sit superstes, nam in dies meliorem spem de se præbet. »

(1) Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 527.

» gence quelques ministres allemands de la confession d'Aug-  
» bourg, lesquels il délibéroit de mettre en teste aux ministres de  
» France sur le différend de la cène, afin de les diviser et d'eschap-  
» per au travers avec tous ceux de son parti. » Gardant secrète sa  
tactique, il dépêcha à Vieilleville, qui commandait alors à Metz,  
« un sien espion à gages, nommé Rascalon, lequel de poure co-  
» quin l'avoit fait valet de chambre du roi (1)... » Rascalon  
était porteur d'une lettre ainsi conçue (2) :

« Cognoissant que nous avons icy faute de quelques docteurs,  
» gens scavans qui entendent et puissent parler clairement et dé-  
» fendre la confession d'Auguste, chose qui seroit fort à propos  
» pour servir aux affaires qui s'offrent et se traittent de présent  
» pardeça : et ayant pensé que d'Alemagne s'en pourroit recouvrer  
» aucuns et que vous en avés bien le moyen, j'ay avisé de vous dé-  
» pescher ce porteur en extrême diligence : vous priant, inconti-  
» nent la présente reçue, mettre peine de savoir où il y en a des  
» plus clairvoyants, savans et mieux estimés pour ce faire, qui  
» soient gens entiers et francs en ceste opinion : et dépescher gens  
» exprès devers eux et sans y rien espargner, ne remuer, jusqu'à  
» trois ou quatre des plus excellens, et les envoyer secrètement et  
» sans bruit pardevers moy, le plus tost et en la plus grande dili-  
» gence que faire se pourra, car vous ne sçaurés rien faire qui me  
» soit plus agréable. »

Que fit Vieilleville? on l'ignore. Toujours est-il que, si la séance du 24 eut lieu sans qu'un seul théologien allemand fût encore arrivé, le cardinal de Lorraine eut du moins recours à un expédient qui le mit en mesure d'invoquer, à l'appui de ses menées, une auxiliarité germanique.

Dans cette séance, Bèze avait réfuté, sur la thèse de l'Église, le discours prononcé, huit jours auparavant, par le cardinal;

(1) Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 527.

(2) Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 527, 528.

après lui avaient parlé Despence, homme grave et modéré (1), et de Sainctes, *petit moine blanc*, arrogant et stérile déclamateur; Bèze venait de répliquer lorsque, « là-dessus, raconte-t-il (2), » monsieur le cardinal, au lieu de poursuivre en la conférence, nous » mit en avant un petit formulaire de la matière de la cène qu'il » avoit extraict d'une plus grande confession faicte et signée par » les ministres du duché de Wurtemberg, l'an 1559, nous disant » que si nous ne voulions signer cela, il ne passeroit plus oultre. » Nous insistasmes au contraire qu'on disputast sur toute nostre confession de poinct en poinct, mais ce fut en vain, qui fut cause que nous demandasmes delay de deux jours pour » répondre. »

A cette déviation du débat par l'introduction imprévue de l'élément germanique, Bèze et ses collègues opposèrent, le 26, une réponse péremptoire. Ils la terminèrent par ces paroles adressées à la reine mère, qui perçaient à jour la trame ourdie par le cardinal et le prenaient, tout habile qu'il croyait être, dans ses propres filets (3) : « Madame, pour vous monstren en brief quel desir nous avons de servir à Dieu et mettre vostre majesté en son repos s'il plaist à messieurs les preslats disputer sur nostre confession, nous en sommes prests. S'ils ayment mieux accepter la confession d'Augsbourg toute entière, nous serons encore plus près d'appoinctement. Car nous nous trouvons d'accord de la plus part, et quant à ce qui reste, on nous trouvera tousjours prests d'escouter raison et la parole de Dieu. S'ils ne veulent ny l'un ny l'autre, ce n'est pas raison qu'ils se servent de la confession d'Augsbourg pour augmenter les discordes. Car nous savons que l'intention des très-illustres princes d'Allemagne n'est pas telle,

(1) Ce fut à d'Espence que le chancelier de l'Hospital dédia une épître sur la poésie chrétienne qui contient son *hymne de Noël*. Voy. l'épître vi du liv. 1<sup>er</sup> des poésies latines de l'Hospital. — Voy. aussi Haag, *Fr. protest.* V<sup>o</sup> Espence (Claude d').

(2) Lettre du 3 octobre 1561 à l'électeur palatin, ap. Baum, app., p. 89.

(3) *Ibid.*, même lettre.



» ny la nostre aussy, veu que leurs Églises et les nostres sont de  
» bon accord contre ce que messieurs les preslats maintiennent ;  
» et ce qu'il y a de reste de différent s'accordera bien entre nous  
» quelque jour, Dieu aydant, par aultre moyen. Mais si messieurs  
» les preslats ont quelque meilleure confession de leur doctrine,  
» qu'ils la mettent en avant, et nous sommes prests d'opposer au  
» contraire ce que Nostre-Seigneur nous a appris par sa parole. »

Le cardinal de Lorraine, piqué au vif, fit une réponse équivoque, entama la question de la cène, et appela à son aide Despence. P. Martyr, qui jusqu'alors avait gardé le silence, répondit à ce théologien. Ne sachant pas le français, il parla en italien; ce dont Charles de Lorraine se fit contre lui, par boutade, un grief auquel Despence, pour sa part, eut le bon goût de ne pas s'associer, au contraire, décernant à P. Martyr des louanges méritées. On rapporte, en effet (1), que, « ainsi que Pierre Martyr, excellent en doctrine et ayant singulièrement traité ceste matière (de la cène) continuoit de parler fort doctement, et jusques à ravir en admiration toute l'assistance, le cardinal dit qu'il ne vouloit avoir affaire à autres qu'à ceux de sa langue : non toutesfois qu'il n'entendist très-bien la langue italienne, et que Martyr ne feust clairement entendu. Despence lors donna ceste louange à Martyr, qu'il n'y avoit eu homme de ce temps qui eust si amplement et avec telle érudition escrit du faict du sacrement que luy. » Lorsque l'Espagnol Lainés, général des jésuites, osa, immédiatement après, dans une harangue furibonde, insulter les ministres en les traitant de loups, de renards, de singes, etc., etc., et donner contre eux à Catherine de Médicis des conseils de violence qui mécontentèrent fortement cette princesse (2), le cardinal de Lorraine ne reprocha point à ce digne suppôt du légat, comme à Martyr, de s'exprimer en langue italienne. Bèze

(1) Bèze, *Hist eccl.*, t. I, p. 599.

(2) *Journal de Despence*, 26 septembre 1561, ap. Klipffel, *Coll. de Poissy*,

et Martyr parlèrent de nouveau, mais la discussion ne put aboutir. C'était précisément ce que désiraient la plupart des prélats.

A l'issue de cette séance, qui venait de clore brusquement la série des conférences générales, auxquelles allaient succéder désormais de simples conférences particulières, le roi de Navarre jugea opportun d'appeler à Saint-Germain des théologiens allemands. Il était au courant des artifices employés par les Guises pour capter, par un étalage de belles paroles que démentaient d'ailleurs leurs actes, les bonnes grâces des princes d'Allemagne; il demeurait convaincu que le cardinal de Lorraine, qui, du fond de l'âme, repoussait la confession d'Augsbourg, ne l'avait invoquée que pour la jeter dans la discussion comme un brandon de discorde, et que le but de cet astucieux prélat était d'inciter par là les deux grandes fractions du protestantisme à engager entre elles une lutte qui tournât à leur détriment mutuel. « Quand je m'aperçus, nous apprend Antoine de Bourbon lui-même (1), en parlant de Charles de Lorraine, quelles étaient les intentions perverses de cet homme, j'éprouvai le vif désir de voir intervenir au débat les docteurs qui, mieux que tous autres, étaient aptes à confondre ses manœuvres au sujet de la confession d'Augsbourg. » Il est permis de croire que ce désir était en outre inspiré par le chimérique espoir que la confession d'Augsbourg, doctement exposée et débattue, pourrait servir à opérer un rapprochement entre protestants et catholiques. Quoi qu'il en soit, le roi de Navarre, pour invoquer en ce moment l'appui de la théologie germanique, n'eut qu'à se reporter à une ouverture qui lui avait été faite naguère, et dont il se reprochait peut-être de n'avoir pas jusque-là suffisamment tenu compte.

Le 12 juin 1561, Christophe, duc de Wurtemberg, lui avait

(1) A. Kluckhohn, *Briefe Friedrich des Frommen, Kurfürsten von der Pfalz*. Erster Band, n° 144, p. 219.

envoyé un ambassadeur (1), chargé d'annoncer que rien ne semblait plus urgent à son souverain que de convoquer immédiatement, en France, un synode national, aux délibérations duquel seraient invités à prendre part divers docteurs, surtout des docteurs allemands, afin de combattre les erreurs du papisme en leur opposant la pure doctrine de l'Évangile. Christophe offrait son active coopération pour l'accomplissement de cette œuvre sainte. Calvin avait dissuadé Antoine de Bourbon de suivre les conseils venus d'outre-Rhin, en lui écrivant : « Nous avons entendu que le duc de Wirtemberg vous sollicite à procurer que la confession d'Augsbourg soit reçue en France : mais, au nom de Dieu, pausez comme la confession de foy que les Églises de France ont juré de suivre et maintenir a esté ratifiée, et quand il n'y auroit signature telle de sang des martyrs, puisqu'elle est extraite de la pure parole de Dieu et qu'elle a été présentée au roy et à son conseil, vous ne la pouvez rebouter ny mesme obscurcir, que Dieu ne s'y oppose et vous monstre par effect qu'il veut estre crû et ouy. Touchant la confession d'Augsbourg, comment le duc de Wirtemberg vous ose-t-il prier de la recevoir, veu que luy et ses semblables en condamnent l'auteur, qui est Mélanchton? Toutesfois nous le laissons à part, veu qu'on luy a fait jouer un personnage pour parler de ce qui luy est du tout incongneu. Le faict est tel que ceux qui se renomment de ce party-là sont comme chiens et chats (2). » Le roi de Navarre, paraissant n'attacher qu'une médiocre importance aux vues de Christophe, s'était contenté de répondre à l'ambassadeur wurtembergeois, qu'il attendait la grande ambassade que les princes allemands se proposaient d'envoyer en France. Il savait, en effet, que, depuis le mois de janvier 1561, l'électeur palatin soutenait, avec les principaux membres de l'assemblée qui avait siégé à

(1) Bernhard Kugler, *Christophe Herzog zu Wirtemberg*. Stuttgart, 1872, Zweiter Band, p. 303, 304.

(2) *Lettres franç.*, t. II, p. 421, 422. Août 1561.

Naumbourg, d'actives négociations pour qu'on se décidât à envoyer une ambassade à la cour de France, afin d'appuyer près d'elle la cause des réformés; mais il ignorait alors que cette ambassade ne pourrait pas avoir lieu, à raison du refus que feraient le Palatinat et la Hesse de prendre parti pour la confession d'Augsbourg contre le calvinisme (1). Du reste, ni lors de la réponse qu'il avait faite à l'envoyé de Christophe, ni depuis, Antoine de Bourbon n'avait exprimé le moindre désir que des théologiens allemands fussent députés au colloque projeté. Son silence à cet égard avait excité un certain mécontentement. En effet, un agent diplomatique de l'électeur Auguste de Saxe n'avait pas tardé à entendre dire, dans Paris, que le duc Christophe, son fidèle allié Wolfgang, comte palatin du Rhin, duc de Deux-Ponts, et les ducs saxons, éprouvaient un véritable dépit de ce qu'on n'eût pas ménagé l'accès du colloque à des représentants éminents du luthéranisme, tels que Jean Brenz, Nicolas Gallus et Mathias Flacius (2).

A la vue de l'attitude prise, au colloque, par le cardinal de Lorraine, le roi de Navarre se souvint des théologiens allemands qu'il avait laissés dans un oubli momentané, et dépêcha aussitôt un personnage de confiance vers l'électeur Frédéric et le duc Christophe pour les prier d'envoyer à Saint-Germain des théologiens de renom.

Tandis que le roi de Navarre mettait ainsi à exécution la résolution que lui avait inspirée la séance du 24 septembre, Th. de Bèze, rendant compte de cette même séance à l'électeur palatin, lui disait : « Monseigneur, Vostre Excellence peult aysément appercevoir par ce discours comme Satan, l'ancien ad-

(1) A: Kluckhohn, *Briefe Friedrich des Frommen*, introduction, p. LXV.

(2) Hub. Langueti *Epistol.* lib. II, epist. LVII : Duces Saxoniae, Bipontinus et Wirtembergensis aegre ferunt huc non esse accersitos Illyricum, Gallum, et Brentium, etc., ut eorum arbitrio religio constitueretur, et sunt persuasi plerosque hic fuisse ejus animi, ut isti praecipue vocarentur; de Brentio forte fuit cogitatum, de aliis scio non fuisse

versaire des Églises de Dieu, se voyant n'estre le plus fort en se servant de la papauté, tasche de brouiller les Églises de France et d'Allemagne par ceulx qui n'ayment ny les uns ny les autres. Cela seroit un grand malheur non-seulement pour les enfants de Dieu, mais aussi pour ce royaume que Dieu veuille conserver après tant de travaux et afflictions qu'il a soustenues. Cela estant bien considéré selon l'excellente prudence que Dieu vous a donnée et à tant d'autres très-illustres princes d'Allemagne, nous nous asseurons que vous sçaurez bien descouvrir et empescher toutes les faulses et malheureuses entreprises et menées de ceux qui voudroient bien nous ruiner les uns par les autres et en faire leur triomphe, quoy qu'ils sachent bien se déguiser en toute sorte (1). »

Th. de Bèze ne se borna point à soutenir de sa parole savante et spirituelle une lutte au terme de laquelle il n'entrevoit guère d'autre succès à obtenir qu'un peu de justice à l'égard de ses coreligionnaires de la part d'un monde ignorant, qu'on avait jusqu'alors abusé sur leur doctrine (2); il fit plus, en se décidant à passer de la parole à l'action, dans une circonstance caractéristique qui suivit de cinq jours la séance du 24 septembre.

Un mot d'abord sur les faits généraux desquels cette circonstance se dégagea.

Les protestants français, quelles que fussent les rigueurs insensées de la législation alors en vigueur, qui les atteignait non-seulement dans la manifestation de leur croyance, mais jusque dans les actes les plus importants de la vie domestique, n'en étaient pas moins résolus à se prévaloir, chaque fois que cela

(1) Lettre du 3 octobre 1561, ap. Baum, app., p. 90.

(2) Beza Calvino, 27 septembre 1561, ap. Baum, app., p. 75 : *Ne mireris nos esse tam verbosos; scito nos studio id facere, quoniam ex hoc colloquio nullum majorem fructum speramus quam ut cognita ac perspecta nostra causa, qui per ignorantiam nos damnabant, saltem æquiores nobis fiant, neque est, Dei gratia, cur nos laboris pœniteat.*

leur devenait possible, de la tolérance qui leur était accordée en 1561, en devançant, par la pratique, la consécration du principe de la liberté religieuse, qu'ils ne cessaient de revendiquer depuis un an, par l'organe de leurs généreux protecteurs à la cour. C'est ainsi qu'en ce qui concernait la profession extérieure de leur foi et sa propagation, ils se réunissaient pour l'exercice public de leur culte, et travaillaient activement à la dissémination des saintes Écritures et de divers livres, soit de piété, soit de controverse. C'est ainsi encore qu'en ce qui concernait leur vie de famille, ils s'attachaient à faire intervenir publiquement le ministère des pasteurs dans la célébration de leurs mariages et dans l'administration du baptême de leurs enfants. Mais, si leurs efforts sur ce double point, accomplis en exécution des articles 33 et 34 de la discipline ecclésiastique du 28 mai 1559 (1), avaient réussi dans certains cas isolés, à peine en était-il resté quelque trace. L'histoire, en effet, ne mentionne qu'un très-petit nombre de baptêmes administrés (2) et de mariages bénits (3) par des pasteurs, de mai 1559 à septembre 1561. Ce fut à cette dernière époque seulement que s'offrit l'occasion de détacher, avec éclat, du ministère des ecclésiastiques catholiques, au nom des familles protestantes, l'accomplissement d'actes religieux qui, de droit, rentraient dans les attributions exclusives des pasteurs.

(1) Art. 33 : « Les mariages seront proposés au consistoire, où sera rapporté le contract du mariage passé par notaire public, et seront proclamés deux fois pour le moins en quinze jours : après lequel temps se pourront faire les espousailles en l'assemblée. Et cest ordre ne sera rompu sinon pour grandes causes, desquelles le consistoire congnoistra. » — Art. 34 : « Tant les mariages que les baptesmes seront enregistrés et gardés soigneusement, en l'église, avec les noms des père et mère et parrains des enfants baptisés. »

(2) Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 291, 337, 393.

(3) En 1559, « Léopard visita l'isle d'Oléron et y fit les premières espousailles selon la façon reçue en l'Église réformée. » (Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 206.) « En 1560, les ministres Labergerie et Desmeranges, violemment séparés de leur troupeau d'Orléans, ayant entendu qu'il y avoit quelques enfans à baptiser et quelque mariage à faire, retournèrent tout soudain et dès lors recommencèrent l'exercice du ministère. » (*Ibid.*, p. 291.)

Cette occasion fut, d'accord avec la reine de Navarre et autres membres éminents de l'Église réformée, saisie avec empressement par Th. de Bèze. Sans faiblesse comme sans jactance, à proximité des regards de la cour et de l'assemblée des prélats, il tint à honneur de procéder solennellement, avec une publicité exceptionnelle, à la célébration du mariage de protestants appartenant l'un et l'autre à de grandes familles de France.

Des deux fiancés sur l'union desquels il devait appeler la bénédiction divine, l'un était le cousin de Jeanne d'Albret, Jean de Rohan, seigneur de Fontenay, second fils de René premier du nom, vicomte de Rohan, et d'Isabelle d'Albret, fille de Jean, roi de Navarre; l'autre était la nièce de la duchesse d'Étampes, Diane de Barbançon, fille de Michel de Barbançon, seigneur de Cany, et de Péronne de Pisseleu (1), sœur aînée d'Anne de Pisseleu, femme de Jean de Brosse dit de Bretagne, duc d'Étampes.

Le 29 septembre 1561 devait se tenir à Saint-Germain une assemblée générale des membres de l'ordre de Saint-Michel, précédée d'une messe, dite *messe de l'ordre*, à laquelle Louis de Bourbon, Coligny et quelques autres *chevaliers* notables désiraient ne point assister (2); aussi ce jour fut-il précisément celui qui, de concert avec eux et Jeanne d'Albret, fut choisi pour la célébration du mariage de Jean de Rohan et de Diane de Barbançon, à Argenteuil (3).

Dans ce bourg arrivèrent, au jour et à l'heure fixés, la reine de Navarre, le prince et la princesse de Condé, l'amiral et sa femme,

(1) Voir la correspondance de Calvin avec cette dame. (*Lettres franç.*, t. I, p. 281, 295 et 335.)

(2) Hub. Langueti *Epistol.* lib. II, epist. LVII : « In die Michaelis (1561) plerique ex equitibus non accesserunt ad eam missam quæ dicitur Ordinis : Eo ipso die unus ex familia de Rohan celebravit nuptias in pago vicino aulae, Beza ministro, et habente concionem. »

(3) Estienne Pasquier, *Lettres*, liv. IV, let. XI. « A la Saint-Michel dernier, la » royne de Navarre, à la vue de tout le peuple, a fait solenniser, à l'usage de » Genève, le mariage d'entre le jeune Rohan et la Brabançon, au bourg d'Argenteuil, par Bèze. »

le comte et la comtesse de la Rochefoucauld, le duc de Longueville, ainsi que plusieurs seigneurs et dames de haut rang, qui venaient entourer de leur sympathie et de leurs vœux les jeunes fiancés et leurs parents.

Bientôt, s'adressant à un auditoire profondément recueilli, Bèze inaugura la solennité du jour (1) par ces paroles : « Notre aide » soit au nom de Dieu qui a fait le ciel et la terre ! Amen... »

Il caractérisa ensuite en traits saisissants, d'après la parole divine, l'institution du mariage chrétien, et ajouta :

« Vous doncques, Jean de Rohan, et vous, Diane de Barbançon, ayans la connoissance que Dieu l'a ainsi ordonné, voulez-vous vivre en ce saint estat de mariage que Dieu a si grandement honoré ? Avez-vous un tel propos, comme vous tesmoignez icy devant sa sainte assemblée, demandans qu'il soit approuvé ? »

« Ouy », répondit chacun des deux comparants.

Bèze alors continua en ces termes :

« Je vous pren tous qui estes icy présens, en tesmoins, vous priant en avoir souvenance : toutesfois s'il y a aucun qui y sache quelque empeschement, ou qu'aucun d'eux soit lié par mariage avec autre, qu'il le die. »

Personne n'ayant élevé la voix, Bèze reprit :

« Puisqu'il n'y a personne qui contredise, et qu'il n'y a point d'empeschement, Nostre-Seigneur Dieu confirme vostre saint propos qu'il vous a donné : et vostre commencement soit au nom de Dieu qui a fait le ciel et la terre ! Amen. »

Après quoi, Bèze s'adressant à l'époux :

« Vous, Jean de Rohan, lui dit-il, confessez icy devant Dieu et sa sainte congrégation, que vous avez pris et prenez pour

(1) Pour retracer les principaux détails de cette solennité, nous nous référerons scrupuleusement à un très-rare petit manuel de cinquante-six pages in-12, sans indication de lieu d'impression, intitulé : « La forme des prières ecclésiastiques, avec la manière d'administrer les sacremens et célébrer le mariage, et la visitation des malades, par Jean Rivery, 1561. »



vostre femme et espouse Diane de Barbançon icy présente, laquelle promettez garder, en l'aimant et entretenant fidèlement, ainsi que le devoir d'un vray et fidèle mary est à sa femme : vivant saintement avec elle, luy gardant foy et loyauté en toutes choses, selon la sainte parole de Dieu et son saint Évangile? »

« Ouy », répondit Jean de Rohan.

Se tournant ensuite vers l'épouse, Bèze lui dit :

« Vous, Diane de Barbançon, confessez icy devant Dieu et sa sainte assemblée, que vous avez pris et prenez Jean de Rohan pour vostre légitime mary, auquel promettez obéir, luy servant et estant susjette, vivant saintement, luy gardant foy et loyauté en toutes choses, ainsi qu'une fidèle et loyale espouse doit à son mary, selon la parole de Dieu et le saint Évangile? »

« Oui », répondit Diane de Barbançon.

Bèze termina par l'allocution et la prière suivantes :

« Le Père de toute miséricorde, qui de sa grâce vous a appelez à ce saint estat, pour l'amour de Jésus-Christ son fils, qui par sa sainte présence a sanctifié le mariage, faisant là le premier miracle devant ses apostres, vous doint son Saint-Esprit, pour le servir et honorer ensemble, d'un commun accord ! Amen.

» Écoutez l'Évangile comme Nostre-Seigneur veut que le saint mariage soit gardé, et comme il est ferme et indissoluble, selon qu'il est escrit en saint Matthieu, au dix-neuvième chapitre (suit la lecture du texte). Croyez à ces saintes paroles que Nostre-Seigneur Jésus a proférées, comme l'évangéliste les récite : *et soyez certains que Nostre-Seigneur Dieu vous a conjoints au saint mariage* : parquoy vivez saintement ensemble, en bonne discrétion, paix et union, gardant vraye charité, foy et loyauté l'un à l'autre, selon la parole de Dieu.

» Prions tous d'un cœur Dieu nostre Père :

» Dieu tout-puissant, tout bon et tout sage, qui dès le com-

mencement as préveu qu'il n'estoit point bon que l'homme feust seul : à cause de quoy tu luy as créé une aide semblable à luy et as ordonné que deux fussent un, nous te prions et humblement requérons, puisqu'il t'a pleu appeler ceux-cy au saint estat de mariage, que de ta grâce et bonté leur veuilles donner et envoyer ton Sainct-Esprit, afin qu'en vraye et ferme foy, selon ta bonne volonté, ils y vivent saintement : surmontans toutes mauvaises affections, édifiens les autres en toute honnesteté et chasteté : leur donnant ta bénédiction ainsi qu'à tes fidèles serviteurs Abraham, Isaac et Jacob; qu'ayans sainte lignée ils te louent et servent, apprenans icelle et la nourrissans en ta louange et gloire, et à l'utilité du prochain, en l'avancement et exaltation de ton saint Évangile. Exauce-nous, Père de miséricorde, par Nostre-Seigneur Jésus-Christ ton très-cher fils ! Amen.

» Nostre-Seigneur vous remplisse de toutes grâces et en tout bien vous doint vivre ensemble longuement et saintement... »

La solennité ainsi accomplie à Argenteuil, et qualifiée par les contemporains *de mariage à la mode de Genève* (1), doit demeurer dans l'histoire comme un fait mémorable tout à l'avantage de la cause protestante. En effet, si, d'un côté, comme cela se conceit aisément, ce fait souleva l'indignation du parti catholique, qui eria au scandale (2), de l'autre, il n'encourut nullement la censure du gouvernement, dont la sage réserve fut interprétée par les pasteurs dans le sens d'un encouragement tacitement accordé à l'exercice de leur ministère. C'est ce qu'atteste Estienne Pasquier (3) lorsqu'il dit, au sujet du mariage célébré le 29 septembre à Argenteuil : « Cet acte, ainsi fait presque

(1) *Journal* du chanoine Bruslart, *Mém. de Condé*, t. I, p. 54. — Est. Pasquier, *Œuvr. compl.*, liv. IV, lettre xi. — *Cal. of Stat pap. foreign*, ann. 1561, p. 360. Throckmorton to the queen, 9 octobre : « M. de Bèze married them publickly after the manner of Geneva. »

(2) *Journal* de Bruslart, *loc. cit.* « ... Qui fust un grand scandale, et contre la » religion chrestienne. »

(3) *Œuvres compl.*, liv. IV, lettre xi.

aux portes de Paris et de Saint-Germain en Laye où le roy séjournaît, n'ayant esté controulé, a grandement accru le cœur des ministres. »

Le jour même où, dans la matinée, il avait béni ce mariage, Th. de Bèze, de retour à Saint-Germain, y assista (1) à l'ouverture de conférences particulières qui s'entamèrent entre lui, Martyr, des Gallars, Marlorat et de l'Espine, d'une part, et Jean de Montluc, évêque de Valence, du Val, évêque de Sées, et trois docteurs, Despence, Salignac et Boutelier, d'autre part.

Le fait de la brusque interruption de la discussion générale et publique au colloque, à la date du 26 septembre, avait été immédiatement exploité par les prélats comme impliquant la défaite des ministres; mais ceux-ci avaient d'avance réduit à sa juste valeur le triomphe prétendu de leurs adversaires, en écrivant, antérieurement au 26 septembre, aux fidèles de l'Église de Rouen (2) : « ... A grand'peine sommes-nous entrés au combat et toutesfois nos contredisans pressent desjà la victoire. Cela nous fait plustost rire que pleurer et juger pour certain que l'haleine leur faudra devant qu'ils soient à mi-chemin. Nous ne sommes pas icy venus pour faire monstre de ce que Dieu nous a donné de sçavoir, mais pour maintenir modestement sa vérité, dont nous sommes résolus par sa parole, et pour apprendre encores davantage s'il nous est monstré. Mais nous pouvons dire devant Dieu, qu'outre ce qu'il n'a tenu à queleun de nos contraires que nous n'ayons oublié toute modestie, on ne nous a encores baillé moyen de rien apprendre, mais bien d'estre confirmés en ce que nous avons toujours soupçonné qu'il adviendrait, c'est à savoir que les plus sages se tairoient, les moyennours seroient bien empeschés, les fols parleroient le plus haut, et ceux qui se vendent enfleroient leur cornemuse : le surplus, qui est encor en la main de Dieu, déclarera comme nous nous asseurons de quel

(1) Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 606.

(2) Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 590.

costé est la vérité que nous avons maintenue jusques icy en bonne conscience. »

Ce fut également en bonne conscience que Bèze et ses quatre collègues soutinrent la cause de la vérité évangélique dans les conférences particulières. Les hommes avec lesquels ils eurent cette fois à discuter étaient honorables, savants, mesurés, et animés d'intentions conciliantes (2). Ces conférences aboutirent à la rédaction en commun d'un formulaire sur la sainte cène, qui, présenté le 4 octobre aux prélats assemblés à Poissy, fut rejeté par eux, le 9 du même mois, comme insuffisant, captieux et plein d'hérésie. A ce formulaire ils en opposèrent un autre, rédigé à leur instigation par les docteurs de la Sorbonne, et pressèrent le roi de contraindre les ministres à y souscrire, sous peine, en cas de refus, d'être immédiatement expulsés du royaume!

La mesure était comble : les ministres répondirent à l'intolérance des prélats par un refus formel.

Ainsi se termina le colloque de Poissy. S'il ne put amener entre les deux religions une conciliation que la nature des choses rendait d'avance impossible, il offrit cependant cet avantage de faire ressortir, dans une certaine mesure, la nécessité d'une reconnaissance officielle du protestantisme devant la législation du pays. Sans obéir de suite, il est vrai, à cette nécessité, le gouvernement crut devoir, du moins, persévérer, à l'issue du colloque, dans les voies d'une tolérance de fait que, depuis plusieurs mois, il avait généralement suivies.

Il donna une première preuve de ses intentions à cet égard en s'abstenant de toutes mesures coercitives vis-à-vis des ministres. Il fit plus : il les laissa libres de reprendre en pleine sûreté le chemin de leurs Églises respectives, ou de prolonger, s'ils le préféraient, leur séjour à Saint-Germain.

(2) Bèze lui-même n'hésitait pas à les qualifier de « gens doctes et traictables. » (Lettre du 3 octobre 1561 à l'électeur palatin, ap. Baum, ap., p. 90.)

Quelques-uns quittèrent de suite cette ville; d'autres différencèrent leur départ.

Merlin les avait devancés tous, dès le 6 octobre, pour retourner à Genève, sur la demande de Calvin (1), qui, le 24 septembre, avait prié l'amiral de consentir à se séparer momentanément de son excellent aumônier. On aime à entendre Coligny parler de Merlin dans des termes tels que ceux-ci : « Je vous renvoye monsieur de Montroy, présent porteur, lequel j'ay tousjours retenu auprès de moy, et vous diray que j'ay reçu aultant de contentement de luy en ses exhortations et bonnes mœurs que d'homme que j'aye jamais ouy, si est-ce que je vous priray encore que s'il y avoit moyen que vous en puissiez passer, me vouloir accommoder; j'entendz que je essaye de recouvrer quelque ministre de par deçà, et où je ne le pourrois faire, que vous feussiez contens de me le renvoyer et pour résider auprès de moy, car voulant faire la profession que je veulx faire, je seroys bien marry de demeurer sans en avoir ung. Ce faisant vous m'obligerez de tant plus à vous servir (2). »

Au moment même où les ministres venaient de refuser de souscrire le formulaire que l'assemblée des prélats prétendait leur imposer, le prince de Condé, s'adressant aux magistrats de Zurich, s'empessa de rendre aux qualités éminentes de P. Martyr l'hommage suivant (3) : « Magnifiques seigneurs, encores que le roy monseigneur, la roine sa mère et tous les plus grands de ceste compagnie vous facent assés suffisant et ample tesmoynage par les lettres qu'ils vous escrivent du bien et contentement qu'ils ont reçu de monsieur Martir, lequel vous avez si libéralement envoyé par deçà afin d'aider par son docte savoir à esclarcir les doubtes et différencz dont nostre religion est aujourdhuy perturbée en ce roïaume, si ma-il semblé, pour le lieu auquel il a pleu à Dieu

(1) *Lettres franç.*, t. I, p. 429, 430.

(2) Lettre du 6 octobre 1561. (Archives de la ville de Genève n° 1715.)

(3) Lettre du 10 octobre 1561, ap. Baum, app., p. 101.

dès ma naissance, me y faire tenir et appeller, mon devoir de ma part ne vous celer de combien en moy mesme je ressens la commune utilité que apporte sa honorable vieillesse pour la tranquillité et concorde que chascun doit attendre en debvoir réussir, etc., etc. »

Martyr, de son côté, vivement touché de l'accueil favorable qu'il avait trouvé à la cour de Saint-Germain, n'oubliait pas les personnes recommandables qui lui en avaient facilité l'accès. Aussi, vers l'époque à laquelle Condé parlait de lui aux magistrats de Zurich, exprimait-il à ces derniers combien il était sensible aux remerciements qu'ils avaient adressés, à son sujet, à Coignet, représentant de la France en Suisse. Il le leur dépeignait comme un personnage distingué, non moins rempli d'estime et de dévouement pour eux, que de bienveillance pour lui (1).

Cependant quel parti avaient pris l'électeur palatin et le duc de Wurtemberg relativement aux théologiens de renom que le roi de Navarre les avait priés, en septembre, d'envoyer à Saint-Germain?

Chacun de ces princes avait déferé de suite aux désirs d'Antoine de Bourbon : Frédéric III, en envoyant son prédicateur de cour, Michel Diller, et un Français, Pierre Boquin, professeur de théologie à Heidelberg, frère de Jean Boquin, que les Églises de Saintonge avaient député au colloque de Poissy; et Christophe, en députant trois théologiens, Jacques Beurlin, chancelier de l'université, Balthazar Bidembach, prédicateur de la cour, et le docteur Jacques Andrea, auxquels il avait adjoint, comme auxiliaire, le conseiller Melchior de Salhausen, connaissant la langue française.

Partis d'Heidelberg et de Stuttgart dans les premiers jours

(1) Nam præterea quod mihi omnia ejus officia præsto semper fuerunt, illum judico vestræ dignitatis atque amplitudinis quum observantissimum, tum amantissimum. (Lett. 17 octobre 1561, ap. Baum, app., p. 106.)

d'octobre 1561, ces divers personnages n'arrivèrent à Paris que le 19 du même mois, alors que le colloque de Poissy et les conférences particulières avaient pris fin. Nous verrons bientôt quels rapports ils soutinrent avec la cour de Saint-Germain et les protestants éminents qui s'y trouvaient encore.

### III

#### APRÈS LE COLLOQUE

Des ministres et théologiens protestants qui avaient assisté au colloque il ne restait plus à Saint-Germain, vers le milieu du mois d'octobre 1561, que Th. de Bèze, des Gallars et P. Martyr. Tous trois continuaient à résider dans cette ville, à la suite de vives instances qui leur avaient été adressées de diverses parts. Le gouvernement, d'ailleurs, s'était prêté d'assez bonne grâce à la prolongation de leur séjour en France (1). De Bèze et des Gallars se sentaient retenus près de la cour par l'espoir de servir utilement la cause de la liberté religieuse (2). De plus, un lien particulier de sympathie et de confiance venait de les attacher, au moins provisoirement, comme prédicateurs, l'un à Jeanne d'Albret, l'autre à l'amiral (3). Enfin, quant à Th. de Bèze personnellement, il s'occupait, à cette époque, avec sollicitude, de frayer la voie (fait bien digne de remarque) à la réalisation du projet conçu par quatre familles éminentes, celles de Jeanne d'Albret, de Condé, de Coligny et de Crussol, de se grouper pour former entre elles

(1) Voir notamment la décision royale du 25 octobre 1561, augmentant de deux mois la durée du sauf-conduit accordé le 7 juillet précédent à P. Martyr (Baum, app., p. 114, 115.)

(2) Beza Calvino, 21 et 23 octobre 1561. (Baum, app., p. 100.) — Des Gallars to the bishop of London, 29 octobre 1561. (*Cal. of State pap.*, ann. 1561, p. 382.)

(3) Hub. Langueti lib. II, epist. LXI, 26 oct. 1561 « Jam omnes ministri redierunt ad suas ecclesias, præter Bezam et Gallasium, quorum ille fit concionator reginæ Navarrae, hic autem admirali. »



une Église à laquelle s'appliquerait une constitution consistoriale (1).

Le 29 octobre, P. Martyr prit congé du jeune roi, qui le gratifia de deux cents écus pour son voyage (2), de la reine mère du roi, et de la reine de Navarre, des princes, princesses et grands personnages de la cour. Le lendemain, Th. de Bèze et des Gallars reçurent ses fraternels adieux. Arrivé à Paris, il s'entretint une fois encore avec Hubert Languet, qui eût aimé à l'accompagner jusqu'en Bourgogne, s'il eût été libre pour le moment de s'absenter de la capitale (3). P. Martyr partit pour Zurich sous l'escorte de plusieurs gentilshommes et de fidèles serviteurs chargés par le roi de Navarre, le prince de Condé et l'amiral, de protéger sa marche (4). Charles IX avait « enjoint à ses lieutenants, baillifs, sénéchaux, prévôts, juges, capitaines, gouverneurs, maires et échevins de villes, de laisser *Pietro Martyr*, demeurant à *Surich*, se retirer hors icelluy royaume, où et ainsi que bon luy sembleroit, en sûreté et liberté; luy faisant bailler et administrer par les lieux où il passeroit, vivres, logis, chevaulx et tout ce qui luy seroit nécessaire, en payant raisonnablement (5). »

Catherine de Médicis écrivit (6) « aux magnifiques seigneurs, ses très-chers et grands amys, alliez et confédérez, les bourgemestres et conseil de la ville de Zurich » en ces termes :

(1) « Totus nunc sum in eo ut ex *tribus* familiis, nempe reginæ Navarrenæ, Condensis principis et amyraldi unum corpus Ecclesiæ constituam. » (Beza Calvino, 30 oct. 1561, Baum, app., p. 118.) — Hoc accidit quod *quatuor* familiæ (*quarta* enim jam, quæ est D. Cursolii, accessit) cupiunt in unum ecclesiæ corpus coalescere, et consistorii etiam disciplina regi, etc. (Beza Calvino, 4 nov. 1561. Baum, app., p. 121.)

(2) *Cal. of State pap.*, ann. 1561, p. 399, 14 nov. Throckmorton to the queen.

(3) Huberti Langueti lib. II, epist. LXI, 26 octob. 1561.

(4) *Cal. of State pap.* ann. 1561, p. 399, 14 nov. Throckmorton to the queen. — Hub. Langueti lib. II, epist. LXI, 26 oct. 1561.

(5) Décis. roy. du 25 oct. 1561, ap. Baum, app., p. 114-115.

(6) Lettre du 28 octobre 1561, ap. Baum, app., p. 115-116.

« En retournant par devers vous le docteur Martyr, vostre bourgeois, présent porteur, nous avons bien voulu l'accompagner de la présente pour vous tèsmoigner que ès choses qui se sont traictées par deçà pour le faict de la religion, il s'est comporté si modestement et vertueusement, que nous avons grande occasion de nous en louer et contenter et vous remercyer, comme nous faisons de bien bon cœur, de ce que vous luy avez permis de venir par deçà estant bien marrye que du colloque et conférence qui s'y est faicte, il n'est sorty le fruit que nous désirions et qui est si nécessaire pour l'union de toute l'Église chrestienne en une mesme saincte et catholicque religion. Mais estant ung bien qu'il faut attendre et espérer de l'infinie bonté de Dieu qui seul régist telles choses, nous le supplions qu'il nous le veuille bientôt donner et départyr tel qu'il sçayt nous estre nécessaire. »

La lettre de la reine mère était suivie, à un jour de distance, de ces lignes (1), que le roi de Navarre adressait aux magistrats de Zurich :

« Très-chers et grands amis, nous vous renvoions vostre vénérable et docte Pierre Martyr, auquel pendant qu'il a séjourné en ce royaume, tant pour le mérite des grandes vertus dont il est orné, que pour la recommandacion qu'il nous a apporté de vostre part, nous sommes essaiés de lui faire tout le bon accueil et honneste traictement qu'il a esté possible et combien que toutes choses ne soient pas réussis selon l'intention pour laquelle il avoit esté mandé, voullant possible Dieu nostre créateur pour l'approbation de sa vérité et la manifestation de sa gloire, que sa religion demeure encores quelque temps en controverse, si vous rendons-nous ce tesmoignage du sien comportement et actions, qu'il s'y est conduit avecques toute la modestie et honnesteté que personnage de tel nom et réputation comme il est

(1) Lettre du 29 octobre 1561, ap. Baum, app., p. 116.

pourroit faire, à la grande satisfaction du roy monseigneur et de la royne sa mère, et de tout le conseil. »

Occupons-nous maintenant de l'accueil que reçurent à la cour les théologiens allemands envoyés en France, d'un côté par le duc Christophe de Wurtemberg, et de l'autre par l'électeur palatin.

Et d'abord, quelle mission avaient, au juste, à remplir ces théologiens, à supposer qu'arrivant en temps opportun, ils pussent s'immiscer dans les discussions, soit générales, soit particulières, successivement ouvertes à Poissy et à Saint-Germain? Étaient-ils réellement chargés de s'attaquer directement au cardinal de Lorraine, et de déjouer ses manœuvres au sujet de la confession d'Augsbourg? Devaient-ils tenter d'opérer, sur la base de cette même confession, un rapprochement entre protestants et catholiques? Ne devaient-ils point, en tous cas, s'appliquer à ménager en France à la confession d'Augsbourg un accueil favorable, en cherchant à la concilier, aux yeux des Églises réformées, avec la confession de foi que celles-ci avaient adoptée? Voilà autant de questions délicates auxquelles il n'est guère possible d'assigner des solutions précises.

Ce qu'il y a de certain, du moins, c'est qu'il ne s'agissait nullement d'une seule et même mission que les envoyés du palatinat et ceux du Wurtemberg pussent accomplir en commun; car il y avait divergence de sentiments, d'intentions et de vues, aussi bien entre les premiers et les seconds, qu'entre l'électeur Frédéric III et le duc Christophe. En effet, inclinant par leurs convictions vers les réformés français, et tout disposés à s'entendre avec eux (1), les théologiens palatins étaient autorisés par l'électeur, qui lui-même se rapprochait alors de plus en plus du calvinisme, à ne suivre d'autres inspirations que celles de leur conscience, et demeuraient libres de parler et d'agir comme bon

(1) Bèze, *Hist. eccl.*, t. 1, p. 616.

leur semblerait (1). Les théologiens wurtembergeois, au contraire, relevant d'un prince strictement luthérien, étaient enchaînés par lui dans les liens d'instructions très-précises dont ils devaient ne se départir en aucune circonstance. Il leur était expressément recommandé de représenter comme dépourvus d'importance réelle les dissentiments, cependant assez graves, qui agitaient le protestantisme allemand; d'expliquer et de commenter minutieusement, en présence du roi de Navarre et de toutes autres personnes, la confession d'Augsbourg dans le sens du luthéranisme le plus fortement accentué, et de la proposer à l'acceptation de ce prince ainsi qu'à celle des Églises réformées françaises (2). Le bruit courait même que le duc Christophe se laissait aller, dans des communications particulières, jusqu'à inciter Antoine de Bourbon à sévir, en France, contre *les sacramentaires*, au risque d'être poliment éconduit, avec invitation de ne s'occuper que des affaires du Wurtemberg, qui seules le regardaient (3).

En un tel état de choses, que se fût-il passé à Poissy et à Saint-Germain, si les théologiens allemands y fussent arrivés lorsque se tinrent les séances générales du colloque et celles des conférences particulières? D'une part, il est douteux que tous indistinctement eussent pris, vis-à-vis du cardinal de Lorraine, la même attitude; de l'autre, il y a lieu de croire que les palatins, grâce à leurs tendances conciliantes et à la nature de leur foi, se fussent, en une certaine mesure, rangés ouvertement du côté des réformés français (4); tandis que les Wurtembergeois,

(1) Hub. Langueti lib. II, epist. LXI, 26 oct. 1561 : « Palatini pulchre cum ] nos » tris consentiunt et habent libera mandata a suo principe. »

(2) Bernhard Kugler, *Christoph Herzog zu Wurtemberg*. Zweiter Band, p. 307, 308.

(3) Hub. Langueti lib. II, epist. LXI, 26 oct. 1561 : « Audio etiam ipsum Wurtembergensem duriter exostulare cum Navarro, quod in regno Galliae sacramentarios ferat. Rectius meo judicio faceret si sua negotia curaret; quod ut faciat forte admonebitur. »

(4) Bernhard Kugler, *loc. cit.*, p. 307.

à l'inverse, n'eussent servi, selon l'expression mordante de l'un de leurs compatriotes (1), « qu'à jeter de l'huile sur le feu ».

On comprend sans peine, dès lors, que Th. de Bèze, au point de vue de l'intérêt général qui le préoccupait, se soit félicité, dans les intimes épanchements de sa correspondance avec Genève (2), de l'arrivée tardive des théologiens d'outre-Rhin, puisqu'elle rendait à peu près inoffensive désormais leur présence en France. Hâtons-nous d'ajouter que ses impressions à cet égard n'altérèrent en rien dans les courts rapports qu'il soutint avec eux, ainsi qu'on le verra bientôt, ses habitudes de haute courtoisie et de fraternelle urbanité.

Sans rechercher d'où provint la lenteur, tout au moins apparente, avec laquelle ces théologiens accomplirent leur voyage, abordons de suite l'examen des principaux faits qui se rattachent à leur séjour dans notre patrie.

Les envoyés palatins avaient, en route, été rejoints, à Châlons, par leurs collègues wurtembergeois. Arrivés à Paris le 19 octobre, ils allèrent tous ensemble loger dans une hôtellerie dite *du Porcellet*. Un noble personnage, qui s'était chargé d'informer le roi de Navarre de leur présence dans la capitale, leur souhaita la bienvenue de la part de ce dernier, mais les engagea à différer de quelques jours leur départ pour Poissy ou Saint-Germain. Un zélé calviniste, l'excellent Hubert Languet, s'empressa d'adoucir pour eux, par ses entretiens et ses obligeants procédés, les en-

(1) Bernhard Kugler, *loc. cit.*, p. 307. — Ici se place une réflexion de Hub. Languet (lib. II, epist. LVII), mieux à même que qui que ce fût, parmi les Français, de bien juger l'Allemagne. Il dit : « Quam deplorandum est multos ex Germania ita esse affectos, ut magis favere videantur parti pontificis, ejus rei causam si quis ab iis requirat, nihil aliud respondent, quam nostros esse calvinistas. » — Voir aussi les lettres de Calvin à Suleer, du 23 août 1561 (Bibl. fr. gryn. Bâle, vol. IX, p. 93), et au comte d'Erbach, du 30 sept. 1561 (Bib. de Genève, vol. 107, a).

(2) Beza Calvino, 21 et 23 oct. 1561, ap. Baum, *app.*, p. 109 : « Ecce nunc audivi quosdam theologos a Palatino et Wirtembergico, venisse. Bene est quod tam sero! »

nuis de l'expectative. Il y réussit d'autant mieux que par son intermédiaire ils eurent aisément accès près de son ami, l'imprimeur Wechel, sous le toit duquel il habitait, et qui, de même que lui, avait des relations étendues avec l'Allemagne. Le 26 octobre, le noble personnage dont il s'est agi plus haut revint de la cour de Saint-Germain annoncer aux envoyés des deux princes qu'il avait ordre de les conduire à Poissy, où on leur spécifierait ce qu'ils auraient à faire. Toujours serviable, Hubert Languet se déclara prêt à les accompagner. Un sinistre événement mit inopinément obstacle à leur départ : l'un d'eux, Jacques Beurlin, venait d'être atteint d'un mal effroyable, désigné par les contemporains sous le nom de *peste*, qui depuis plusieurs semaines exerçait dans Paris de grands ravages.

Le malade ne tarda pas à succomber. Le médecin qui l'avait assisté, sous les yeux de Hubert Languet et des théologiens, engagea ceux-ci à changer immédiatement de résidence et à ne point approcher de la cour tant que le roi de Navarre, qu'on allait informer de la mort de J. Beurlin, ne les aurait pas expressément autorisés à venir. A dater du jour où un coup des plus douloureux les avait ainsi frappés, force leur fut d'attendre, non sans anxiété, pendant toute une semaine, ce que déciderait à leur sujet Antoine de Bourbon. Le généreux et sympathique Hubert Languet les aida encore à supporter cette nouvelle épreuve. Enfin, le 7 novembre, on les prévint qu'ils pouvaient se rendre à Saint-Germain. Aussitôt ils se mirent en route.

A leur arrivée, ils furent parfaitement reçus par le chancelier du roi de Navarre, qui, après leur avoir fait chez lui les honneurs d'une table somptueusement servie, les introduisit au château, dans les appartements de son souverain. Antoine de Bourbon, près de qui se trouvaient, à ce moment, Jeanne d'Albret et son fils, ainsi que Condé et son fils aîné, accueillit avec bienveillance les nouveaux arrivés, les remercia d'être venus de si loin; leur témoigna un vif regret de ne les voir qu'alors que le colloque

et les conférences avaient cessé; leur parla longuement des ruses auxquelles François de Guise et son frère avaient eu recours pour induire en erreur, au sujet de leur prétendue adhésion à la confession d'Augsbourg, les princes allemands; et insista, tant sur les manœuvres que sur les procédés de discussion du cardinal de Lorraine à l'encontre de Th. de Bèze au colloque de Poissy. Il les stigmatisa même en termes énergiques. Il engagea ensuite les théologiens présents à lui faire connaître leur opinion sur le formulaire adopté naguère par les dix délégués dans les conférences particulières de Saint-Germain, et sur la possibilité de le concilier avec la confession d'Augsbourg quant au point relatif à la sainte cène (1).

Les théologiens se retirèrent et confèrent entre eux, mais sans réussir à tomber d'accord sur l'adoption en commun d'une rédaction unique. Aussi, les Wurtembergeois, d'un côté, et les Palatins, de l'autre, présentèrent-ils au roi de Navarre deux écrits distincts, contenant chacun l'exposé particulier des vues, soit des uns, soit des autres, au sujet de la sainte cène (2). La remise de ces écrits ne fut suivie ni d'explications, ni d'une discussion quelconque. Le roi de Navarre se borna à insister, vis-à-vis des théologiens, sur la nécessité d'aviser au moyen de réunir entre elles les Églises protestantes françaises et allemandes. Il les pria d'agir dans ce sens près de leurs souverains respectifs, et notamment de les engager à convoquer prochainement à Francfort, à Strasbourg ou dans toute autre ville, des théologiens réformés et luthériens, à l'effet de discuter et d'adopter les me-

(1) Voici, au dire de Diller et Boquin, dans une relation en langue latine qu'ils adressèrent, en décembre 1561, à l'électeur Frédéric III (v. Kluckhohn, *Briefe Friedrich des Frommen*, Erst. Band, p. 215 à 229), les propres paroles du roi de Navarre : « Hanc vestram in Galliam nostram professionem non inanem aut inutilem fore spero, si articulum illum de controversia cœnæ Dom. in quem demum convenerunt quinque ex episcopis designati ac totidem ex ministrorum ordine, sedulo expenderitis ac videritis an cum doctrina Augustanæ confessionis consentiat, an vero cum ea pugnet ab eaque damnatur. »

(2) Bernhard Kugler, *Christoph Herzog zu Württemberg*. Zweiter Band, p. 310.

sures propres à établir la conciliation et la paix entre les deux grandes fractions du protestantisme. Il revint sur ce sujet dans le cours d'autres entretiens qu'il eut encore avec les Palatins et les Wurtembergeois. Il avoua même à Melchior de Salhausen qu'il ne s'abstenait, quant à présent, de souscrire à la confession d'Augsbourg que dans la crainte de porter ombrage aux réformés français et de compromettre par là son projet d'union entre les Églises protestantes de France et d'Allemagne (1).

Les faits que nous venons de résumer sont à peu près les seuls qui, au point de vue théologique, se rattachent à la présence des envoyés de Christophe et de Frédéric III au château de Saint-Germain. Mais il est quelques circonstances particulières de leur séjour à la cour de Charles IX que nous croyons devoir consigner ici.

« Le 12 novembre, racontent Diller et Boquin (2), la reine de Navarre, toujours prête à saisir avec ardeur chaque occasion qui s'offre à elle de travailler à la propagation de l'Évangile, reçut à dîner le légat du Pape, ainsi que plusieurs cardinaux et évêques, en présence desquels un ministre protestant implora la bénédiction divine au moment où l'on se mit à table, et prononça des paroles d'actions de grâces à l'issue du repas. Aussitôt après, tous les convives se disposèrent à assister à une prédication qui allait avoir lieu. A peine le local affecté à la célébration du culte pouvait-il contenir la foule compacte qui y affluait. Le ministre entonna le chant d'un psaume. A sa voix se mêlèrent, selon l'usage, celles des assistants. Au chant succéda un docte et éloquent sermon qui dura jusqu'à six heures. En face du prédicateur se tenait le légat du pape, entouré d'un groupe de femmes nobles, dont les traits, l'attitude et la voix exprimaient une véritable piété. Deux voix enfantines s'unissaient au chant des psaumes : c'étaient celles des fils du roi de Navarre et du

(1) Bernhard Kugler, *ibid.*, p. 310.

(2) Kluckhohn. *loc. cit.*, p. 221.



prince de Condé, âgés de sept à huit ans. Ils se trouvaient près du légat. Ce dernier et quelques personnes de sa suite ont, sous mes yeux, fait preuve d'une impiété ou tout au moins d'une audace incroyable en s'obstinant à demeurer couverts pendant toute la durée du service, et même alors qu'on récitait l'Oraison dominicale ou qu'on prononça le nom de Jésus, à l'ouïe duquel on fléchit d'habitude le genou. »

Th. de Bèze, qu'une excursion obligatoire à Paris avait retenu loin de la cour pendant une dizaine de jours, vint, le 15 novembre, en compagnie de des Gallars, visiter à Poissy les théologiens allemands. L'un et l'autre eurent avec ceux-ci un entretien familial, amical même, au sujet des affaires religieuses, et y prodiguèrent les exhortations, les encouragements à la conciliation et à la pacification des esprits, au delà comme en deçà du Rhin. Cet entretien fraternel se termina à la satisfaction de tous ceux qui y prirent part.

Le 18, les théologiens allemands, toujours bienveillamment accueillis par Jeanne d'Albret, assistèrent chez elle à une prédication de Th. de Bèze. Le 20, ils conférèrent de nouveau avec le roi de Navarre.

Le 21, Th. de Bèze les informa par un message qu'il les attendait chez lui, à Saint-Germain, pour leur communiquer une bonne nouvelle. A leur arrivée, ils apprirent par lui que Catherine de Médicis désirait leur parler, et que l'évêque de Valence était chargé de les introduire près d'elle. Avant l'heure indiquée par ce prélat pour la réception, ils se présentèrent, sous la conduite de Th. de Bèze, dans les appartements qu'occupaient, au château, le prince de Condé et Éléonore de Roye. Coligny s'y trouvait.

« Nous saluâmes l'amiral, raconte l'un d'eux (1), et lui annonçâmes notre prochain retour en Allemagne. Dans un langage empreint d'une dignité et d'une bonté qui lui sont

(1) Boquin. (V. Kluckhohn, *loc. cit.*, p. 224.)

habituelles, il nous adressa les meilleurs vœux; puis, arrivant à parler de la religion chrétienne, au service de laquelle il consacre toute l'énergie de son âme, il nous recommanda chaleureusement de travailler à en étendre l'influence salutaire, en nous prémunissant contre tout esprit de discorde. Il déclara qu'en tout ce qui dépendrait de lui il ne cesserait de concourir à l'avancement du règne de Jésus-Christ : devoir sacré qui lui tenait au cœur plus profondément que jamais; qu'il était convaincu que l'électeur palatin partageait, à cet égard, ses sentiments, et qu'il nous priait d'autant plus instamment de transmettre à ce prince l'expression de sa cordiale sympathie. Aussitôt après, nous fûmes reçus par la princesse de Condé : son accueil fut des plus aimables. Elle aussi nous fit part de ses vives préoccupations et de ses vœux ardents pour l'extension de la piété chrétienne dans les âmes, et nous exhorta à y concourir par des efforts soutenus. Ce qu'elle savait de l'étendue de ceux auxquels se livrait Frédéric III la portait à désirer qu'il fût informé des prières qu'elle adressait au ciel en sa faveur. Nous vîmes, en même temps que la princesse, madame de Roye, sa mère, femme d'une rare piété et d'un noble caractère, qui depuis bien des années professe la religion évangélique, dans les voies de laquelle elle a attiré ses filles, son gendre et plusieurs autres personnes. Ses convictions et son zèle motivèrent récemment, sous François II, son incarcération. Douée d'une éloquence réelle et d'un grand amour pour la vraie religion, cette noble dame nous a parlé avec entraînement des sentiments qui l'animent. »

Rapprochons de ce triple hommage ainsi rendu à Coligny, à sa nièce et à sa sœur par les théologiens allemands, le souvenir de l'impression extraordinaire que produisit sur l'un d'eux l'illustre amiral : « Si Dieu, s'écrie Andrea dans l'un de ses récits (1), consent à faire surgir le salut de l'État du milieu des troubles

(1) Chronique wurtembergeoise manuscrite de J. Andrea, ap. Bernhard Kugler, *loc. cit.*, p. 309.

qui désolent présentement la France, ce sera certainement en faisant de cet homme l'instrument de ses desseins. »

L'entrevue que Boquin et ses collègues eurent avec la reine mère n'offrit rien de saisissant. Catherine leur tint, en se renfermant dans des généralités relatives à l'esprit de support mutuel et de concorde, un langage semblable à celui qu'en cette matière leur avait tenu le roi de Navarre. Après avoir pris congé d'elle et de la cour, les Palatins et les Wurtembergeois revinrent à Paris et reprirent paisiblement, dans les derniers jours du mois de novembre, le chemin de l'Allemagne.

Des Gallars ne tarda point à reprendre celui de l'Angleterre (1). Quant à Th. de Bèze, il dut rester encore (2). Les 23, 24 et 25 novembre, furent expédiées de Saint-Germain trois lettres dont les signataires demandaient aux syndics et conseillers de Genève de l'autoriser à prolonger son séjour en France.

« Magnifiques seigneurs, écrivait Jeanne d'Albret (3), nous sommes résolus et advisés retenir pour trois ou quatre mois près de nous vénérable personne M. Théodore de Bèze, espérant que les occasions se présenteront durant ce temps que Dieu se pourra servir de lui pour la paix de son Église et le bien de la république chrestienne. »

Le prince de Condé ajoutait (4) : « Messieurs et bons amys, j'ay pensé, puisque Nostre-Seigneur a fait si heureusement prospérer le voïage qu'a faict M. de Besze, duquel il s'est servy comme de son instrument à l'édification de son Église, que pour la conservation d'ung tel et si savoureux fruit, vous ne trouverez

(1) *Cal. of State pap.*, ann. 1561, p. 411, 23 novembre. The king of Navarre to the queen of England : « Praises the manner in which Nicholas des Gallars has executed his office at the convocation at Poissy for the union of the differences of religion. »

(2) Gallasius Martyri, 25 nov. 1561, ap. Baum, app., p. 131 : « Nunc mihi abeundum est... Beza isthic adhuc harebit aliquo tempore, ac forsan diu, ut rerum usus ac necessitas requiret. »

(3) 25 novembre 1561. Archives de la ville de Genève, n° 1713.

(4) 24 novembre 1561. Archives de la ville de Genève, n° 1712.

mauvais que nous l'aions retenu encore pour environ quatre mois auprès de la royne ma seur, et pour ce qu'en luy proposant ce retardement, il a faict instance grande sur l'obéissance qu'il vous doibt et veult rendre, affin de luy lever de ma part toutes les difficultés et excuses qu'il pourroit sur ce alléguer et prendre, je vous ay bien voulu escrire ceste lettre pour vous prier très-affectueusement, au nom de Dieu, non-seulement luy permettre tel séjour, pardeça, mais expressément le luy ordonner et enjoindre. »

Coligny n'était pas moins explicite dans sa correspondance à cet égard. « Je vous feray, messieurs, disait-il (1), une requeste laquelle je vous pryé bien affectueusement de me vouloir accorder, car c'est une chose dont nous avons grand besoin pardeça pour l'avancement et augmentation de nostre Église, à sçavoir que vous nous y laissiez encores le sieur de Bèze, lequel est maintenant en si bon train de servir à la gloire de Dieu et édification de son Église en ce royaume, que ce seroit grand dommage de l'en destourner. Par ainsy, messieurs, je remets en vous de considérer combien cela importe, et vous pryé que en une telle besongne vous nous faciez congnoistre combien vous désirez nous ayder et accommoder de ce qu'est en vostre pouvoir. »

Th. de Bèze, qui avait déclaré au conseil de Genève (2) s'en rapporter à ce qu'il déciderait, reçut promptement l'autorisation de prolonger son absence. Sous le triple patronage de Jeanne d'Albret, de Coligny et de Condé, sa situation, déjà considérable, s'agrandit encore. Il la consacra tout entière au service de la plus sainte des causes.

(1) 23 novembre 1561. Archives de la ville de Genève, n° 1715.

(2) Dans une lettre du 28 novembre 1561 (archives de la ville de Genève, n° 1564) il disait aux magistrats de Genève : « Je n'ay ny pais ny choses quelconques en ce monde que j'estime me toucher de plus près que vostre ville, en laquelle il vous a pleu me recevoir, et jamais, jour de ma vie, ne seray las, Dieu aydant, de vous faire tout service en quelque endroit que je me puisse trouver, autant que mon petit povoir le pourra porter. »

Tandis que la prédication évangélique, grâce à lui et à ses pieux protecteurs de la cour, s'affermissait à Saint-Germain, elle s'étendait de proche en proche dans une foule de localités en France. Elle faisait aussi de notables progrès, soit dans les faubourgs de Paris, soit à Paris même, où la mère du prince de Portien, la comtesse de Seninghen, était revenue de Saint-Germain ouvrir l'accès de son hôtel à une assemblée religieuse, « qui fut faite la veille de la Toussaint, devant les yeux de tout le monde et remparée de la présence des prévôts des mareschaux et de leurs archers, pour empescher qu'il n'y eust émotion de peuple (1)... » Peu de jours après, les réformés « entreprirent de faire deux presches alternatifs, l'un aux faubourgs de Saint-Marcel, au lieu dit le *Patriarche*; l'autre hors de la porte Saint-Antoine, au lieu appelé *Popincourt*. Il serait incroyable de dire quelle affluence de peuple se trouvait à ces nouvelles dévotions : à quoi Gabaston, chevalier du guet, et ses archers faisoient escorte. A *Popincourt* preschoient l'*Aulnay* et l'*Estang*; au *Patriarche*, *Malo* et *Viret* (2). » D'intéressants détails sont fournis par Hubert Languet (3) sur les diverses assemblées religieuses qui se tenaient alors à proximité de la capitale, et qui se composaient de deux, de trois, de neuf, de dix et même parfois de quinze mille personnes. La présence des agents de la force publique à ces assemblées témoignait clairement de la tolérance accordée aux protestants par l'autorité supérieure, en dépit des doléances et des réclamations de l'ambassadeur d'Espagne, du légat, du cardinal de Sainte-Croix (4) et de la plupart des prélats français. A la différence de tous ces hommes qu'aveuglait l'esprit d'intolérance, « les seigneurs catholiques, au dire d'un contemporain (5), voyaient qu'il

(1) *OEuvres* d'Est. Pasquier, t. II, p. 87, 88, liv. IV. Lettre XI.

(2) Est. Pasquier, *ibid.*

(3) Huberti Langueti lib. II, epist. LXII. Voyez l'appendice n° 4.

(4) Voir sa lettre au cardinal Borromée, datée de Poissy, 15 novembre 1561, dans Aymon, rec. des synodes, t. I, p. 3 à 16.

(5) Est. Pasquier, *ibid.*

» leur était nécessaire de caller la voile à la tempeste. » Vainement le clergé de Paris, alors essentiellement agressif, rompit-il violemment avec cet état de choses en suscitant le tumulte de Saint-Médard et en se livrant à des excès dont le cours ne fut arrêté que par l'énergique intervention de l'un des fils de la comtesse de Seninghen, assisté de quelques gentilshommes protestants (1); il n'en demeurait pas moins certain que la grave question des réunions pour l'exercice public du culte réformé avait fait, dans l'automne de 1561, un grand pas. Mais il fallait soustraire enfin ces réunions au régime précaire d'une simple tolérance et leur assurer les garanties d'un régime de liberté légale : nul ne le sentait mieux que Coligny. Il avait amené Michel de l'Hospital, depuis la clôture du colloque de Poissy, à partager ses idées sur ce point : les efforts combinés de l'amiral et du chancelier, auxquels s'associèrent ceux de plusieurs personnages d'élite, aboutirent bientôt à l'élaboration solennelle du célèbre édit de janvier 1562.

Ici doit s'arrêter notre récit. De l'ensemble des faits qui y sont exposés ressortira, nous l'espérons, la preuve que les protestants qui se trouvèrent à la cour de Saint-Germain, lors du colloque de Poissy, y servirent efficacement, par leur attitude aussi noble que ferme, la cause de la liberté religieuse, réservée dans notre pays à tant de vicissitudes.

---

(1) Th. de Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 671, 672.

## APPENDICE

### I

La lettre suivante, du 23 juin 1561 (Bibl. nat., mss. f. fr., vol. 3245, f° 5), atteste la haute opinion que le pape avait conçue du connétable de Montmorency, comme de l'un des chefs du parti catholique, à une époque rapprochée de l'ouverture du colloque de Poissy.

« Dilecto filio nobili viro Annæ, regni Franciæ connestabili.

» Pius p. iiij.

» Dilecte fili, salutem et apostolicam benedictionem.

» Se ben non era necessario che ci faceste esporre per il  
» S<sup>r</sup> di Rambollet quel che sapevamo molto prima, de la molta  
» pietà et devotion vrà verso il S<sup>r</sup> Dio et questa santa sede; vole-  
» mo nondimeno assicurarvi con questa che la vrà lrà, et quello  
» che in conformità ci ha detto il prefato S<sup>r</sup> di Rambollet ci hà  
» tanto consolati, che adesso restamo securi che l'auttorità et  
» buona voluntà vrà prevalerà à la perversa intentione di coloro,  
» che sotto pretesto di religione cercano la total ruina di cotesto  
» regno. Sopra di ciò havemo parlato à lungo col prefato S<sup>r</sup> et  
» ci rimettemo à la sua relatione; bastando à noi di replicarvi  
» in sostanza che havemo sempre fatto capitale del valore et  
» bontà vrà, et hora in voi confidamo, et à voi particolarmente  
» come à membro principale, raccomandamo strettamente la

» conservation de la vera religion cattolica. N. S. Dio la con-  
» servi et contenti di quanto desidera.

» Di Roma, à li xxiii di giugno MDLXI ».

## II

D'intéressantes révélations sur les intentions du gouvernement à l'égard de l'édit de juillet ressortent d'une lettre que le vénérable Merlin adressa de Paris, le 14 juillet 1561, aux Églises réformées (Bibl. nat., mss. f. fr., vol. 3257, f° 55), et qui était ainsi conçue :

« Messieurs et frères, par ce que noz adversaires, qui de tout  
» temps ont esté en plus grand nombre que nous, ont tousjours as-  
» sis l'esperoir de leur victoire en leurs forces et multitude, et que,  
» possible, suyvant ce train, ilz auroyent euydé avoir obtenu gaing  
» de cause sur nous tous, aussi tost qu'ils ont sçeu que ceulx qui  
» maintenoyent leur party en ce parlement et privé conseil du  
» roy, excédoient les nostres de quelques voix, que pareillement  
» ilz pouvroient avoir faict courir ce bruit de leur triomphe  
» parmy ce royaume, avant la victoire acquise, autant pour en-  
» hardir les leurs que pour intimider les nostres, il nous a sem-  
» blé bon, vous advertissant de la vérité du faict, célébrer la  
» bonté et providence de Dieu, laquelle, comme en toutes choses  
» aussy en ceste-cy, s'est démontrée tant évidemment que rien  
» plus, en ce que, au lieu des feuz et des glaives et des prisons,  
» bannissement, et autres torments desquelz il nous souloit  
» exercer, il s'est contenté de nous en faire sentir tant seulement



» ung petit de peur, aiant au reste faict résoudre et conclure un  
» tel édict que les plus mutins d'entre nos adversaires et les  
» moins puissants d'entre nous auront occasion, les ungs de se  
» contenir, et les aultres d'estre assuretz en leurs maisons, ou  
» de leurs voysins, jouissant de la prédication de la parole de  
» Dieu; et, combien qu'il vous puisse sembler cy-après que on  
» nous veuille ravir et oster une si saincte et salubre pasture par  
» la deffiance des assemblées que verrés faicte par l'édict *qu'on*  
» *doibt bien tost publier*, vous pouvés néanmoins assurer que  
» l'intention du prince et de son conseil ne tend à rien moins  
» qu'à cela, ains au contraire est bien d'advis et luy plaist, qu'en  
» toute simplicité, modestie et petit nombre nous poursuyvions  
» de nous assembler pour estre exhortez ez devoirs de piété et  
» charité, tant envers Dieu que noz prochains, en attendant ce  
» qui sera plus amplement et favorablement délibéré *en ce pro-*  
» *chain colloque* auquel ilz prometz nous (faire) ce bien, d'ad-  
» mettre ceux qui nous sembleront plus propres à débattre et  
» maintenir notre cause. Partant, nous vous supplyons, mes-  
» sieurs et frères, vous contenir en telle modestie et douceur,  
» que vostre saincteté et vertu face foy de vostre bonne volonté  
» au service du roy et obéissance de ses officiers; ce qui advien-  
» dra aisément quand vous prendrez peyne à rendre toute ma-  
» nière de devoirs au roy notre souverain, et les dixmes à ceux  
» qui se disent ecclésiastiques, sans rien entreprendre sur leur  
» juridiction et puissance, affin de clore de plus en plus la bouche  
» à ceulz quy par cy-devant ont calumnié notre vie et doctrine  
» devant la-majesté du roy et son conseil. Au reste, messieurs  
» et frères, nous vous pourryons bien faire part de quelques  
» aultres meilleures nouvelles si nous voyons estre nécessaire  
» vous les faire sçavoir; mais nous craignons qu'en les divul-  
» guant, noz adversaires brassent les moyens de nous priver du  
» bien qui nous peut revenir en les tenant secrettes et cachées.  
» Parquoy, en rendant grâces à Dieu, et par jusnes et prières

» vous humiliant devant sa face, vous contenterés, s'il vous plaist,  
» pour le présent, d'en avoir saisi ce peu de goust, en attendant  
» que vous jouissiez plainement du fruict que nous en espérons;  
» et, de notre part, nous assurantz que par diligence à ces choses,  
» et surtout à prier et invoquer Dieu pour notre roy, la royne,  
» princes du sang, gens de son conseil et magistratz de son  
» royaume, suyvant vres sainte coustume, nous ferons fin par  
» nos humbles recommandations à vos bonnes grâces et saintes  
» prières. Au surplus il a esté advisé que chacune province, suy-  
» vant la détermination du sinode de Poictiers (tiendra), en ceste  
» court homme experts pour la poursuite des affaires, et à fournir  
» à ce qu'il sera besoing. Cependant a été baillé par chacun des  
» députez dix escus pour employer à choses nécessaires et ur-  
» gentes. Sur quoy nous supplierons Dieu, messieurs et frères,  
» vous conduire par son esprit, augmenter en vous ses grâces,  
» et vous couvrir de sa sainte protection et sauvegarde.

» A Paris, le 14 de juillet 1561.

» De la part et au nom de voz bons frères et amis les députés  
» des Églises de ce royaume.

» Jehan Raymon Merlin diet Monroy. »

### III

Il suffit de rapprocher de la lettre que de l'Aubespine adres-  
sait, le 29 août 1561, à son frère l'évêque de Limoges, celle que  
que le roi avait écrite à ce dernier, dès le 2 du même mois, pour  
juger du peu de chemin qu'avait fait en vingt-sept jours l'exécution

de l'édit de juillet. Voici la teneur de la lettre du roi (Bibl. nat. mss. f. fr. vol. 6,604, f<sup>os</sup> 34, 35, 36) :

« A monsieur l'évesque de Lymoges, conseiller, M<sup>r</sup>. des reques-  
» tes ordinaire de mon hostel, et mon ambassadeur en Espagne.

« Monsieur de Limoges, pensant que le S<sup>r</sup>. d'Auzances deust  
» partir plustost qu'il n'a fait, il vous fera, avec sa despesche  
» pour laquelle il est envoyé devers le roy mon bon frère, ung  
» petit discours de l'assemblée que j'avois fait faire à Paris en ma  
» court de parlement pour trouver les moyens de pourveoir aux  
» troubles et séditions qui sont en ce royaume pour le fait de  
» la religion. Et depuis, voiant que la maladie qu'il a me l'avoit  
» retenu jusques à ceste heure, il m'a semblé qu'il ne seroit que  
» bien à propos par luy vous faire entendre ce qui estoit succédé  
» de ladite assemblée et la résolution que j'en avois prinse la-  
» quelle vous verrez par le double de l'édiet que j'en ay fait  
» dresser lequel j'ay envoyé en toutes mes courts de parlemens  
» pour le faire vérifier, publier et observer de poinet en poinet,  
» et la lecture d'iceluy vous fera congnoistre quel il est et la né-  
» cessité où je suis qui n'est pas telle que pardelà ilz se l'imagi-  
» nent. Car, comme j'ay veu par le mémoire que l'Huillier qui  
» arriva hier m'a apporté ilz estiment que le consentement des  
» princes et des gens de mon conseil est suffisant avec l'obéis-  
» sance que j'ay de mes subjects de pourveoir à tous nos maux.

» Sur quoy je vous diray que je ne mie poinet qu'en ce qui dé-  
» pend de mon service je n'aie tousjours trouvé mon peuple  
» aussi dévot et obéissant que ont fait mes prédécesseurs. Mais  
» en ce qui concerne le fait de leurs consciences qui dépend  
» de la diversité des oppinions qu'ilz ont, véritablement je les ay  
» congneus merveilleusement oppiniastres les ungs et les autres.  
» De façon que si par bon conseil je n'eusse rompu et empesché  
» les aigreurs, aliénations et divisions où la différence de leurs

» opinions les amenoit, il y eust eu de grandes désolations, qui  
» vous sera une preuve manifeste de la peine et du travail avec  
» lequel et la royne madame ma mère et mon oncle le roy de  
» Navarre et tout mon conseil ont eu à se conduire et gouverner  
» pour retenir l'union et la tranquillité qui est nécessaire et re-  
» quise en toute république bien policée pour faire bien et heu-  
» reusement vivre les subjectz. Et parlà vous congnoistrez qu'il  
» nous a fallu suivre l'exemple des bons et saiges médecins qui  
» en la guarison d'une grande et obstinée maladie, sont souvent  
» contrainctz de changer de nouveaulx remèdes selon la di-  
» versité des accidens qui surviennent; et que, à ceste imitation,  
» après avoir à la naissance du mal esté approuvé par les plus  
» saiges et plus expérimentez qui estoient de ce temps au gou-  
» vernement du royaume, que le plus prompt et le plus violent  
» remède estoit le plus profitable, ilz y appliquèrent le feu et le  
» fer, estimans parlà arrester son cours et l'empescher de crois-  
» tre et gaigner sur les aultres membres, mais nous avons con-  
» gneu par mille preuves que n'ayant ceste force peu empescher  
» qu'il n'ait pénétré bien avant et attainct tant de milliers de  
» personnes que c'est une chose estrange, maintenant en ceste  
» saison ceste médecine est jugée aussi pernicieuse comme lors  
» elle sembloit utile.

» Et pour cela nécessité nous a contrainct venir aux remèdes  
» plus doux lesquelz nous espérons nous devoir apporter plus  
» de fruct et d'utilité à l'exécution de nostre intention qui est de  
» conserver l'honneur de Dieu, maintenir la foy catholique et  
» orthodoxe et pourveoir à l'union, repos et tranquillité publique  
» de mes dits subjectz.

» Sur quoy l'édiet que je vous envoie, qui est pur politique,  
» est principalement fondé, y aiant esté toutes choses d'une part  
» et d'aultre si bien débattues et meurement résolues que rien  
» n'y a esté obmis de ce qui sert à la police et à l'establisement  
» et conservation de mon autorité et obéissance laquelle je ré-

» duyray toute ma vye à l'honneur de Dieu et à ce que je pen-  
» seray en dépendre. Ce que je vous ay déduit afin que vous en  
» puissiez respondre aux discours que le duc d'Albe vous a faitz  
» des choses de deçà fondez sur les adviz qu'on leur en donne  
» ou selon les passions de ceulx qui les leur font ou selon que  
» l'on cognoist les leurs, à quoy l'on est bien aise de s'accom-  
» moder ; tant y a que vous pourrez assurer le roy mon bon frère  
» de ma part qu'il n'y a prince en la chrétienté qui désire plus  
» de veoir la religion chrestienne en sa pristine splendeur, qui  
» apporte une meilleure ny plus fervente volonté à la manuten-  
» tion de la foy catholique ny qui avec plus de zèle et de dévo-  
» tion embrasse toutes choses qui seront consonantes au nom  
» que mes prédécesseurs m'ont par grand mérite acquis, con-  
» servé et laissé de très-chrestien que je seray toute ma vie. Et  
» le semblable leur direz-vous de la part de la royne madite  
» dame et mère et de mon onele le roy de Navarre qui n'ont rien  
» tant devant les yeux et qui de rien tant ne me preschent, ad-  
» monestent et exhortent que de cela.

» Et si l'assemblée de Paris de quoy vous voiez l'issue, les  
» a peu mettre en peine, comme j'ay veu par vos lectres, je ne  
» doute point que celle des évesques et prélatz de mon  
» royaume qui se faict maintenant ne la leur croisse et augmente  
» pour la peur qu'on leur faict qu'ils feront beaucoup de mal.  
» Dont je ne vous scaurois que dire sinon qu'il y a tant de grands  
» personaiges, tant de gens de bien, tant de doctes hommes,  
» que je ne puis croire ny penser que ceste compaignie se puisse  
» départir sans adviser quelque bon et saint expédient pour  
» tirer mon royaume hors la misère et désolation en quoy tant  
» de divisions et différence d'opinions le maintiennent, lesquelz  
» avant, hier, commencer de s'assembler, je priay de despouiller  
» toutes passions et ne regarder pendant qu'ils seroient là à autre  
» chose que à ce qui seroit pour l'honneur de Dieu et le repos  
» public de mes subjectz afin qu'après avoir congneu le mal

» dont ce royaume est travaillé et advisé le remède nécessaire  
» pour sa guarison, si le concile général passe avant, comme  
» j'espère, ilz s'y en aillent instruietz de la cause du mal et pour-  
» veuz du remède nécessaire, etc., etc.

» De Saint-Germain en Laye, ce 2<sup>e</sup> jour d'août 1561.

» CHARLES.

» ROBERTET. »

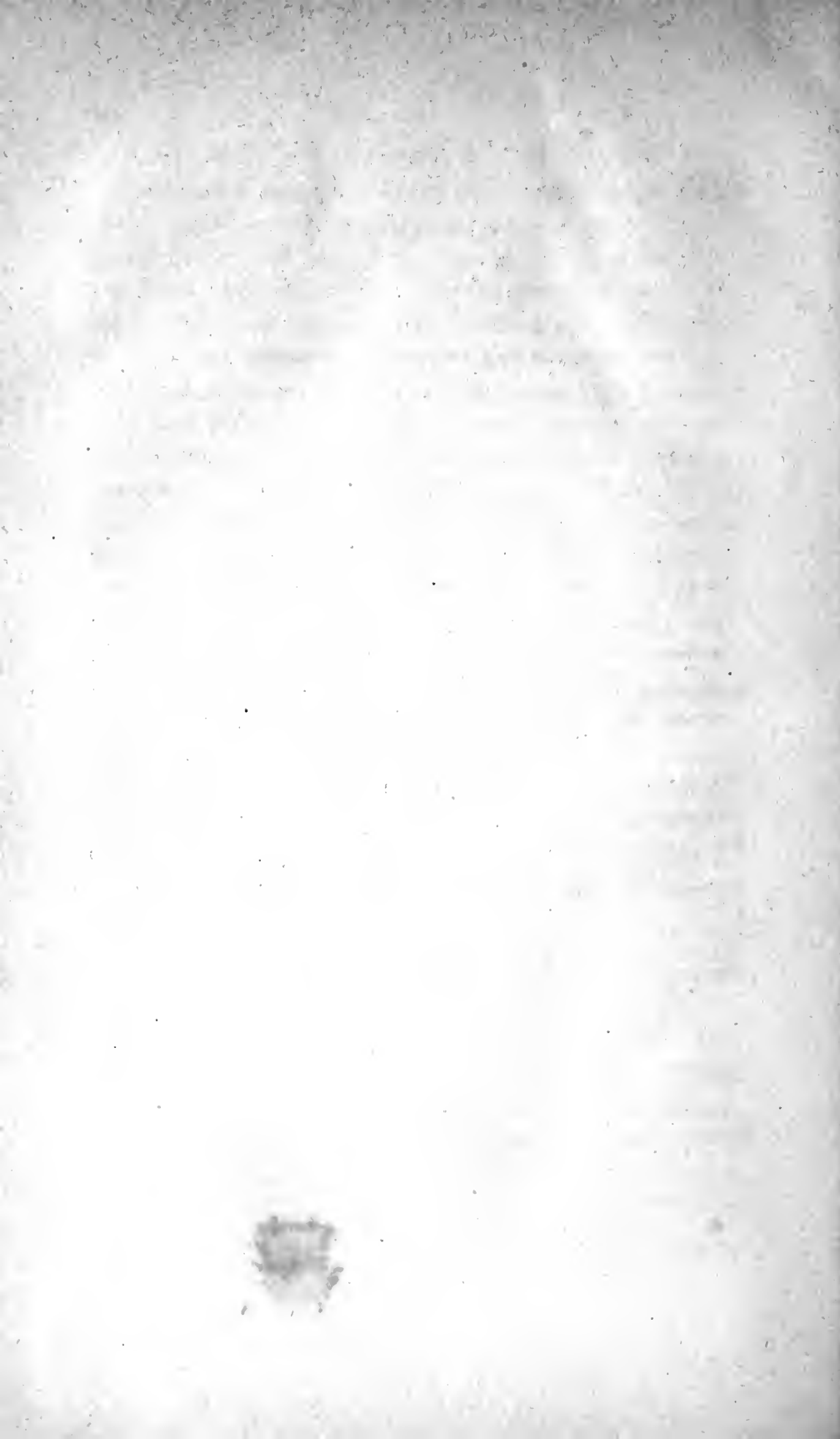
IV

Huberti Langueti, lib. II, epistol. LXII. (*Latetie*, pridie Martini 1561) :

« Magnifice domine, dudum inter spem et metum hic jac-  
» tamur, ita tamen ut in dies spei nostrae aliquid accedat, quan-  
» tum ad progressum religionis attinet : in reliquis metus supe-  
» rat. Mirabilis est hujus urbis facies : nam in eam, alioqui  
» populosissimam, undique fit concursus, et totis diebus et  
» noctibus per plateas vagantur cataphracti equites et pedites,  
» ut seditionum initia opprimant, si quae exoriantur. Calendis  
» hujus mensis, nostri primum prodierunt in publicum, et sunt  
» concionati ac sacramenta administrarunt. Non quidem hoc  
» fuit plane permissum a rege, ne edicta de ea re facta rescindi  
» viderentur, sed tamen erat ex aula significatum, si convenirent  
» non plures quam ducenti, regem hoc toleraturum. Conveni-  
» mus igitur non ducenti, aut trecenti, sed duo, tria, et interdum  
» novem aut decem millia; hodie vero existimo non pauciores  
» quindecim millibus interfuisse concioni : nam in dies admo-

» dum augetur numerus. Hi publici conventus fiunt extra ur  
» bem, et diebus profestis tantum, ad vitandas seditiones, quod  
» si diebus festis fierent, concurret infinita multitudo opificum  
» et aliorum tenuiorum hominum. Quum convenimus, recipiun-  
» tur mulieres in medium. Ipsas mulieres undique cingunt  
» viri pedites, qui et ipsi cinguntur ab equitibus. Interea vero  
» dum habetur concio, equites et pedites, principis de la Roche-  
» sur-Yon, præfecti urbis, armati occupant vicina loca, et si  
» quem videant insultantem aut se petulanter gerentem, eum aut  
» conjiciunt in vincula, aut verberant, aut alio modo coercent,  
» et diligentissime cavent ne quis tumultus exoriat. Sub finem  
» concionis colliguntur eleemosynæ, quæ statim distribuuntur  
» in pauperes qui magno numero occurrunt. Hi vero conventus  
» plerumque fiunt sub dio : namque um templis careamus, non  
» facile possumus invenire ædificium capax tantæ multitudinis.  
» Sed fiunt alii clandestini in variis locis urbis, ad quos con-  
» fluunt qui adhuc nolunt publice innotescere. Ex his potes  
» intelligere quousque simus progressi in hac mutatione. Fremunt  
» quidem pontificii, sed tamen puto eos jam non sperare se posse  
» impedire mutationem. Quod si in hoc vasto pelago populus  
» potuerit paulatim assueferi, ad hæc ferenda quæ facimus, nullo  
» negotio in reliquis Galliæ urbibus fiet mutatio, etc., etc. »

FIN





# SANDOZ ET FISCHBACHER, ÉDITEURS

33, RUE DE SEINE, ET RUE DES SAINTS-PÈRES, 33

PARIS

## EXTRAIT DU CATALOGUE

OUVRAGES SUR LE PROTESTANTISME ET LA RÉFORMATION DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

- AMIRAL (l') GASPARD DE COLIGNY. — **Testament olographe** (1569), d'après la minute originale conservée aux manuscrits de la Bibliothèque nationale. Notice et fac-simile. In-8°, 1853. 1 fr. 50
- AUBIGNÉ (Agrippa d'). — **De la douceur des afflictions** Opuscule inconnu adressé, en l'an 1600, à Madame, sœur de Henri IV, auquel on a ajouté le morceau intitulé *l'Hercule chrétien*, tiré de ses petites œuvres mêlées. In-8°, 1858. 1 fr. 50
- **Mémoires**, publiés pour la première fois, d'après le manuscrit de la bibliothèque du Louvre, par M. Ludovic Lalanne. 1 vol. in-12, 1854. 3 fr. 50
- BARTHOLMESS(Christian). — **Discours sur la vie et le caractère du président Pierre de la Place**, lu à l'assemblée générale de la Société de l'histoire du protestantisme français, le 19 avril 1853. In-8°, 1853. 75 c.
- BAUDICHON. — **Procès de Baudichon de la Maisonneuve**, accusé d'hérésie à Lyon, 1534; publié pour la première fois, d'après le manuscrit original conservé aux archives de Berne, et précédé d'un avant-propos par J. G. Baum, professeur en théologie à l'université de Strasbourg. 1 vol. in-12, 1873. 5 fr.
- BÈZE (Théodore de). — **Vie de Jean Calvin**. Nouvelle édition publiée et annotée par Alfred Franklin. 1 vol. in-18, 1869. 5 fr.
- **Histoire des Eglises réformées au royaume de France**. 3 vol. in-8°. 1841. 10 fr.
- BLUNT (Rev. I. J.). — **Précis historique de la Réformation religieuse en Angleterre**. 1 vol. in-12, 1874. 3 fr.
- BONIFAS (F.). — **Histoire des Protestants de France** depuis 1861. 1 vol. in-8°, 1864. 1 fr.
- BUDÉ (E. de). — **Vie de Jean Diodati**, théologien genevois, 1576-1649. 1 vol. in-12, 1869. 3 fr. 50
- **Vie de François Turretini**, théologien genevois, 1623-1687. 1 vol. in-12, 1871. 3 fr. 50
- **Une page inédite de Jacques Saurin**. Broch. in-8°, 1866. 75 c.
- BUJEAUD (Victor). — **Chronique protestante de l'Angoumois**, XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> siècles. 1 vol. in-8°, 1860. 6 fr.
- BUNGENER (F.). — **Calvin**, sa vie, son œuvre et ses écrits. 2<sup>e</sup> édit. 1 vol. in-12, 1863. 3 fr.
- CALLOT (P. S.). — **La Rochelle protestante**. Recherches politiques et religieuses (1126-1792). Origine de la Commune et de ses privilèges. Naissance et progrès du protestantisme. Guerres religieuses. Décadence. Les religionnai

- res depuis la Révocation de l'édit de Nantes jusqu'à la Révolution. Preuves et notes. 1 vol. in-8°, 1863. 4 fr.
- CALLOT (P. S.). — Jean Guiton, dernier maire de l'ancienne commune de la Rochelle, 1628**; sa famille, sa naissance, ses actions comme citoyen et comme amiral rochelais, sa mairie pendant le siège de la Rochelle, ce qu'il devint après la reddition de la ville; sa mort, ses descendants. 2<sup>e</sup> édit. 1 vol. in-8°, 1872. 4 fr.
- Calvin. — Cinq discours prêchés à Genève**, le 29 mai 1864, par MM. Oltramare, Coulin, Tournier, Bungener et Gaberel. 1 vol. in-12, 1864. 1 fr. 50
- Calvin d'après Calvin**, fragments extraits des œuvres françaises du réformateur, par C. O. Viguet et D. Tissot. 1 vol. in-8°, 1864. 4 fr.
- CAMBON DE LAVALLETTE (Jules). — La Chambre de l'édit du Languedoc**. 1 vol. in-8°, 1872. 3 fr. 50  
Ce travail a obtenu le prix de 1000 francs au concours historique de 1869.
- CAZALIS DE FONDOUCE (P.). — Les Parpaillots**. Recherches sur l'origine de ce sobriquet donné aux réformés de France aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. In-8°, 1860. 60 c.
- CAZENOVE (Raoul de). — Rapin Thoyras**, sa famille, sa vie et ses œuvres. Etude historique suivie de généalogies. 1 vol. in-4°, pap. vergé lacté, imprimé par Perrin, à Lyon, 1866. 30 fr.
- **Censures des théologiens de Paris** (les), par lesquelles ils ayoient faulsement condamné les Bibles imprimées par Robert Estienne, imprimeur du Roy, avec la responce d'iceluy Robert Estienne. (D'après l'édition de 1552). 1 vol. in-8°. 10 fr.  
(Réimpression de J. G. Fick, à Genève.)
- CHAVANNE (Jules). — Les Réfugiés français dans le pays de Vaud et particulièrement à Vevey**. In-12, 1874. 3 fr.
- CHARRONNET (Ch.). — Les Guerres de religion et la Société protestante dans les hautes Alpes, 1560-1789**. 1 vol. in-8°, 1841. 6 fr.
- CLAPARÈDE (H.). — Histoire des Eglises réformées du pays de Gex**. 1 vol. in-8°, 1856. 3 fr.
- **Complaintes et Cantiques de l'Eglise fidèle, 1551**; avec une introduction de Ph. Plan. Broch. in-18, imprimée avec des caractères de civilité, par M. J. G. Fick, de Genève. 1 fr. 50
- COQUEREL fils (Athanase). — Jean Calas et sa famille**, étude historique d'après les documents originaux, suivie de pièces justificatives et des lettres de la sœur A. J. Fraisse de la Visitation. Seconde édition, refaite sur de nouveaux documents. 1 vol. in-8°, 1869. 8 fr.
- **Précis de l'histoire de l'Eglise réformée de Paris**, d'après des documents en grande partie inédits. Première époque, 1512-1594. 1 vol. in-8°, 1862. 4 fr.
- **La Saint-Barthélemy**. Broch. in-8°, 1859. 75 c.
- **Vie et mort de Wolfgang Schuch, martyr, brûlé à Nancy**. Broch. in-8°, 1854. 60 c.
- COQUEREL (Ch.). — Histoire des Eglises du désert chez les protestants de France**, depuis la mort de Louis XIV jusqu'à la révolution française. 2 vol. in-8°, 1841. 10 fr.
- CORBIÈRE (Ph.). — Histoire de l'Eglise réformée de Montpellier** depuis son origine jusqu'à nos jours, avec de nombreuses pièces inédites sur le Languedoc, les Cévennes et le Vivarais. 1 vol. in-8°, 1861. 7 fr.
- **Histoire du siège de Montpellier en 1622**, sous Louis XIII, d'après les mémoires du temps et des documents inédits. In-8°, 1866. 3 fr.
- DELMAS (L.). — L'Eglise réformée de la Rochelle**, étude historique. In-12. 1 fr. 75

- DESMAZE (Cl.). — **P. Ramus, professeur au collège de France, sa vie, ses écrits, sa mort, 1515-1572.** 1 vol. in-12, 1864. 2 fr.
- DORJEU (Gustave). — **Examen critique de l'histoire des protestants de Picardie** de M. L. Rossier. In-12, 1861. 50 c.
- DOUEN (O.). — **Essai historique sur les Eglises réformées du département de l'Aisne, d'après des documents pour la plupart inédits.** In-8°, 1860. 3 fr.
- DRION (Ch.). — **Histoire chronologique de l'Eglise protestante de France jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes.** 2 vol. in-12, 1855. 6 fr.
- **Notice historique sur l'Eglise réformée de Sainte-Marie-aux-Mines.** In-8°, 1858. 1 fr. 50
- DUBOIS (Alfred). — **Les Prophètes cévenols.** In-8°, 1861. 1 fr. 50
- FAYE (Clément de). — **L'Eglise de Lyon depuis l'évêque Pothin jusqu'au réformateur P. Viret (152 à 1563).** Précédée d'une lettre de M. Rosseeuw-Saint-Hilaire, professeur d'histoire à la Sorbonne. 1 vol. in-12, 1859. 2 fr.
- FELICE (G. de). — **Histoire des Protestants de France depuis l'origine de la Réformation.** 5<sup>e</sup> édit. 1 vol. in-8°. 3 fr.
- Faisant suite :
- FILLON (Benjamin). — **L'Eglise réformée de Fontenay-le-Comte, ses précurseurs, premiers fidèles, prédicateurs et pasteurs, hommes remarquables sortis de son sein.** In-4°, 1872. 10 fr.
- Tiré à 100 ex. sur pap. de Hollande.
- FROSSARD (C. L.). — **Aperçu sur l'histoire de la Réformation dans la Flandre française, avec deux épisodes de martyrs de 1556 et 1566, suivis d'une note sur l'état actuel de l'Eglise réformée de Lille.** Broch. in-8°, 1867. 1 fr.
- **L'Eglise sous la croix pendant la domination espagnole.** Chronique de l'Eglise réformée de Lille. 1 vol. in-8°, 1857. 5 fr.
- **La Réforme dans le Cambrésis au XVI<sup>e</sup> siècle.** Manuscrit publié pour la première fois et annoté. Broch. in-8°, 1855. 1 fr. 50
- **Trois chansons protestantes du siècle passé.** In-12, 1854. 3 c.
- FROSSARD (Louis). — **Les Vaudois de Provence.** 1 vol. in-8°, 1848. 3 fr. 50
- GABEREL (J.). — **Histoire de l'Eglise de Genève depuis le commencement de la Réformation jusqu'en 1815.** 3 vol. in-8°, 1858-1862. 27 fr.
- **Jacques Saurin, sa vie et sa correspondance.** 1<sup>re</sup> partie : Biographie de Jacques Saurin par Jean Gaberel; 2<sup>e</sup> partie : Correspondance de Jacques Saurin et de sa famille, par Des Hours-Farel. 1 vol. in-12, 1864. 2 fr. 50
- GAUFRÈS (M. J.). — **Philippe Mornay de Hauves ou l'Éducation d'un gentilhomme protestant au XVI<sup>e</sup> siècle.** in-8°, 1868. 1 fr.
- GAULLEUR (Ernest). — **Histoire du collège de Guyenne, d'après un grand nombre de documents inédits.** 1 fort vol. imprimé sur papier de Hollande, 1874. 18 fr.
- GOURJON (Horace). — **Le Tribunal de l'inquisition et le Massacre de la saint-Barthélemy.** In-8°, 1846. 1 fr. 25
- HUGUES (J. P.). — **Histoire de l'Eglise réformée d'Anduze depuis son origine jusqu'à la révolution française, écrite d'après des documents complètement inédits.** 2<sup>e</sup> édit. 1 gros vol. in-8°, 1864. 7 fr. 50
- **Étude historique de l'organisation financière de l'ancienne Eglise réformée de France au temps de son organisation synodale.** Rapport lu à la Conférence pastorale du Gard, le 8 juin 1865. In-8°, 1865. 1 fr.
- LAGARDE (Alphonse). — **Chronique des Eglises réformées de l'Agenais.** In-12. 1 fr. 25

- LAMBERT (D<sup>r</sup> Gustave). — **Histoire des Guerres de religion en Provence** (1530-1598). 2 vol. in-8°, 1870. 20 fr.  
Tiré à un petit nombre d'exemplaires.
- LARNAC (Léonce). — **La Réformation à Bordeaux** au XVI<sup>e</sup> siècle. Conférence. In-8°, 1874. 50 c.
- LECLERCQ (J. B.). — **Une Église réformée au XVII<sup>e</sup> siècle** ou Histoire de l'Église wallonne de Hanau, depuis sa fondation jusqu'à l'arrivée dans son sein des réfugiés français, d'après des documents inédits et impartiaux. 1 vol. gr. in-8°, 1868. 6 fr.
- LIÈVRE (Auguste). — **Histoire des Protestants des Églises réformées du Poitou**. 3 vol. in-8°. 1856-1860. 12 fr.
- **Les Martyrs poitevins**. 1 vol. in-12, 1874. 1 fr. 60
- LOUTCHITZKI (Jean). — **Documents inédits sur l'histoire du Languedoc et de la Rochelle après la Saint-Barthélemy** (1572-1574). Lettres extraites des manuscrits de la Bibliothèque impériale de Saint-Petersbourg. In-8°, 1873. 2 fr. 50
- LUTTEROTH (Henri). — **La Réformation en France pendant sa première période**. Note historique rédigée, sur la demande de la commission synodale de l'union des Églises évangéliques de France, en commémoration du premier synode des Églises réformées françaises, assemblé à Paris en mai 1559. 2 fr. 50
- MARCHEGAY (Paul). — **Lettres de Louise de Colligny, princesse d'Orange, à sa belle-fille Charlotte Brabantine de Nassau, duchesse de la Trémoille**. 1 vol. in-8°, 1872. 5 fr.
- **Recherches sur les poésies de M<sup>lles</sup> de Rohan-Soubise**. In-8°, 1874. 2 fr.
- MARTIN (William). — **La Saint-Barthélemy devant le sénat de Venise**. — Relations des ambassadeurs Giovanni Michiel et Sigismondo Cavalli, traduites et annotées. 1 vol. in-12, 1872. 3 fr.
- Mémoire d'un R. P. jésuite pour la conversion de la ville de Strasbourg, 1686**, publié par G. Schmidt. In-8°, 1854. 50 c.
- MERLE D'AUBIGNÉ (J. H.). — **Histoire de la Réformation du XVI<sup>e</sup> siècle** (temps de Luther). Nouv. édit. revue par l'auteur. 5 vol. in-12, 1860-1862. 16 fr.
- MICHEL (Adolphe). — **Louvois et les Protestants**. 1 vol. in-12, 1870. 3 fr.  
Ouvrage couronné par la Société de l'histoire du protestantisme français.
- MONASTIER (Autoine). — **Histoire de l'Église vaudoise** depuis son origine, et des vaudois du Piémont jusqu'à nos jours, avec un appendice contenant les principaux écrits originaux de cette Église, une description et une carte des vallées vaudoises actuelles, et le portrait d'Henri Arnaud. 2 vol. in-8°, 1847. 6 fr.
- MORISSON (le Rév. John). — **Histoire générale de la Réformation**, traduite de l'anglais. 1 vol. in-8°, 1845. 3 fr. 50
- MURET (Théodore). — **Histoire de Henri Arnaud**, pasteur et chef militaire des vaudois du Piémont, résumé de l'histoire vaudoise. In-12, 1853. 60 c.
- MUSTON (Alexis). — **Histoire complète des vaudois du Piémont et de leurs colonies**, composée en grande partie sur des documents inédits, avec l'indication des sources et des autorités; suivie d'une biographie. 4 vol. in-12. 10 fr.
- NAEF (F.). — **Histoire de la Réformation**, 2<sup>e</sup> édit., revue par l'auteur. 1 vol. in-12, 1867. 1 fr.  
Ouvrage couronné par la Société genevoise des intérêts protestants.
- PAILLARD (Charles). — **Considération sur les causes générales des troubles des Pays-Bas au XVI<sup>e</sup> siècle**. In-8°, 1874. 3 fr.

- PARIS (J. M.). — **Jubilé de la Réformation** (lc) célébré à Genève le 21 août 1735. 1 vol. petit in-8°, 1870. 7 fr.
- PARROT (Henri). — **Montfaucon et ses souvenirs**. In-8° avec portrait en fotogr. de Gaspard Coligny, 1863. 2 fr.
- PEYRAT (Napoléon). — **Le Colloque de Poissy et les Conférences de Saint-Germain en 1561**. In-12, 1868. 1 fr. 50
- **Les Réformateurs de la France et de l'Italie au XII<sup>e</sup> siècle**. 1 vol. in-12, 1860. 3 fr. 50
- **Histoire des pasteurs du désert** depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'à la révolution française, 1685-1789. 2 vol. in-8°, 1872. 12 fr.
- PORTAL. — **Les Descendants des Albigeois et des Huguenots**, ou Mémoires de la famille de Portal. 1 vol. in-8°, 1860. 6 fr.
- PUAUX (F.). — **Vie de Jean Cavalier**. 1 vol. in-12, avec 12 gravures 1848. 1 fr. 25
- RABAUD SAINT-ÉTIENNE. — **Le vieux Cévenol**, ou Anecdotes de la vie d'Ambroise Borelly, mort à Londres âgé de 103 ans 7 mois et 4 jours. Nouv. édit. in-16, 1856. 1 fr. 25
- RABAUT (Camille). — **Histoire du Protestantisme dans l'Albigeois et le Lauraguais**, depuis son origine jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes (1685). 1 vol. in-8°, 1873. 7 fr. 50
- **Sirven**, étude historique, d'après les documents originaux et la correspondance de Voltaire. In-12. 2 fr.
- READ (Charles). — **Daniel Chamier**, journal de son voyage à la cour de Henri IV en 1607, et sa biographie, publiés pour la première fois d'après les manuscrits originaux avec de nombreux documents inédits. 1 vol. grand in-8°, 1858. 5 fr.
- **Henri IV et le ministre Daniel Chamier**, d'après un journal inédit du voyage de ce dernier à la cour en 1607, fragment d'histoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques, le 25 mars 1854, précédé et suivi de quelques considérations et documents pour servir à l'étude du caractère de Henri IV. 1 vol. in-8°, 1854. 2 fr. 50
- READ et WADDINGTON. — **Mémoires inédits de Dumont de Bostaquet**, gentilhomme normand, sur les temps qui ont précédé et suivi la révocation de l'édit de Nantes, sur le refuge et les expéditions de Guillaume III en Angleterre et en Irlande, et précédés d'une introduction historique. 1 vol. in-8°, 1864. 7 fr. 50
- RECORDON (Ch. L. B.). — **Le Protestantisme en Champagne**, ou Récits extraits d'un manuscrit de N. Pithon. In-8°. 4 fr.
- REUSS (Rodolphe). — **La Destruction du Protestantisme en Bohême**. Episode de la guerre de Trente ans. Nouvelle édition, revue et augmentée. 1 vol. in-8°, 1868. 3 fr.
- RICHEMONT (L. de). — **Origine et progrès de la Réformation à la Rochelle**, précédé d'une notice sur Philippe Vincent, 2<sup>e</sup> édition, revue et considérablement augmentée. In-12, 1872. 2 fr.
- ROGET (Amédée). — **L'Eglise et l'Etat à Genève du vivant de Calvin**, étude d'histoire politico-ecclésiastique. In-8°, 1867. 2 fr.
- ROSSIER (L.). — **Histoire des Protestants en Picardie**, particulièrement de ceux du département de la Somme, d'après des documents pour la plupart inédits. In-12, 1861. 3 fr.
- ROUX (Jean). — **Mémoires inédits et opuscules de Jean Roux**, avocat au parlement de Paris (1659), secrétaire-interprète des états généraux de Hol-

- lande depuis l'année 1689 jusqu'à sa mort (1711), 1638-1711, publiés par la Société de l'histoire du protestantisme français, d'après le manuscrit conservé aux archives de l'Etat à la Haye, par Francis Waddington. 2 vol. in-8°, 1857. 6 fr.
- RUFFET (Louis). — **Lambert d'Avignon**, le réformateur de la Hesse. In-12, 1873. 6 fr.
- **Pietro Carnesechi**. Un martyr de la Réforme en Italie. In-12, 1874. 60 c.
- SAYO'S (A.). — **Etudes littéraires sur les écrivains français de la Réformation**. Seconde édit., 2 vol. in-12. 4 fr.
- SCHLÆFFER (Adolphe). — **Madame Duplessis-Mornay**, née Charlotte Arbaleste. In-8°, 1854. 60 c.
- **Les Huguenots du XVI<sup>e</sup> siècle**. 1 vol. in-8°, 1870. 5 fr.
- **Un Prédicateur catholique au XV<sup>e</sup> siècle** (Geiler de Kaisersberg). In-12, 1842. 1 fr.
- SCHMIDT (Ch.). — **Essai sur Jean Gerson**, chancelier de l'Université et de l'Eglise de Paris. Grand in-8°, 1839. 3 fr.
- **Gérard Roussel**, prédicateur de la reine Marguerite de Navarre. Mémoire servant à l'histoire des premières tentatives faites pour introduire la Réformation en France. 1 vol. in-8°, 1845. 4 fr.
- **Histoire et Doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois**. 2 vol. in-8°, 1849. 10 fr.
- **La Vie et les Travaux de Jean Sturm** premier recteur du gymnase et de l'Académie de Strasbourg, avec le portrait de Sturm. 1 vol. in-8°, 1855. 5 fr.
- SMILES (Samuel). — **Les Huguenots**, leurs colonies, leurs industries, leurs églises en Angleterre et en Irlande. Trad. de l'anglais, avec une préface de M. Ath. Coquerel fils. 1 vol. in-8°, 1870. 6 fr.
- SOLDAN (G. G.). — **La France et la Saint-Barthélemy**. Trad. de l'allemand par Charles Schmidt. In-8°, 1855. 2 fr.
- TESSIER (Jules). — **L'Amiral Coligny**. Etude historique. In-8°, 1872. 4 fr.
- TRIQUETI (H. de). — **Les premiers jours du protestantisme en France**, depuis son origine jusqu'au premier synode national de 1559. Ouvrage publié à l'occasion du troisième jubilé séculaire de ce synode. 1 vol. in-12, 1859. 4 fr. 50
- VAURIGAUD (B.). — **Essai sur l'histoire des Eglises réformées de Bretagne**, 1535-1808. 2 vol. in-8°, 1870. 2 fr.
- VIDAL (F.). — **La Fuite du Camisard** (Marteilhe de Bergerac). Trad. de l'allemand. In-12, 1842. 60 c.
- **La Réforme à Bergerac**. Sermon prêché dans le temple de cette ville le 29 mai 1859 pour le troisième jubilé séculaire de la Réformation, suivi de notes historiques. In-8°. 50 c.
- VIGUÉ (Avisse). — **Les Origines de la Réformation à Nîmes**. Discours prononcé au grand temple de Nîmes, le 7 nov. 1869. Fête annuelle de la Réformation. In-8°, 1869. 60 c.
- VINET (Meyandre). — **Histoire de la prédication parmi les réformés de France au XVII<sup>e</sup> siècle**. 1 fort vol. in-8°, 1860. 6 fr.
- WADDINGTON (Francis). — **Le protestantisme en Normandie**, depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (1685-1797). 1 vol. in-8°, 1842. 4 fr.
- **Ramus**, sa vie, ses écrits et ses opinions. 1 vol. in-8°, 1854. 6 fr.

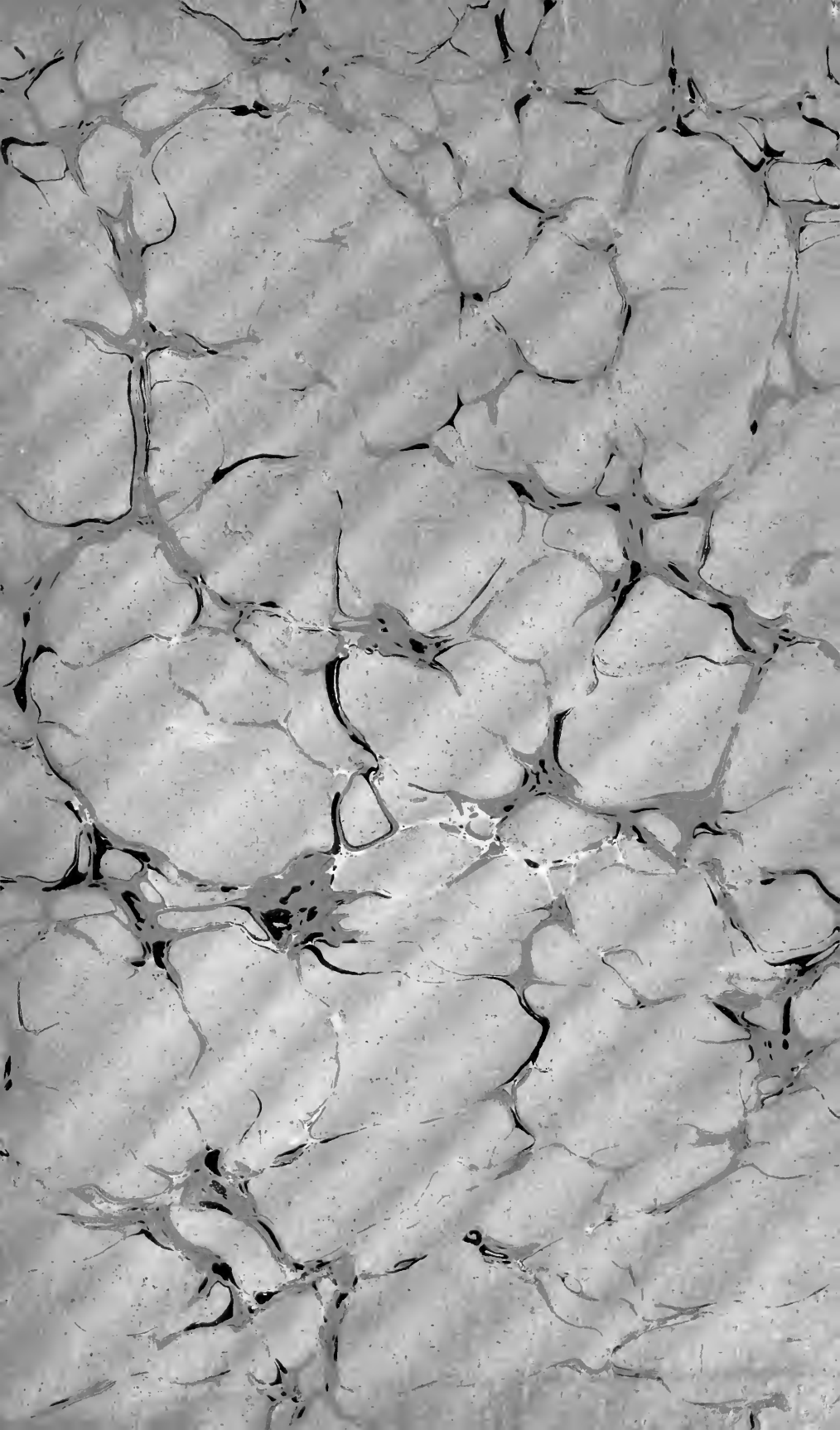












BW5833 .D33  
Lesprotestants a la cour de

Princeton Theological Seminary-Speer Library



1 1012 00037 8531